

NOV.2004-MARS 2005

DÉPARTEMENT	OISE
ARRONDISSEMENT	SEN LIS
CANTON	
COMMUNE	MONTATAIRE

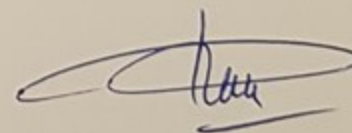
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (1)

Le présent registre, contenant cent feuillets,
a été coté et paraphé par M. meusier le Sous/ Préfet de Senlis

A Senlis, le 9 décembre 2004

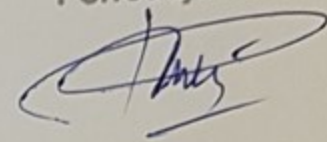
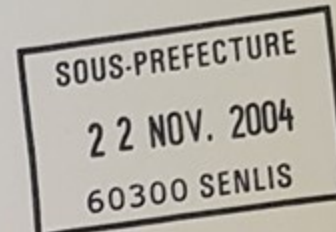
Le _____ Préfet d _____

Pour le Sous-Préfet
L'attachée de Prefecture
Ferroudja RAHOUI



COMMENCÉ le : _____	TERMINÉ le : _____
---------------------	--------------------

(1) Ainsi que les actes du Maire pris par délégation du Conseil Municipal.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi huit novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt six octobre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme BELFQUIH – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ (à partir de la délibération n°2) – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BURATO représentée par M. BOYER – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Mme SALES représentée par Mme BAILLEUX – M. D'INCA représenté par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. WOZNAK – M. FORTUNATO – Melle CORTES – Mme LEHOUX – M. TUIL – Mme GRUNY.

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

24) REGLEMENT INTERIEUR DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Adjoint au Maire EXPOSANT,

Considérant qu'il y a lieu dans l'intérêt d'une bonne administration du patrimoine et de la sécurité des usagers, de réglementer l'accès et l'utilisation des infrastructures sportives municipales suivantes :

INSTALLATIONS COUVERTES

- gymnase Marcel COENE
- salles sous les tribunes du stade Marcel COENE (polyvalente, boxe, billard)
- tennis couverts
- gymnase Armand BELLARD
- salle Paul LANGEVIN
- Dojo Marc TAILDEMAN
- Salle de gymnastique Michel BOUCHOUX

INSTALLATIONS NON COUVERTES

- complexe sportif Marcel COENE (stade - piste d'athlétisme - courts de tennis)
- plaine de jeux Armand BELLARD (stade – courts de tennis du site Fête le mur)
- stade Kléber SELLIER

Le règlement intérieur fixe les conditions de mise à disposition et d'utilisation de chaque équipement.

Chaque utilisateur devra attester, par écrit, avoir pris connaissance de ce règlement et s'engager à le suivre ou à assumer les risques encourus en cas de non-respect de celui-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

VALIDE le règlement intérieur des installations sportives.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 23/11/2004

Publié ou notifié le :

..... 23/11/2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 23/11/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

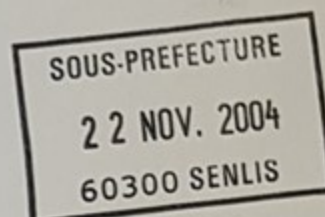
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

22 NOV. 2004

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi huit novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt six octobre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n°2) - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BURATO représentée par M. BOYER - Mme DACHEUX représentée M. GODARD - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Mme SALES représentée par Mme BAILLEUX - M. D'INCA représenté par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. WOZNIAK - M. FORTUNATO - Melle CORTES - Mme LEHOUX - M. TUIL - Mme GRUNY.

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

25) CONVENTION AVEC LA FAÏENCERIE

Sur le rapport de Monsieur Louis RAYMOND, Adjoint au Maire EXPOSANT,

L'espace culturel « La Faïencerie » a été créé à l'initiative de la ville de Creil en 1993.

Il connaît aujourd'hui un réel succès dont le rayonnement s'étend au-delà du bassin creillois.

En qualité de scène conventionnée par le Ministère de la culture, la Faïencerie est désormais soutenue et financée par le Conseil Régional de Picardie et par le Conseil Général de l'Oise.

Compte tenu de sa position de structure ouverte sur l'agglomération, il est convenu de contractualiser les engagements mutuels de la ville et de la Faïencerie dès le démarrage de la saison culturelle 2004/2005.

En dehors d'un échange de convictions générales, il s'agit pour nous de mettre en œuvre les orientations suivantes :

- la municipalité souhaite favoriser la création : pour ne pas mettre en avant uniquement la consommation, parce qu'il y a des graines de créateurs partout, parce qu'en créant on libère ses potentialités et on se libère

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

- la culture doit être accessible au plus grand nombre : pour notre population cela implique une politique de prix cohérente avec les moyens des familles, penser à toutes les tranches d'âge, faire des propositions diversifiées et des actions qui amènent les habitants vers les lieux culturels, faire des propositions pour rejoindre les gens là où ils se trouvent, en proximité.
- l'histoire collective et la mémoire ouvrière et combative de la ville doivent être mises en valeur, ainsi que les temps forts et les rendez-vous festifs
- la culture, comme les autres secteurs d'activité, doit favoriser la participation des habitants
- l'organisation de la vie locale doit permettre qu'au-delà des difficultés que rencontrent les habitants, en particulier d'ordre économique, pour lesquels la municipalité n'a pas le pouvoir d'agir, ils puissent vivre pleinement et s'enrichir intellectuellement.

Pour favoriser la réalisation de ces objectifs ambitieux, les deux structures conviendront chaque année d'un projet énumérant les différentes actions proposées en commun dans le cadre de leur programmation mutuelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE le principe de partenariat avec la Faïencerie

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée.

AUTORISE le versement d'une subvention de 20.000 € au titre de l'année 2004.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2004 – DSP 2.01.025/6574

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

.....22/11/2004.....

Publié ou notifié le :

.....23/11/2004.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du22/11/2004.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

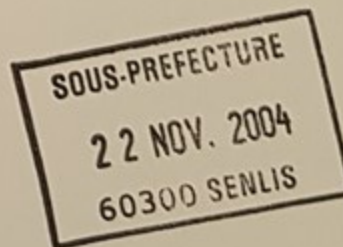
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

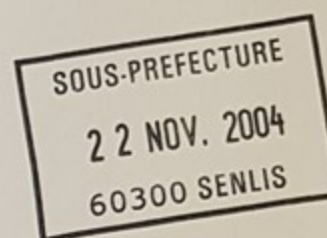
Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi huit novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt six octobre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme BELFQUIH – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ (à partir de la délibération n°2) – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BURATO représentée par M. BOYER – Mme DACHEUX représentée M. GODARD – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Mme SALES représentée par Mme BAILLEUX – M. D'INCA représenté par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. WOZNIAK – M. FORTUNATO – Melle CORTES – Mme LEHOUX – M. TUIL – Mme GRUNY.

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

26) SUBVENTION AU LYCEE ANDRE MALRAUX POUR LE PROJET BURKINA-FASO

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire EXPOSANT,

Nous sommes sollicités par une classe du lycée professionnel André Malraux qui mène un projet d'échanges avec le Collège Technique de la Fraternité à Ouagadougou au Burkina-Faso.

Cette collaboration se traduit par des échanges culturels et l'envoi de livres scolaires récupérés auprès des collèges, ainsi que l'envoi de machines à écrire et duplicateurs offsets à alcool.

De plus, les lycéens ont organisé depuis plusieurs mois diverses manifestations afin de récolter des fonds pour aider à la scolarisation d'enfants orphelins au Burkina-Faso.

Compte tenu de la mobilisation soutenue et active de ces jeunes, la Ville de Montataire souhaite les aider à financer une partie du voyage à Ouagadougou prévu en Février 2005.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

La classe comprenant 7 jeunes domiciliés à Montataire, il est proposé de réduire la participation des familles au moyen d'une subvention globale de 700 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

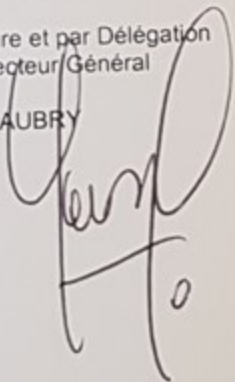
APPROUVE le soutien du projet du lycée André Malraux.

DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 700 € à l'agent comptable du lycée André Malraux.

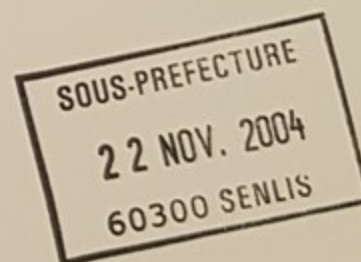
Les crédits sont prévus sur le compte DSP2.16/22/65738 – DM n° 2

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 22/11/2004
Publié ou notifié le :
..... 23/11/2004
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 23/11/2004
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Jean Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi huit novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt six octobre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n°2) - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BURATO représentée par M. BOYER - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Mme SALES représentée par Mme BAILLEUX - M. D'INCA représenté par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. WOZNIAK - M. FORTUNATO - Melle CORTES - Mme LEHOUX - M. TUIL - Mme GRUNY.

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

27) CONVENTION AVEC LA CAF POUR LA PRESTATION UNIQUE - ADOPTION DU REGLEMENT DES STRUCTURES

Sur le rapport de madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire EXPOSANT,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2004 validant la mise en place de la prestation de service unique de la CAF,

Vu la nécessité de modifier le règlement de nos deux structures d'accueil en lien avec les nouvelles modalités de fonctionnement qui en découlent,

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les éléments suivants :

- ⇒ instauration d'un règlement intérieur de la crèche Louise Michel
- ⇒ instauration d'un règlement intérieur de la halte-jeux Louise Michel
- ⇒ mise en place d'un contrat personnalisé avec les familles pour les situations d'accueil régulier
- ⇒ modification du contenu de la délibération du 28 juin 2004 comme suit :

Une majoration de tarif sera appliquée pour les familles extérieures à la commune : 0,40 € / heure.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le cas de majoration pour non-respect du contrat signé est annulé (désaccord de principe de la CAF).

Les nouveaux documents constitués par les règlements intérieurs des deux structures sont communiqués pour avis à la CAF de Creil et au Conseil Général de l'Oise.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE le règlement intérieur de la crèche et de la halte-jeux Louise Michel.

APPROUVE la mise en place d'un contrat personnalisé avec les familles dans le cadre de la prestation de service unique.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de prestation de service avec la CAF de Creil.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 22/11/2004
Publié ou notifié le : 23/11/2004
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 22/11/2004
(Loi du 22 Juillet 1982).

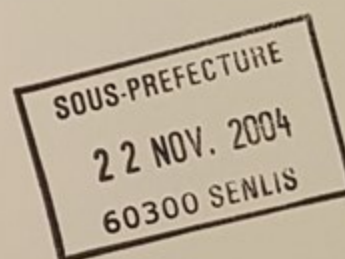
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

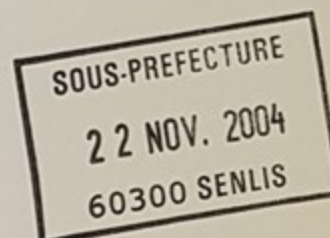
Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi huit novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt six octobre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme BELFQUIH – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ (à partir de la délibération n°2) – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BURATO représentée par M. BOYER – Mme DACHEUX représentée M. GODARD – Mme BISSANGO représentée par M. RAYMOND – Mme SALES représentée par Mme BAILLEUX – M. D'INCA représenté par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. WOZNIAK – M. FORTUNATO – Melle CORTES – Mme LEHOUX – M. TUIL – Mme GRUNY.

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

28) CONTRAT ENFANCE AVEC LA CAF DE CREIL – AVENANT N°1

Sur le rapport de madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire EXPOSANT,

Le contrat Enfance signé pour la période du 01/01/2002 au 31/12/2005 nécessite la signature d'un avenant relatif à la partie « amélioration qualitative » en incluant les projets suivants :

↳ formation des personnels :

mise en place annuelle d'actions dans différents domaines (musique, arts plastiques, gestes d'urgence...)

↳ animation musique :

séances de musique à la halte-jeux, aux accueils péri-scolaires et au centre de loisirs.

De plus, est intégrée au contrat l'augmentation de 30% du temps de travail pour deux agents des accueils péri-scolaires qui vont renforcer l'équipe du centre de loisirs maternel pendant les périodes de congés scolaires

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

VALIDE le contenu des actions proposées pour compléter le contrat initial signé le 27 décembre 2002 – délibération du Conseil Municipal du 05 décembre 2002.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 avec la CAF de Creil

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 22.11.2004
Publié ou notifié le :
..... 23.11.2004
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 22.11.2004
(Loi du 22 Juillet 1982).

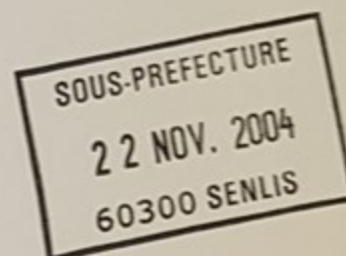
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE
22 NOV. 2004
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi huit novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt six octobre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme BELFQUIH – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ (à partir de la délibération n°2) – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BURATO représentée par M. BOYER – Mme DACHEUX représentée M. GODARD – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Mme SALES représentée par Mme BAILLEUX – M. D'INCA représenté par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. WOZNIAK – M. FORTUNATO – Melle CORTES – Mme LEHOUX – M. TUIL – Mme GRUNY.

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

29) VILLE VIE VACANCES 2004 – FORMATION DES ENCADRANTS

Sur le rapport de monsieur le Maire, EXPOSANT,

Le dispositif Ville Vie Vacances existe depuis 1995. La ville de Montataire s'est inscrite chaque année dans ce dispositif en proposant des actions essentiellement sportives et de loisirs en direction des jeunes de 11 à 18 ans.

Les objectifs de départ nécessitaient une orientation des actions vers la prévention de la délinquance et l'insertion sociale. Ceux-ci semblent actuellement ciblés plus vers une gestion des comportements des jeunes que dans une continuité de projet éducatif.

De plus, ces dernières années, quelques uns de nos projets ont été refusés par le comité départemental ou ont vu leur financement diminué pour les motifs suivants :

- ↳ Projet trop coûteux...
- ↳ Autres financements possibles : contrat temps libre
- ↳ Séjours non prioritaires

Ce constat nous amène à réfléchir aux moyens à mettre en place pour améliorer le contenu de nos actions et rétablir des critères d'originalité et de transversalité dans le choix des projets. Le risque d'une démarche de consommateur étant toujours prégnant chez les jeunes.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Dans ce cadre, il peut être profitable de mettre en place une formation en direction des encadrants des actions VVV afin d'établir une base commune de connaissances inter-institutionnelles autour des questions de prévention et d'insertion sociale et à travers l'élaboration de projets éducatifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

VALIDE le projet d'action VVV intitulé formation des encadrants

APPROUVE le budget et le plan de financement suivant :

TOTAL	6.700 ,00 €
V.V.V.	5.352, 00 €
VILLE	1.348,00 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le : 22/11/2004
Publié ou notifié le : 23/11/2004
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 23/11/2004
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi huit novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt six octobre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme BELFQUIH – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ (à partir de la délibération n°2) – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BURATO représentée par M. BOYER – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Mme SALES représentée par Mme BAILLEUX – M. D'INCA représenté par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. WOZNAK – M. FORTUNATO – Melle CORTES – Mme LEHOUX – M. TUIL – Mme GRUNY.

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

30) RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – ANNE 2003

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 et notamment son article 40,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-5,

Vu le rapport annuel (exercice 2003) sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par le président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise et soumis au conseil de la communauté le 29 juin 2004,

Considérant que ce rapport doit être présenté par Le Maire au Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE :

Article 1 et unique : de prendre acte de la présentation de ce rapport annuel 2003 concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

22.11.2004

Publié ou notifié le :

23.11.2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 22.11.2004

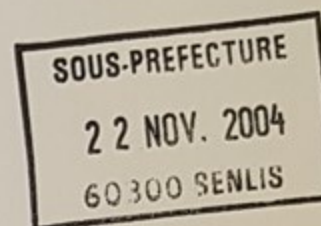
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE
22 NOV. 2004
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi huit novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt six octobre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme BELFQUIH – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ (à partir de la délibération n°2) – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BURATO représentée par M. BOYER – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Mme SALES représentée par Mme BAILLEUX – M. D'INCA représenté par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. WOZNAK – M. FORTUNATO – Melle CORTES – Mme LEHOUX – M. TUIL – Mme GRUNY.

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

31) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Régie de recettes service Halte Jeux	Madame CAZENAVE est nommée régisseur suppléant en remplacement de madame Anoma pour l'encaissement des participations des familles pour la halte jeux.	26/07/2004	07/09/2004
2	Régie de recettes arrêté de nomination	Pour des raisons de fonctionnement, quatre personnes sont nommées en qualité de préposées de régie de recettes : Mesdames Moutouvirg, Lesage, Boufflet et Guinta	26/07/2004	07/09/2004
3	Avenant à la convention d'hébergement – camping Asnelles sur mer	Cet avenant concerne une réservation complémentaire pour un groupe de 13 jeunes (12/16 ans) encadrés par 3 animateurs pour la période du 26 juillet au 9 août 2004. Le coût est de 860 € TTC.	12/08/2004	13/08/2004

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

4	Location d'un manège forain – fête des centres de loisirs	Dans le cadre de l'organisation de la fête des centres de loisirs du 29 août, un manège enfantin a été loué pour un montant de 910 € TTC.	12/08/2004	13/08/2004
5	tarifs – fête des centres de loisirs	Le tarif d'entrée de la fête annuelle est fixé à 0,50 €. Le tarif des repas est de 4 € pour les adultes et de 2,50 € pour les enfants.	12/08/2004	13/08/2004
6	Contrat de location garage	Location du garage 12 sis 109 rue J.Duclos à Melle CALDARELLA à compter du 1 ^{er} septembre 2004 pour un loyer mensuel de 43 €	12/08/2004	13/08/2004
7	Contrat de location garage	Location du garage 26 sis 109 rue J.Duclos à monsieur MAINGUY à compter du 1 ^{er} septembre 2004 pour un loyer mensuel de 43 €	12/08/2004	13/08/2004
8	Cie Coup de Balai	Présentation d'un spectacle "Moi papa ours ? par la Cie Coup de Balai le 30 mars 2005, salle du palace pour un montant de 2 505,62 € TTC (pour 2 représentations)	13/08/2004	18/08/2004
9	Centre de secours de l'Oise –13 juillet 2004	Concours du centre de secours de l'Oise pour la mise en œuvre d'un service de sécurité lors de la présentation d'un spectacle pyrotechnique le 13 juillet 2004 pour un montant de 60,16 € TTC	13/08/2004	18/08/2004
10	Concession de terrain cimetière communal	Accord à madame TROUET de fonder une concession cinquantenaire à titre de renouvellement à compter du 7 octobre 2004	16/08/2004	18/08/2004
11	Concession de terrain cimetière communal	Accord à madame BARBEAULT de fonder une concession trentenaire à titre de renouvellement à compter du 10 août 2004	16/08/2004	18/08/2004
12	Convention d'assistance au recrutement d'un responsable du secteur social	Il est confié au cabinet conseil Paul Abram, sociologue, une mission d'assistance au recrutement d'un responsable du secteur social pour un montant d'honoraires forfaitaire de 6.500,00 € HT	17/08/2004	18/08/2004
13	Concession de terrain cimetière communal	Accord à madame CORNETTE de fonder une concession temporaire à compter du 28 août 2004 à titre de renouvellement	27/08/2004	01/09/2004
14	Construction d'un préau couvert – E.Léveillé	Il est confié à l'entreprise COPPENS la construction d'un préau couvert de l'école Ed. Léveillé pour un montant de 84.796,40 € TTC	30/08/2004	01/09/2004
15	Contrat de location garage	Location du garage 19 sis 109 rue J.Duclos à monsieur MASSON à compter du 1 ^{er} septembre 2004 pour un loyer mensuel de 43 €	01/09/2004	06/09/2004
16	Contrat de location garage	Location du garage 32 sis 109, rue J.Duclos à monsieur LIENARD à compter du 1 ^{er} septembre 2004 pour un loyer mensuel de 43 €	01/09/2004	06/09/2004
17	Exposition "un voyage épicé"	Galiléo production est chargé de réaliser une exposition "un voyage épicé" du 13 au 22 octobre 2004 pour un montant de 4.186,00 € TTC	09/09/2004	13/09/2004
18	Vente de 2 bennes à ordures ménagères	Vente à monsieur MAURY (Fontenay en Paris) des 2 anciennes bennes à ordures ménagères pour un montant global de 2 286,74 € TTC	13/09/2004	20/09/2004
19	Contrat de location local commercial	Location d'un local commercial sis 78, rue Jean Jaurès au profit de la société Fun Vidéo Games représentée par Monsieur BRIQUET pour une durée de 9 ans à compter du 6 septembre 2004. Le montant du loyer annuel est de 3.924,68 € TTC	14/09/2004	20/09/2004
20	Les minuscules	Concours du théâtre "T" pour 2 représentations d'un spectacle Les Minuscules, le vendredi 5 novembre 2004 pour un montant de 1 350 € TTC	16/09/2004	20/09/2004

21	Mise en souterrain des réseaux aériens rue Voltaire	Contrat avec l'entreprise SEG du Val d'Oise pour la mise en souterrain des réseaux aériens de la rue Voltaire (électricité, téléphone, TV, éclairage public) dont le montant s'élève à 19 069, 02 € TTC	16/09/2004	20/09/2004
22	Mise en souterrain des réseaux aériens rue Voltaire	Contrat avec l'entreprise APPIA OISE pour la mise en souterrain des réseaux aériens de la rue Voltaire (tranchées communes et aménagements divers) dont le montant s'élève à 29 331, 66 € TTC	16/09/2004	20/09/2004
23	"Scène ouverte"	Prestation du groupe Ma Version, le 19 décembre 2004, à l'occasion de "scène ouverte" aux jeunes artistes amateurs de la région. Le montant est fixé à 600 € TTC	16/09/2004	20/09/2004
24	Réfection des sols souples des aires de jeux de l'école M.Bambier et du 7 rue du 19 Mars 1962	Contrat de réfection des sols souples des aires de jeux de l'école M.&L. Bambier et du 7, rue du 19 Mars 1962 confié à l'entreprise SPORT France pour un montant de 16 318,22 € TTC	16/09/2004	20/09/2004
25	Informatisation fichier plan canicule	Traitement automatisé d'informations nominatives dont l'objet est le recensement des personnes âgées vulnérables	16/09/2004	20/09/2004
26	Tarif stage de danse contemporaine	Organisation, en octobre, de stages de danse contemporaine avec la Compagnie pal Frénak au prix de 13 € pour les enseignants et autres éducateurs, de 10 € pour les jeunes de Montataire et de 40 € pour les extérieurs	20/09/2004	21/09/2004
27	"Le Ch'val qui rit"	Présentation d'un spectacle intitulé "Aïe, Aïe, Aïe" le 30 avril 2005 au Palace dont le montant s'élève à 2 653 € TTC	20/09/2004	21/09/2004
28	Mise en conformité de feux tricolores	Travaux de mise en conformité des feux tricolores avenue de la Libération confiés à l'entreprise FORCLUM pour un montant de 20.105.85 € TTC	23/09/2004	27/09/2004
29	Compagnie Battement d'Elle	Présentation d'un spectacle "nous avons toutes la même histoire" le 8 mars 2005 au Palace. Le prix de la représentation est de 460 € HT	27/09/2004	28/09/2004
30	Atelier Equilibre	Signature d'un avenant au contrat de partenariat avec la CPAM de Creil concernant la mise en œuvre de l'atelier équilibre du 8 octobre au 17 décembre 2004	30/09/2004	06/10/2004



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 23/11/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

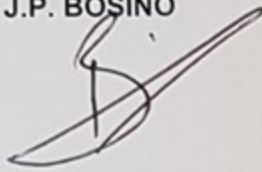
SOUS-PREFECTURE

22 NOV. 2004

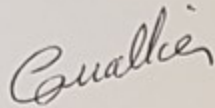
60300 SENLIS

SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2004

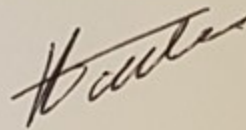
J.P. BOSINO



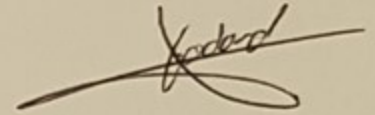
C. COUALLIER



J. DESCHAMPS



S.GODARD



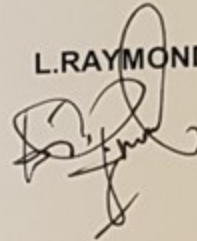
MP BUZIN



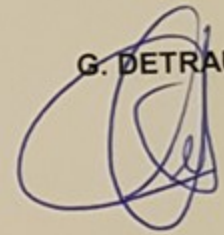
F. BORDAIS



L.RAYMOND



G. DETRAUX



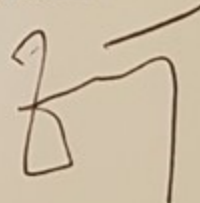
M. CAPET



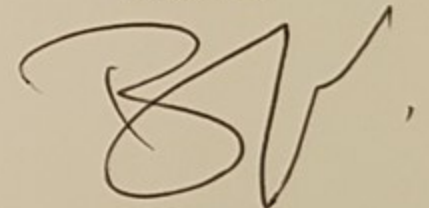
A. KORDJANI



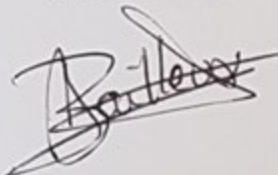
M. ZANETTI



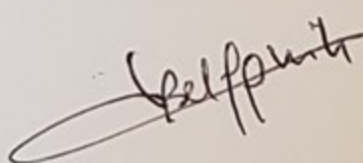
P.BOYER



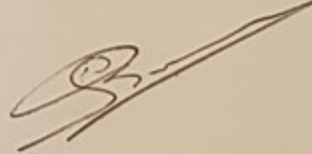
F. BAILLEUX



F. BELFQUIH



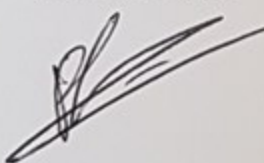
D. BENOUAMER



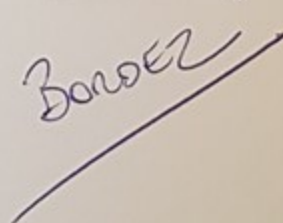
M. WALLET



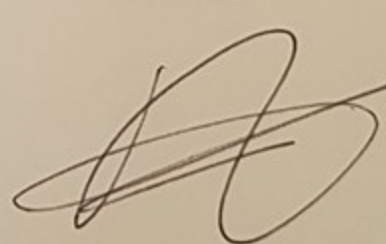
P. CLAUSTRE



J.BORDEZ



JP MERCIER





SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

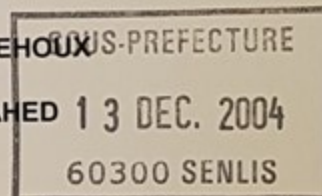
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUEX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2004

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 8 novembre 2004 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

--*

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. ZANETTI – Mme BISSANGO représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

--*

02) REPRESENTATION DES VILLES AU SEIN DE LA CCAC – MODIFICATION DU STATUT – MODIFICATION DU NOMBRE

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Vu la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999,

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil des Communautés de Communes,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Creilloise en date du 20 octobre 2004,

Considérant que les statuts actuels du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Creilloise ont fixé la représentation de chaque ville, à savoir :

- 1 délégué pour la 1^{ère} tranche de 2 000 habitants,
- 2 délégués pour la tranche comprise entre 2001 et 5000 habitants,
- 2 délégués par tranche supplémentaire de 5 000 habitants au-delà des 5 000 premiers (la dernière tranche supplémentaire n'est prise en considération que si elle comporte un nombre minimum de 2 500 habitants),

SOUS-PREFECTURE
13 DEC. 2004
60300 SENLIS

ce qui donne 30 conseillers répartis comme suit :

- CREIL 13 délégués
- NOGENT SUR OISE 9 délégués
- MONTATAIRE 5 délégués
- VILLERS SAINT PAUL 3 délégués

Considérant que cette fixation intervient :

- par accord amiable de l'ensemble des conseils municipaux des communes intéressées,
- ou en fonction de la population, par décision des conseils municipaux des communes intéressées dans les conditions de majorité qualifiée requise pour sa création.

Considérant qu'un premier projet d'extension portant le nombre de conseillers composant le Conseil de Communauté de 30 à 46 n'a pu être réalisé, de nouvelles discussions ont été engagées entre les élus afin de parvenir à un accord.

Considérant que la délibération de la CCAC en date du 20 octobre 2004 propose d'augmenter le nombre des représentants des 4 communes au sein du Conseil de Communauté selon le mode de représentativité ci-après :

- 4 délégués pour chaque commune jusqu'à 6 000 habitants,
- 1 délégué pour chaque commune par tranche de 2 000 habitants au-delà des 6 000 premiers (la dernière tranche n'est prise en considération que dans la mesure où elle comporte un nombre minimum de 1 000 habitants),

ce qui porterait leur nombre à 39 avec la répartition suivante :

- CREIL 17 représentants
- NOGENT SUR OISE 11 représentants
- MONTATAIRE 7 représentants
- VILLERS SAINT PAUL 4 représentants

SOUS-PREFECTURE
13 DEC. 2004
60300 SENLIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Décide :

Article 1 et unique : de modifier le statut de la Communauté de l'Agglomération Creilloise ainsi qu'il suit :

- 4 délégués pour chaque commune jusqu'à 6 000 habitants,
- 1 délégué pour chaque commune par tranche de 2 000 habitants au-delà des 6 000 premiers (la dernière tranche n'est prise en considération que dans la mesure où elle comporte un nombre minimum de 1 000 habitants),

ce qui porterait leur nombre à 39 avec la répartition suivante :

- | | |
|----------------------|------------------|
| ▪ CREIL | 17 représentants |
| ▪ NOGENT SUR OISE | 11 représentants |
| ▪ MONTATAIRE | 7 représentants |
| ▪ VILLERS SAINT PAUL | 4 représentants |

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

13/12/2004

Publié ou notifié le :

14/12/2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 14/12/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

13 DEC. 2004

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

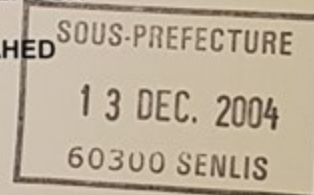
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. ZANETTI – Mme BISSANGO représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



03) AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2005

Sur le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Vu la loi N°88.13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation et plus particulièrement son titre II article 15,

Considérant que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2004, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette communale,

Que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2005, lors de son adoption par le Conseil Municipal,

Que le montant de cette autorisation s'élève à 96.000,00 € réparti comme suit :

- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles..... pour 20.000,00 €
(panneaux de ville)
- Chapitre 23 - Immobilisation en cours pour 76.000,00 €

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Conformément à la loi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces crédits avant le vote du Budget Primitif 2005.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces crédits avant le vote du Budget Primitif 2005.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

13/12/2004

Publié ou notifié le :

14/12/2004

Le Maire certifie que le présent

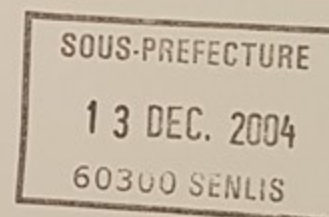
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 14/12/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

--*

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

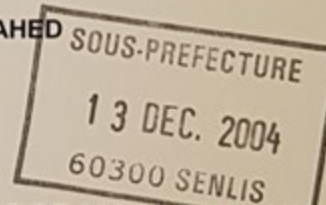
ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

--*



04) OPERATIONS d'INVESTISSEMENT : AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT

Sur le rapport de M. Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, EXPOSANT :

QU'en application de l'article L.2311-3 du Code des Collectivités Territoriales, les communes de 3.500 habitants et plus peuvent inscrire à la section d'investissement de leur budget des autorisations de programme et des crédits de paiement, relatifs aux acquisitions de biens meubles et immeubles et aux travaux en cours à caractère pluriannuel,

CONSIDERANT que la Ville de Montataire travaille depuis de nombreuses années son budget, en prospective, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à quelques réajustements,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de voter les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement relatifs aux opérations dont les tableaux de financement suivent :

Opération 9020 : C.D.123

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	REALISE 2001	REALISE 2002	PREVU 2004	PREVU 2005	PREVU 2006	PREVU 2007
D	Travaux Hameau de Magenta	532 350			532 350			
E	Maîtrise d' Œuvre	53 235			53 235			
P	Tranche conditionnelle	180 000				180 000		
E								
N	Passage à niveau							
S	Carrefour "les Forges" :							
E	Entrées de Ville	75 000						75 000
S	Frais d'études	21 254	12 565		8 689			
	TOTAL GENERAL	861 839	12 565		594 274	180 000		75 000
Financement	Région FDL	5 711	2 576	3 135				
Spécifique	Conseil Général 20 %	129 070			89 022	40 048		
	TOTAL GENERAL	134 781	2 576	3 135	89 022	40 048		
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		727 058	9 989	-3 135	505 252	139 952		75 000

Opération 9031 : AXE LENINE JAURES REPUBLIQUE

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	REALISE 2001	REALISE 2002	REALISE 2003	PREVU 2004	PREVU 2005	PREVU 2006
D								
E	Travaux d'aménagement	4 092 723	206.850	141.602	1 694 951	1 285 810	763 510	
P								
E								
N								
S								
S								
	TOTAL GENERAL	4 092 723	206 850	141 602	1 694 951	1 285 810	763 510	
Financement	Région (FDL) 1 T 25 %	359 624	29.485	3 049		327 090		
	Région (FDL) 2 T 23 %	222 564				222 564		
	Région (FDL) 3 T 22 %	197 651					197 651	
Spécifique	Conseil Général	80 947	22.867			11 610	46 470	
	F.E.D.E.R.	492 930				492 930		
	TOTAL GENERAL	1 353 716	52 352	3 049		1 054 194	244 121	
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		2 739 007	154 498	138 553	1 694 951	231 616	519 389	

OPERATION 9043 : ESPACE DE RENCONTRES

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	REALISE 2001	REALISE 2002	PREVU 2004	PREVU 2005	PREVU 2006
D	Maîtrise d'œuvre	5 689		5 689			
E	Maîtrise d'œuvre (concours)	250 000			100.606	110.630	38.764
P	Travaux hors clôture	1 360 500				598.000	762.500
E	Matériel et Mobilier	153 000					153.000
N							
S	Acquisition foncière	119 000			59.000	60 000	
E							
S							
	TOTAL GENERAL	1 888 189		5 689	159 606	768 630	954.264
Financement	Conseil Général 29 %	456.460				152.153	304.307
	Région FRDL 18 %	282.441				94.147	188.294
Spécifique	FEDER objectif 2 23%	363.899				120.966	241.933
	TOTAL GENERAL	1.101.800				367.266	734.534
Besoin de Financement (FCTVA - Emprunts)		786.389		5 689	159 606	401.364	219.730

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

13/12/2004

Publié ou notifié le :

14/12/2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 14/12/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

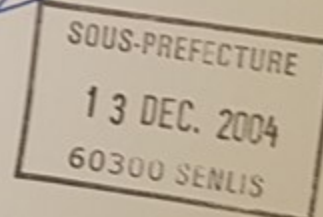
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

--*

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. ZANETTI - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ - M. TUIL - Mme GRUNY - Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

--*

05) PROROGATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE -
Contrat avec DEXIA CLF BANQUE



Sur le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que chaque année la Ville de Montataire procède à l'ouverture d'un crédit de trésorerie afin de faire face à ses besoins ponctuels de trésorerie,

Vu le projet de contrat de DEXIA CLF BANQUE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} : de contracter, auprès de DEXIA CLF BANQUE, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, une ouverture de crédit d'un montant de 914.000,00 € dans les conditions suivantes :

- Montant : 914.000,00 €
- Durée : 12 mois à compter du 28/12/2004
- Index : EONIA
- Taux d'Intérêt : index + marge 0,12 %
- Périodicité de facturation des intérêts : Trimestrielle
- Commission de réservation : 457 euros sur le montant de l'ouverture de crédit (montant prélevé sur le premier versement).

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de DEXIA CLF BANQUE.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

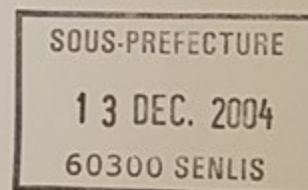
Jean Pierre BOSINO

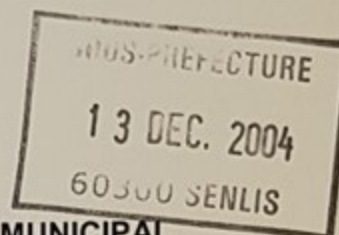


Acte reçu à la Sous Préfecture le : 13.12.2004
 Publié ou notifié le : 14.12.2004
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 14.12.2004
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

06) BUDGET 2005 – VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que les subventions accordées aux associations et établissements publics locaux seront attribuées après le vote du Budget Primitif 2005,

Que l'activité de certaines associations nécessite un fonds de trésorerie,

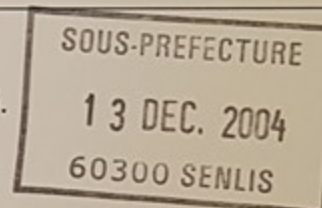
Qu'il est nécessaire de verser un acompte à ces organismes sur leur subvention 2005, dont le montant sera examiné lors de la préparation du Budget Primitif 2005,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE d'attribuer, aux organismes ci-dessous, des acomptes sur la base des subventions inscrites au Budget Primitif 2004,

FONCTION	LIBELLE	MONTANT
22/65748	Association Municipale pour l'Enseignement et l'Education Musicale	65.000 €
40/65736	Centre Communal d'Action Sociale	38.000 €
022/6474	Comité d'Action Sociale	14.000 €
21/65748	Comité des Fêtes	5.000 €
242/65748	J.A.D.E	40.000 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2005.



Acte reçu à la Sous Préfecture le : 13/12/2004
 Publié ou notifié le : 15/12/2004
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du : 15/12/2004
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

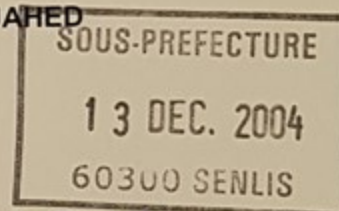
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



07) REGIE COMMUNALE DU CABLE ET D'ELECTRICITE : Approbation des comptes financiers de l'année 2003

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil d'Administration de la Régie Communale du Câble et de l'Electricité s'est réuni le 18 juin 2004 afin d'examiner et d'approuver les comptes financiers de l'année 2003.

Ceux-ci font apparaître les résultats suivants :

<u>ELECTRICITE</u>	Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'Exercice 2003	Résultats de Clôture
Investissement	659 898,06		-41 365,72	618 532,34
Exploitation	1 012 560,90	313 000,00	451 783,17	1 151 344,07
TOTAL	1 672 458,96	313 000,00	410 417,45	1 769 876,41

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

CABLE	Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'Investissement	Résultats de l'Exercice 2003	Résultats de clôture
Investissement	-89 962,90		-40 910,81	-130 873,71
Exploitation	18 260,32	10 000,00	40 759,43	49 019,75
TOTAL ...	-71 702,58	10 000,00	-151,38	-81 853,96

Il vous est proposé de prendre acte de ces résultats.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND acte de ces résultats.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

13/12/2004

Publié ou notifié le :

14/12/2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 14/12/2004

(Loi du 22 Juillet 1952).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

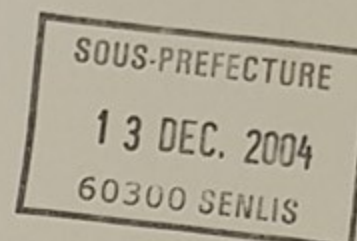
SOUS-PREFECTURE

13 DEC. 2004

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté M. ZANETTI – Mme BISSANGO représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

08) REGIE COMMUNALE DU CABLE & DE L'ELECTRICITE : « Encaissement du produit excédentaire de l'activité « ELECTRICITE » et Versement d'une subvention d'équilibre pour l'activité de son « Réseau Câblé »

Sur le rapport de M. Le Maire, exposant :

Vu les comptes présentés par la Régie Communale du Câble et de l'Electricité :

<u>ELECTRICITE</u>	Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2003	Résultats de clôture
Investissement	659 898,06		- 41 365,72	618 532,34
Exploitation	1 012 560,90	313 000,00	451 783,17	1 151 344,07
TOTAL	1 672 458,96	313 000,00	410 417,45	1 769 876,41

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

CABLE	Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2003	Résultats de clôture
Investissement	- 89 962,90		- 40 910,81	- 130 873,71
Exploitation	18 260,32	10 000,00	40 759,43	49 019,75
TOTAL ...	- 71 702,58	10 000,00	- 151,38	- 81 853,96

Considérant que l'avenant n°2 du 15 novembre 2000 à la convention du 8 août 1994, relative à la création et à l'exploitation d'un réseau de distribution par câble à Montataire, précise : « La Ville de Montataire versera, chaque année, à la Régie Communale du Câble et de l'Electricité, une subvention d'équilibre pour le financement des investissements réalisés par elle »,

Considérant que parallèlement, la Régie Communale du Câble et de l'Electricité nous versera une partie de son excédent provenant de son activité « Electricité », à concurrence de la subvention versée par la Ville pour le financement du réseau câblé,

Vu la demande présentée par la Régie Communale du Câble et de l'Electricité de Montataire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE, concernant l'exercice 2003 :

↳ de verser à la Régie Communale du Câble et de l'Electricité une subvention de 91.000 € « article budgétaire 67442 – Subventions exceptionnelles aux régies dotées de la personnalité morale »,

↳ d'encaisser une partie de son excédent, soit 91.000 € « article budgétaire 7562 – Excédent réservé par les régies à caractère industriel ou commercial et dotées de la personnalité morale ».

SOUS-PREFECTURE

13 DEC. 2004

60300 SENLIS



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

13/12/2004

Publié ou notifié le :

14/12/2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 14/12/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

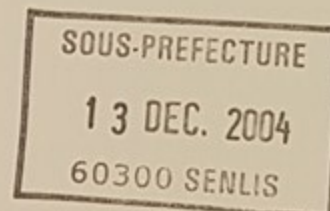
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



09) AVENANT° 5 A LA CONVENTION RELATIVE A LA CREATION ET A L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE DISTRIBUTION PAR CABLE A MONTATAIRE
(annule et remplace la délibération n° 3 du 27 septembre 2004)

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la convention initiale (adoptée par le conseil municipal du 21 juin 1994) signée le 8 Août 1994 et rendue exécutoire le 15 septembre 1994 portant création pour exploitation d'un réseau de distribution par câble et de l'électricité de Montataire par la Ville de Montataire,

Considérant l'évolution de la demande des usagers,

Considérant la nécessité de diversifier et de moderniser en conséquence les offres de programmes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE :

Article 1^{er} : De créer des nouveaux programmes qui passeront en boucle 24h/24. Les nouvelles grilles de programme sont donc composées ainsi qu'il suit :

- émissions info graphiques donnant les dernières informations sur la vie municipale, culturelle, associative de la ville et de l'agglomération.

- magazines vidéo diffusés quotidiennement par la société HDR Communication, soit :

- Côté Sciences
- Images de la Science
- Les métiers d'envie
- Watt's In
- Les vidéos locales produites occasionnellement par des particuliers ou des associations portant sur la diversité de la vie locale

Article 2 : Ces nouveaux programmes entraînent un coût supplémentaire de 1 631,63 euros HT.

La participation forfaitaire de la ville de 19 818,37 € HT/an est portée à 21 450,00 € HT/an soit 25 654,20 € TTC annuellement

Article 3 : De modifier en conséquence les articles de la convention pour entrée en vigueur dès sa notification

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 à la convention ainsi que toute pièce annexe pouvant s'y rapporter.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

.....13/12/2004.....

Publié ou notifié le :

.....14/12/2004.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du14/12/2004.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 DEC. 2004

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

--*

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

--*

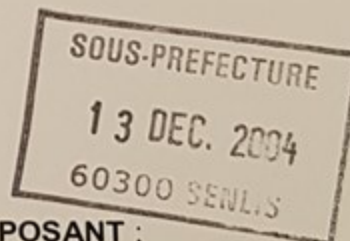
10) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3

Sur le rapport de M. Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, EXPOSANT :

QUE l'exécution du Budget 2004 nécessite certains réajustements,

CONSIDERANT que ceux-ci portent notamment sur :

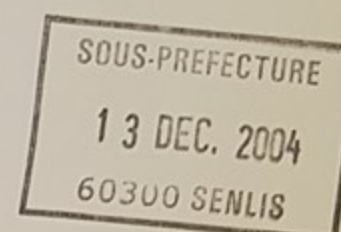
- l'annonce par les services fiscaux de rôles supplémentaires de taxe foncière et de taxe professionnelle,
- l'avance sur subvention accordée par le conseil général pour l'opération « **Axe Lénine Jaurès République** » et l'inscription de 50.000 € supplémentaires, pour le règlement de travaux prévus initialement en autorisation de programme en 2005, mais réalisés en 2004,
- le versement d'une indemnité technique à Electricité de France concernant la restitution à la ville de son réseau H.T.A. (haute tension) et le remboursement de cette indemnité à la ville par la Régie Communale d'Electricité, qui sera chargée d'exploiter ce réseau, conformément à notre délibération du 17 mai 2004,



- le versement d'une subvention exceptionnelle à la Régie Communale d'Electricité de Montataire pour le financement de son réseau câblé et le versement par la Régie Communale d'Electricité à la Ville d'un excédent sur l'exploitation de son réseau électricité,
- le changement de diverses imputations comptables,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à la Décision Modificative suivante :



Code service Chapitre/Fonction Article	I - SECTION de FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
DSF2.12/01	FISCALITE DIRECTE LOCALE 4 TAXES		
7311	Contributions directes (Rôle supplémentaire de taxe foncière)		615 000
7311	Contributions directes (Rôle supplém de taxe professionnelle)		44 000
DSF 2.18	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
67442	Subvention exceptionnelle aux régies dotées de la personnalité morale	91 000	
7562	Excédents reversés par les régies dotées de la personnalité morale		91 000
DSF2.09/01	OPERATIONS NON VENTILABLES		
678	Autres charges exceptionnelles (réseau EDF Indemnité)	312 500	
778	Autres produits exceptionnels (réseau EDF remboursement de l'indemnité)		312 500
DST2.01/020	BATIMENTS DIVERS		
60621	Combustibles	- 6 000	
61522	Entretien et réparation	-4 000	
6718	Autres charges exceptionnelles	10 000	
	<i>Mouvements réels</i>	403 500	1 062 500
DSF2.09/01	DEPENSES NON VENTILABLES		
.023	Virement à la section d'investissement	659 000	
	<i>Mouvements d'ordre</i>	659 000	
	TOTAL mouvement réels et d'ordre	1 062 500	1 062 500

Code service Chapitre/Fonction Article	II - SECTION d' INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
DSF1.01/020 205 2183	SERVICE INFORMATIQUE Acquisition de logiciels Acquisition matériel	5 000 - 5 000	
9031/816 1323 2315	AXE LENINE JAURES REPUBLIQUE Subvention Conseil Général Installations, matériel et outillages techniques	50.000	11 610
9036/823 2031	ESPACES EXTERIEURS BIONDI Etudes	- 400	
9042/823 2315	AMENAGEMENT ABORDS DU 19 MARS 1962 Installation matériel et outillage technique	400	
DST1.09/821 21578	VOIRIE MOBILIER URBAIN Matériel et outillage de voirie	- 1 300	
00101/812 2313	VOIRIE STATIONNEMENT CADRE DE VIE Constructions (collecte local OM)	1 300	
DSF1.09/01 1641	OPERATIONS NON VENTILABLES Emprunts		-620 610
	<i>Mouvements réels</i>	50 000	-609 000
DSF1.09/01 .021	RECETTES NON VENTILABLES Virement de la section de fonctionnement		659 000
	<i>Mouvements d'ordre</i>	-	659 000
	TOTAL mouvement réels et d'ordre	50 000	50 000

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

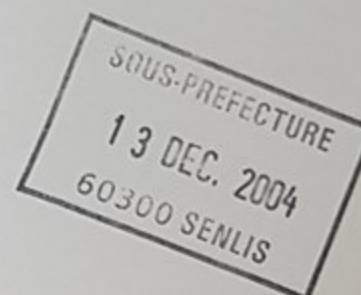
13 DEC. 2004

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004



--*

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

--*

11) - CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION 2005 : ADOPTION DU PROJET DE RESIDENTIALISATION DE L'AVENUE ANATOLE FRANCE ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT SOLLICITANT LE CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE AU TITRE DU CRA

Sur le rapport de Monsieur Le Maire exposant :
Intégré au Contrat de Ville de l'agglomération creilloise, signé le 11 avril 2000, figure le Contrat Régional d'Agglomération (CRA) proposé par le Conseil Régional de Picardie sur la durée du XII^{ème} Plan de 2000 à 2006 : les projets proposés à ce titre peuvent être abondés à hauteur maximale de 70 %.

Le projet d'investissement, ci-dessous, est extrait de la Pré-Proposition de Programme d'Actions 2005 en cours d'élaboration et qui sera soumise dans sa globalité à la délibération d'un prochain Conseil Municipal.

Action 2 : RESIDENTIALISER L'AVENUE ANATOLE FRANCE
de part et d'autre du Centre Commercial des Martinets
devant les entrées 76, 78, 80, 86, 88 & 90

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Maitre d'Ouvrage : Ville de Montataire
coût en investissement 101.973 € H.T.

Conseil Régional - CRA # 71.381 € (70 %)
Ville de Montataire 30.592 € (30 %)

au titre du Contrat Régional d'Agglomération

Sachant, de plus, que ce projet fait appel aux crédits du Conseil Régional de Picardie au titre du CRA dans l'agglomération creilloise, il y a nécessité de le transmettre à la Communauté de Communes de l'agglomération creilloise (CCAC) qui devra acter l'ensemble des programmations 2005 des différents Maîtres d'Ouvrage, Collectivités Territoriales ou Bailleurs HLM de l'agglomération creilloise et les transmettre, enfin, regroupées au Conseil Régional de Picardie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE l'action d'investissement n° 2, ci-dessus, de la Pré-Proposition de Programme d'Actions 2005 du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise proposée par la Ville de Montataire, son coût et son plan de financement.

AUTORISE Monsieur Le Maire à présenter ce projet et à solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil Régional de Picardie au titre du Contrat Régional d'Agglomération (CRA).

AUTORISE Monsieur Le Maire à transmettre ce projet 2005 à la Communauté de Communes de l'agglomération creilloise dont le Conseil Communautaire l'actera afin de présenter regroupée l'ensemble des actions 2005 de l'agglomération proposées par les Collectivités Territoriales et les Bailleurs HLM, et, de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional de Picardie au titre du Contrat Régional d'Agglomération (CRA).

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

13/12/2004

Publié ou notifié le :

14/12/2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 14/12/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 DEC. 2004

60300 CREIL



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

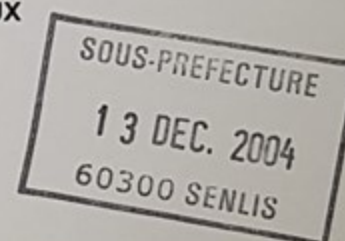
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté M. ZANETTI - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ - M. TUIL - Mme GRUNY - Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



12) REPRISE EN GESTION DIRECTE DES ACTIVITES DU SECTEUR RETRAITES (foyer-logement et animation)

Sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire, exposant :

L'Office municipal des retraités et personnes âgées est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 créée le 24 mars 1988 avec pour but, « l'organisation d'activités sociales et de loisirs et la gestion de diverses structures mises en place dans la ville en direction des retraités... »

Cette association s'est vue confier en conformité avec ses statuts la gestion de la résidence pour personnes âgées Maurice Mignon depuis sa date d'ouverture (le 1^{er} avril 1990) ainsi que l'organisation de toutes les activités d'animation en direction des retraités de plus de 60 ans habitants la commune (dès sa création).

Par convention, le 1^{er} septembre 1990, l'OMRPA faisait appel à la SEMIMO pour la gestion de la partie restauration à la Résidence Maurice MIGNON.

Suite au rachat de la Résidence par la Ville à la SEMIMO (constructeur et propriétaire initial du bâtiment), la gestion du restaurant était reprise en direct par la ville par délibération du Conseil Municipal du 15/12/1992, avec effet au 01/01/1993.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

L'OMRPA a continué à gérer le foyer-logement par une autre délibération du 15 décembre 1992 avec effet au 16/12/1992 et une convention avec effet au 1^{er} janvier 1993 et la partie animation en direction de tous les retraités habitant à Montataire du 01/01/1993 à ce jour.

Considérant la nécessité de modifier le mode de gestion du secteur retraités, il est proposé au Conseil Municipal de reprendre en gestion directe les activités de ce secteur qui comprend :

- le foyer-logement Résidence Maurice Mignon
- l'animation en direction de tous les retraités de 60 ans et plus habitants de Montataire

Pour se faire, seront créés deux comptes sur le budget municipal :

- DSP 2.33 – foyer-logement-RPA
- DSP2.34 – animation -RPA

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE la reprise en gestion directe des activités du secteur retraités dès le 1^{er} janvier 2005.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 13/12/2004

Publié ou notifié le :

..... 14/12/2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

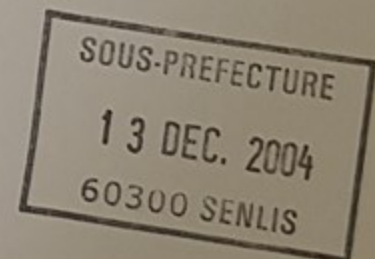
Date du 14/12/2004

(Loi du 22 juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann ALBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

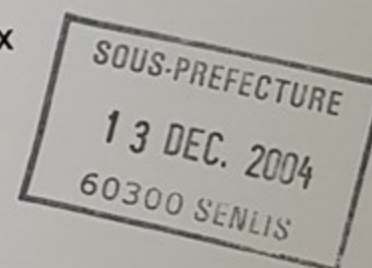
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



13) LA FAIENCERIE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur le rapport de Monsieur Louis RAYMOND, Maire-Adjoint, exposant :

VU la délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2004 qui valide la convention de partenariat avec la Faïencerie.

VU l'article 2 de la convention qui précise : conformément aux statuts de l'association « ne peuvent siéger au conseil d'administration, au titre des membres, les personnes exerçant une responsabilité d'ordre électif ou administratif dans les collectivités territoriales ».

VU le fonctionnement de la commission culturelle en commission élargie depuis plusieurs années, il a été proposé de désigner un membre de la commission non élu et non technicien de la ville pour siéger au Conseil d'Administration de la Faïencerie.

La candidature de Madame Arlette LEBEL a été retenue.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

VALIDE la désignation de Madame Arlette LEBEL pour représenter la Ville de Montataire
au sein du Conseil d'Administration de la Faïencerie.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 13/12/2004

Publié ou notifié le :

..... 14/12/2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 14/12/2004

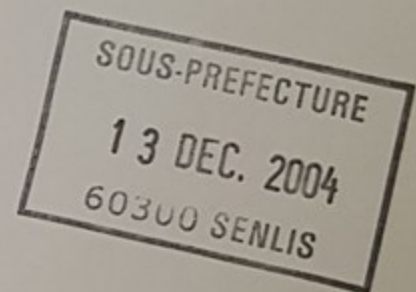
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yann Aubry', written over the printed name.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. ZANETTI – Mme BISSANGO représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



14) CONTRAT "TEMPS LIBRES" AVEC LA CAF DE CREIL : NOUVEAU CONTRAT 2004-2006

Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Maire-Adjointe, exposant :

Le contrat Temps Libres a été signé le 28/12/1999 avec la CAF de Creil pour une durée de 3 ans.

Il a été prolongé le 27/12/2002 pour une durée de 2 années. Il est donc arrivé à terme le 31/12/2003.

La Municipalité compte tenu de son engagement permanent en direction des enfants et des adolescents souhaite continuer son effort de développement des services en direction des 6/18 ans.

Les objectifs principaux des contrats Temps Libres proposés par les CAF sont les suivants :

- Proposer des actions éducatives complémentaires de celles des parents et de l'école, afin de faciliter l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

- Soutenir la promotion de loisirs de qualité, d'activités attractives et accessibles pour les enfants et les adolescents pendant leur temps libre.
- Impliquer les enfants et les jeunes ainsi que les parents dans la définition des besoins et la mise en œuvre des actions.
- Promouvoir un encadrement de qualité par des adultes bénévoles ou professionnels accompagnant l'enfant dans ses projets.

Le Comité de Pilotage réuni à plusieurs reprises a validé le principe de proposer le renouvellement du contrat pour les années 2004 à 2006 avec les objectifs locaux suivants :

- maintien de la qualité des services et actions proposées pour les enfants de 6 à 12 ans
- développement des activités en direction des jeunes jusqu'à 18 ans.

La trame du schéma de développement comprend des actions nouvelles :

1 – Centre de loisirs – 6/12 ans

- mise en place de stages multi-sports avec des éducateurs qualifiés BEESAPT
- mise en place d'ateliers culturels avec des intervenants qualifiés
 - atelier percussion
 - découverte des instruments
 - stage de théâtre-humour
 - atelier arts plastiques

2 – Centre de loisirs – pré-ados 12/17 ans

- créer une structure ouverte (soirée et mercredi)
- identifier un groupe pré-ados pour favoriser les passages d'entrée 11/12 ans et de sortie des plus de 17 ans
- travailler la passerelle avec JADE : orientation des jeunes sur le CLSH de la part du service prévention
- rencontres ponctuelles avec les parents sur la base du projet éducatif

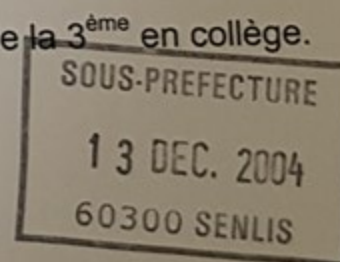
3 - Mise en place d'un conseil de citoyenneté ouvert aux enfants scolarisés du CM2 à la 4^{ème} en Collège

4 – Mise en place d'un conseil de jeunes ouvert aux jeunes à partir de la 3^{ème} en collège.

5 – JADE – actions en lien avec le Point Information Jeunesse

- lieu de diffusion et de ressources
- sorties
- connaissance des activités associatives locales
- faciliter l'accès à la culture
- développer la partie de l'aide aux projets

L'engagement contractuel de la CAF et de la ville reste d'augmenter la dépense à hauteur de 15,24 € supplémentaires par jeune de 6 à 18 ans sur la base réévaluée des dépenses 1998.



L'année de référence pour le schéma de développement devient 2003.

Les dépenses supplémentaires sont cofinancées par la CAF de Creil à hauteur de 70 % - compte tenu de l'existence d'un contrat Enfance à ce taux de participation.

La Commission Enfance a donné un avis favorable à la proposition de nouveau contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

VALIDE le contenu du contrat Temps Libres 2004/2006.

AUTORISE le Maire à signer le contrat avec la CAF de Creil.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

13/12/2004

Publié ou notifié le :

14/12/2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 14/12/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

--*

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

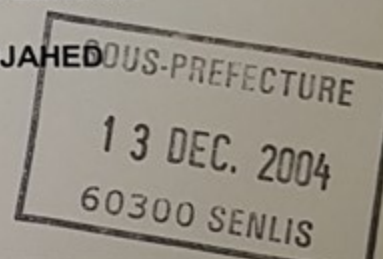
ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

--*



15) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, MATERIELS ET MOYENS HUMAINS AU BENEFICE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 relatif aux modalités d'application de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Considérant que la Ville engagée pleinement dans l'action sociale au service des habitants, met à disposition du Centre Communal d'Action Sociale des locaux, du matériel et du personnel nécessaires au bon fonctionnement des activités,

Considérant qu'il convient à cet effet d'acter et de formaliser les relations, les droits et les obligations des parties par le biais d'une convention,

Le Comité Technique Paritaire ayant été consulté pour avis le 26 Novembre 2004 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE de passer une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale dont l'objet est la mise à disposition de locaux, matériels et moyens humains.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les conventions qui prendront effet à compter du 1^{er} Janvier 2005.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 13/12/2004

Publié ou notifié le :

..... 14/12/2004

Le Maire certifie que le présent

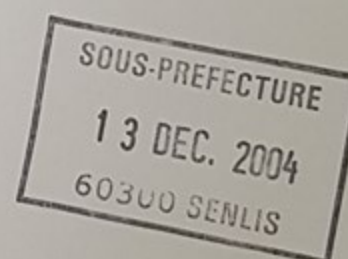
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 14/12/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

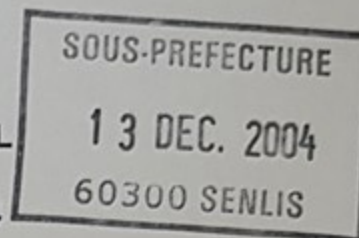
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

16) REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE TECHNIQUE : REMPLACEMENT DE L'INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE (ISS) ET DE LA PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT (PSR) PAR L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°91-875 du 06 Septembre 1991 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale;

Vu le Décret du 23 Octobre 2003 relatif à l'application de l'Indemnité d'Administration et de Technicité à certains cadres d'emplois de la filière technique ;

Vu la délibération du 27 Mars 1997 relative à l'attribution de la Prime de Service et de Rendement ;

Vu la délibération du 15 Juin 2000 relative à l'attribution de l'Indemnité Spécifique de Service;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu la délibération du 20 Décembre 2001 portant dispositions relatives à l'attribution de l'Indemnité Supplémentaire;

Vu la délibération du 05 Décembre 2002 portant création de la nouvelle Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) et de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) ;

Vu la délibération du 23 Juin 2003 relatif à l'attribution du Régime indemnitaire aux agents non titulaires recrutés sur certains emplois à compter du 1^{er} juillet 2003 (Filière Technique) ;

Considérant que le Décret du 23 Octobre 2003 étend l'application de l'Indemnité d'Administration et de Technicité à certains cadres d'emplois de la filière technique;

Considérant que ces modifications réglementaires appellent une actualisation du régime indemnitaire appliqué à Montataire tout en respectant les conditions d'attribution des primes aux agents ;

Le Comité Technique Paritaire ayant été consulté pour avis le 26 Novembre 2004 ;

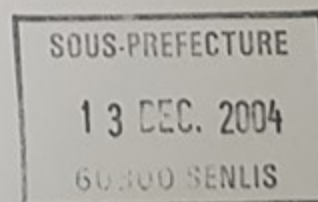
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Le chapitre II de la délibération du 05 Décembre 2002 est modifié comme suit :

Article 6 :

Il est créé une Indemnité d'Administration et de Technicité par référence à celle prévue par les Décrets du 14 janvier 2002 et du 23 Octobre 2003 au profit des personnels indiqués ci-dessous.

L'Indemnité d'Administration et de Technicité est calculée par référence au taux moyen réglementaire. Le plafond est fixé à huit fois le taux moyen. Elle correspond à un pourcentage du Traitement de Base + Nouvelle Bonification indiciaire qui varie en fonction du grade de l'agent. Son montant est plafonné au taux maximum réglementaire :



GRADES ou CADRES D'EMPLOIS FILIERE TECHNIQUE	TAUX MOYEN MENSUEL	TAUX MAXI MENSUEL (Taux moyen X Coef. 8)	TAUX APPLIQUE EN % du TRAITEMENT DE Base + NBI
FILIERE TECHNIQUE :			
Agent d'Entretien	34,62 €	276,93 €	10 %
Agent d'Entretien Qualifié	35,55 €	261,89 €	10 %
Agent Technique	35, 55 €	261,89 €	18 %
Agent Technique Qualifié	36,74 €	293,89 €	18 %
Agent Technique Principal	37,16 €	297,29 €	18 %
Agent Technique Chef	37,67 €	301,36 €	16 %
Agents de Salubrité	35,55 €	261,89 €	10 %
Agents de Salubrité qualifié	36,74 €	293,89 €	10 %
Agents de Salubrité principal	37,16 €	297,29 €	10 %
Agents de Salubrité en chef	37,67 €	301,36 €	10 %
Agents de Maîtrise	37,16 €	297,29 €	16 %
Agents de Maîtrise Qualifié	37,67 €	301,36 €	14,5 %
Agents de Maîtrise Principal	38,77 €	310,18 €	14,5 %

GRADES ou CADRES D'EMPLOIS AUTRES FILIERES	TAUX MOYEN MENSUEL	TAUX MAXI MENSUEL (Taux moyen X Coef. 8)	TAUX APPLIQUE EN % du TRAITEMENT DE Base + NBI
FILIERE ADMINISTRATIVE :			
Rédacteur jusqu'au 7 ^{ème} échelon	46,58 €	372,63 €	15 %
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	37,67 €	301,36 €	10 %
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	37,16 €	297,28 €	10 %
Adjoint Administratif	36,74 €	293,92 €	10 %
Agent Administratif Qualifié	35,55 €	284,40 €	10 %
Agent Administratif	34,68 €	276,96 €	10 %

SOUS-PREFECTURE
13 DEC. 2004
60300 SENLIS

FILIERE CULTURELLE :			
Assistant Qualifié de Conservation 2 ^{ème} classe jusqu'au 5 ^{ème} échelon	46,58 €	558,96 €	15 %
Assistant de Conservation du Patrimoine 2 ^{ème} classe jusqu'au 7 ^{ème} échelon	46,58 €	558,96 €	15 %
Agent Qualifié du Patrimoine Hors-Classe	37,67 €	301,36 €	10 %
Agent Qualifié du Patrimoine 1 ^{ère} classe	37,16 €	297,28 €	10 %
Agent Qualifié du Patrimoine 2 ^{ème} classe	36,74 €	293,92 €	10 %
Agent du Patrimoine 1 ^{ère} classe	35,55 €	284,40 €	10 %
Agent du Patrimoine 2 ^{ème} classe	34,62 €	276,96 €	10 %
FILIERE SPORTIVE :			
Educateur des APS jusqu'au 7 ^{ème} échelon	46,58 €	372,64 €	15 %
FILIERE ANIMATION :			
Animateur jusqu'au 7 ^{ème} échelon	46,58 €	372,64 €	15 %
Adjoint d'Animation Principal	37,67 €	301,36 €	10 %
Adjoint d'Animation Qualifié	37,16 €	297,28 €	10 %
Adjoint d'Animation	36,74 €	293,92 €	10 %
Agent d'Animation Qualifié	35,55 €	284,40 €	10 %
Agent d'Animation	34,62 €	276,96 €	10 %

GRADES ou CADRES D'EMPLOIS FILIERE TECHNIQUE	TAUX MOYEN MENSUEL	TAUX MAXI MENSUEL (Taux moyen X Coef. 8)	TAUX APPLIQUE EN % du TRAITEMENT DE Base + NBI
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE :			
Agent Social Qualifié de 1 ^{ère} classe	36,74 €	293,89 €	10 %
Agent Social Qualifié de 2 ^{ème} classe	35,55 €	261,89 €	10 %
Agent Social	34,62 €	276,96 €	10 %
ATSEM 1 ^{ère} classe	36,74 €	293,89 €	10 %
ATSEM 2 ^{ème} classe	35,55 €	261,89 €	10 %

SOUS-PREFECTURE
13 DEC. 2004
60 100 SENLIS

Article 7 :

L'indemnité Spécifique de Service (ISS) et la Prime de Service et de Rendement (PSR) sont supprimées et remplacées par l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour les Agents relevant des cadres d'emplois d'Agent Technique et d'Agent de Maîtrise dans les mêmes conditions d'attribution.

Article 8 :

L'indemnité Supplémentaire (IS) est supprimée et remplacée par l'Indemnité d'Administration et de Technicité

Article 9 :

En fonction des responsabilités particulières (encadrement, technicité, secrétariat de direction, fonction de correspondant informatique...), le Maire peut décider de moduler le régime indemnitaire jusqu'à hauteur du plafond réglementaire.

Article 10 :

Conformément aux dispositions réglementaires susvisées, les montants de référence annuels réglementaires servant de base de calcul à l'IAT sont indexés sur la valeur du point de l'indice applicable dans la fonction publique.

Article 11 :

Les dispositions du présent chapitre ne sont pas applicables aux agents non titulaires. Cependant, le Maire peut attribuer un régime indemnitaire aux agents non titulaires recrutés sur la base de l'article 3 alinéas 1 et 3 de la Loi du 26 janvier : emploi de niveau A ou emploi de remplacement d'un agent titulaire hors recrutement pour des besoins occasionnels ou saisonniers. Il s'agit essentiellement de missions nécessitant une qualification particulière.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

13 DEC. 2004

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

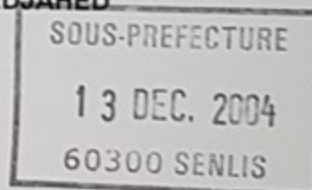
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. ZANETTI - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ - M. TUIL - Mme GRUNY - Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



17) INSTAURATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE PREVUE A L'ARTICLE 14 DU DECRET N°2001- 654 du 19 JUILLET 2001

(indemnisation des frais de déplacements au bénéfice des agents du service Entretien amenés à changer de lieux de travail au cours d'une même demi-journée de travail).

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 prévoyant l'attribution d'une indemnité forfaitaire au bénéfice des agents exerçant des fonctions itinérantes à l'intérieur du territoire communal, afin de compenser les frais personnels occasionnés par ces déplacements.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de définir les fonctions itinérantes justifiant l'attribution de cette indemnité forfaitaire à ceux qui les exercent,

Vu l'arrêté ministériel du 5 juillet 1991 modifié fixant le montant annuel de cette indemnité forfaitaire à un taux plafond de 198,19 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE :

Est attribuée l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret du 19 juillet 2001, aux agents du service Entretien amenés de par la nature de leurs missions, à changer de lieux de travail au cours d'une même demi-journée, et ce de manière quotidienne.

Cette indemnité forfaitaire de 198,19 € par an maximum pourra être attribuée mensuellement, soit 16,52 € par mois maximum à compter du 1^{er} janvier 2005.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

13 DEC. 2004

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

SOUS-PREFECTURE

13 DEC. 2004

60300 SENLIS

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

18) MARCHE D'ASSURANCE DU PERSONNEL DE LA VILLE : ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES ACCIDENT DU TRAVAIL ET CAPITAL DECES.

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°2004-15 du 07 Janvier 2004 relatif au Code des Marchés Publics et principalement ses articles 33, 57 et 58 ;

Considérant que la Ville en tant qu'employeur territorial est chargée de prendre en charge la rémunération et les frais médicaux d'un agent victime d'un accident de travail ou de trajet,

Considérant qu'également, elle est tenue de verser un capital décès aux ayants droits d'un agent communal qui viendrait à décéder ;

Considérant qu'il convient à cet effet de contracter une assurance qui permettrait de couvrir ces risques au bénéfice des agents titulaires affiliés à la CNRACL ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Que pour cela une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été lancée le 29 septembre 2004 ;

Que la commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises le jeudi 25 novembre pour étudier les pièces des dossiers d'assurance et le vendredi 03 décembre 2004 pour donner son avis sur les offres, selon 3 critères pondérés :

1. Les tarifications appliquées au 1^{er} Janvier 2005 (50%),
2. Les conditions de garantie, les qualités de fiabilité, de compétitivité des solutions proposées quant au financement de certains risques (25%),
3. La qualité des procédures pour gérer efficacement et rapidement les contrats et en particulier les sinistres (25%)

Qu'après examen des deux offres, la commission a retenu l'offre la plus avantageuse de la Société ASTER – Les assurances territoriales – Groupe France Courtage – située 7 rue Drouot 75009 PARIS. Cette société est courtier représentant la compagnie UNAME/ Société Mutuelle Mieux – Etre, située 171 Avenue Ledru Rollin – 75544 PARIS Cedex 11.

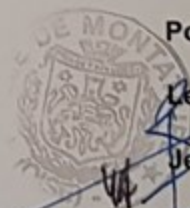
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE de passer un marché sur 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2005 avec la Société ASTER.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les pièces du marché à intervenir pour une cotisation annuelle assurance du personnel déterminée à 2,35 % de la masse salariale des agents titulaires affiliés à la CNRACL, à inscrire en dépenses sur les crédits relatifs aux dépenses de personnel (DRH 2.0 – 012 – 6455)

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 13/12/2004
Publié ou notifié le :
..... 14/12/2004
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 14/12/2004
(Loi du 22 Juillet 1982).

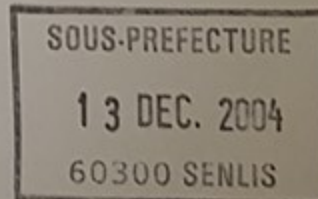
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



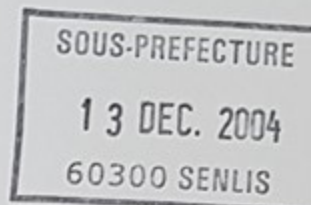


Montataire

VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

19) ESPACE DE RENCONTRES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE

Sur le rapport de Madame Hélène SALES, conseillère municipale déléguée à la vie associative, exposant :

Ce rapport annule et remplace la précédente délibération du conseil municipal dans sa séance du 27 septembre 2004.

Depuis de nombreuses années, la ville de Montataire envisage de réaliser sur son territoire et à destination de ses habitants, de ses associations et de la municipalité, un espace de rencontres.

Celui-ci permettra :

- les réunions associatives ne pouvant être organisées dans de petits espaces comme l'espace Elsa Triolet :

associations culturelles (associations folkloriques, cercle des poètes, Harmonie municipale, photo club, ...) :

- expositions,
- défilés,
- conférences,
- représentations et manifestations culturelles,
- festivals, ...

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

associations sportives :

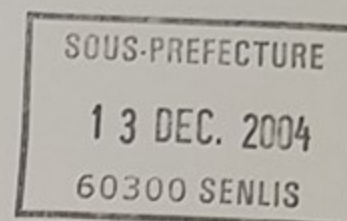
- remises de médailles, ...

associations de jumelages-amitiés, de quartiers (échanges franco-allemands, Népal & vous, Oise Volga, France-Palestine, 4 associations de quartiers) :

- assemblées générales des associations,
- échanges culturels (pour les jumelages),
- débats & conférences.

● **fêtes de la collectivité :**

kermesses et spectacles de fin d'année des écoles.



Ces deux points, réunions associatives et fêtes de la collectivité, sont les priorités absolues.

Cet espace pourrait également accueillir occasionnellement de petits spectacles avec spectateurs.

Si le futur équipement doit répondre aux demandes actuelles, il est également un outil pour développer certaines pratiques encore inconnues qui ne manqueront pas d'apparaître rapidement. Construire pour l'avenir constitue un objectif à respecter. L'investissement public ne pourra se satisfaire d'un projet qui ne laisserait pas de place à de nouvelles demandes potentielles. La demande des associations est appelée à être forte et il serait intéressant, par ailleurs, de réactiver des manifestations qui ne se dérouleront plus au nom du dynamisme et de la qualité de vie à Montataire. Un nouvel équipement représente l'opportunité de développer de nouveaux projets favorisant les rencontres, à savoir, de petits salons, des expositions sur des thématiques spécifiques.

Il s'agit de réaliser sur un terrain de 4160 m² jouxtant le RD200, face au site « les marches de l'Oise », devant le complexe cinématographique PATHE un espace de convivialité répondant au programme suivant :

- une salle de 360 m² environ divisible en deux (2 x 150 place assises) ;
- hall d'accueil, office de cuisine, sanitaires, locaux d'entretien, rangement de matériel et locaux techniques ;

Ont été rajoutés au programme initial :

- ***une loge avec point d'eau***
- ***limitation de musique amplifiée à 95 dB***
- ***rafraîchissement d'air***
- ***clôture du site.***

L'ensemble représentera une surface hors œuvre nette de 740 m².

Les espaces extérieurs prévoient un parking de 80 places et un aménagement paysager sur le terrain d'emprise de 4160 m².

L'estimation de l'opération est arrêtée à :

Acquisition foncière PATHE (4160 m ²)	100.000 € HT
Travaux	1.139.000 € HT
Honoraires divers (18,5%)	207.000 € HT
Equipement et mobilier	128.000 € HT

TOTAL HORS TAXES

1 574 000 €

Nous demandons donc au Conseil Général de l'Oise, une aide de 29 % du montant hors taxes de l'opération, correspondant au taux communal fixé par le Conseil Général de l'Oise, soit **456.460 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le dossier

Sollicite le Conseil Général pour l'obtention de la subvention.

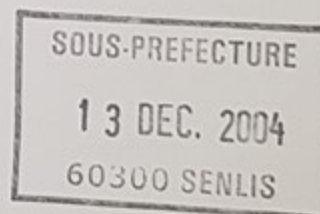
Acte reçu à la Sous-Préfecture le :
 13/12/2004
 Publié ou notifié le :
 14/12/2004
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 14/12/2004
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

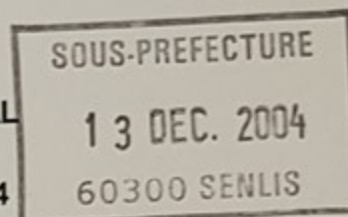
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

20) Assainissement des rues C.Cognard, H.Bessemer et Sente des Chères Vignes – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

La Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC) réalise des travaux d'assainissement dans la rue C.Cognard, la rue H.Bessemer et la Sente des Chères Vignes,

Ces travaux consisteront à mettre en place une canalisation principale, ainsi que la réalisation des branchements individuels nécessaires au raccordement des habitations,

Chaque propriétaire devra ensuite se brancher sur cette artère.

Il devra donc payer à la CAC, le branchement dont le montant est arrêté par délibération (815 € environ) et il devra ensuite exécuter les travaux intérieurs.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie peut aider sous forme de subvention à hauteur de 40 % du montant des travaux intéressés.

La collectivité percevrait les aides et assurerait ensuite la répartition entre les particuliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le dossier tel que présenté et sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une subvention au meilleur taux.

Demande l'autorisation de pouvoir lancer les travaux avant l'arrêté de subvention,

Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention à intervenir avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Pour extrait certifié conforme,

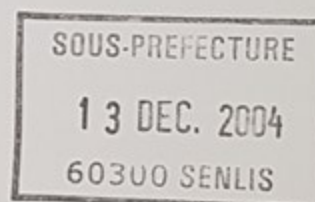


Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 13/12/2004
 Publié ou notifié le : 14/12/2004
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 14/12/2004
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

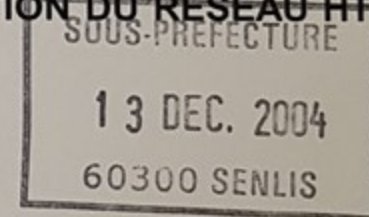
ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

21) CONVENTION AVEC LA RCCEM RELATIVE A L'IMPLANTATION DU RESEAU HTA SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL



Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la délibération du conseil municipal du 17 mai 2004, mettant un terme à la concession EDF de la distribution publique d'électricité et le transfert du réseau HTA à la ville.

Vu la désignation par la ville, de la R.C.C.E.M comme exploitant du réseau.

Vu la demande d'E.D.F d'obtenir la prise en charge par la commune des travaux de séparation des réseaux.

Vu le projet électrique n° 0401 présenté par la RCCEM afin de restructurer le réseau HTA sur la commune.

Vu que les nouveaux réseaux sont implantés en partie sur des parcelles de terrain appartenant à la commune.

Vu la nécessité d'établir pour chaque parcelle empruntée une convention de servitude de droit commun,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions à intervenir avec la R.C.C.E.M.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

13 DEC. 2004

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

SOUS-PREFECTURE

13 DEC. 2004

60300 SENLIS

22) CESSION A MADAME HUREZ DES PARCELLES CADASTREES AE 245p et AE 354p APPARTENANT A LA COMMUNE DE MONTATAIRE

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire des parcelles cadastrées AE 245 et 354, sises lieudit « Le Prieuré » à Montataire, situées dans le secteur UC du POS, d'une superficie totale de 581 m² ;

Considérant que Mme HUREZ est intéressée par l'acquisition d'une partie de ces parcelles de manière à créer un accès sur l'arrière de sa propriété ;

Considérant l'utilité de l'opération,

Vu l'estimation des domaines,

Vu le plan de division cadastral,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE la cession pour partie des parcelles cadastrées AE 245 et AE 354 sises lieudit « Le Prieuré » à Montataire d'une superficie totale de 116 m², au profit de Mme HUREZ au montant de 65 €/m² soit un prix total de 7 540 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

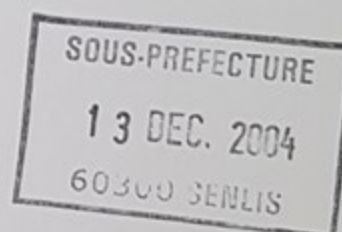
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 13/12/2004
 Publié ou notifié le : 14/12/2004
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 14/12/2004
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

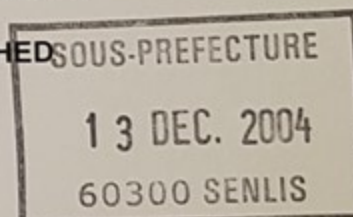
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRÉ – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. ZANETTI – Mme BISSANGOÜ représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



23) LANCEMENT DE DEUX ETUDES D'AIDE AU MONTAGE DU DOSSIER « PROJET DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE » DU QUARTIER DES MARTINETS DANS LE CADRE DE L'AGENCE NATIONALE DE RENOVATION URBAINE

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Considérant que le dispositif « Politique de la Ville » est aujourd'hui géré au niveau national par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine » (ANRU) ;

Considérant que l'ANRU peut prendre en charge les déficits d'opérations dans les quartiers classés en ZUS sous réserve de la validation d'un « Projet de Rénovation Urbaine et Sociale » (PRUS) et de la signature d'une convention financière ;

Considérant que la ville, sur les conseils de l'Etat, a décidé de présenter un PRUS sur l'ensemble des quartiers des Martinets et non pas sur la seule cité Jules Uhry ;

Considérant que le montage du dossier PRUS et de la convention financière nécessitent le recours à deux bureaux d'études spécialisés ;

Considérant que l'ANRU peut financer ces bureaux d'études mais uniquement après signature de la convention financière ;

Considérant qu'il revient à la ville de Montataire d'avancer les rémunérations des deux bureaux d'études ;

Considérant l'utilité de l'opération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE le pré-financement par la ville des deux bureaux d'études intervenant dans le cadre du montage du PRUS des Martinets

DECIDE l'inscription de cette dépense au titre de l'ingénierie dans la convention financière à signer avec l'ANRU

DEMANDE à l'ANRU de prendre en charge le montant de ces études

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 13/12/2004

Publié ou notifié le :

..... 14/12/2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

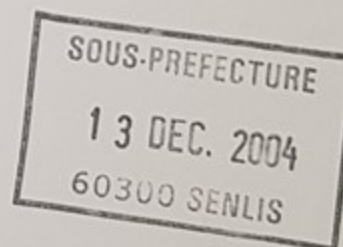
Date du 14/12/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi six décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt cinq novembre Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

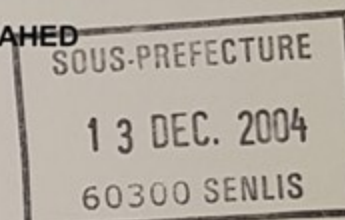
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme GRUNY – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



24) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	NETTOYAGE DES VITRES	travaux de nettoyage des vitres des groupes scolaires et des bâtiments communaux confiés à l'entreprise ENET 60 pour un montant de 7 516,25 € TTC	27/09/2004	01/10/2004
2	ASSURANCE DU MATERIEL AUDIOVISUEL	Contrat d'assurance pour le matériel audiovisuel mis à disposition dans les écoles maternelles et primaires de Montataire confié à la Mutuelle d'Assurance de l'Education. La prime d'assurance s'élève à 233,30 € pour l'année scolaire 2004/2005	27/09/2004	01/10/2004
3	RESTAURATION DES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE	Signature d'une convention avec l'Education Nationale pour le personnel enseignant qui fréquente les restaurants scolaires municipaux. L'Education Nationale participe à hauteur de 1,02 €.	29/09/2004	01/10/2004

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

4	MOBILIER ET MATERIEL (écoles et bâtiments communaux)	Contrat avec la société GOUJON pour l'achat de mobilier de bureau pour un montant de 11 690,12 € TTC Contrat avec la société CAMIF Collectivité pour un montant de 12 410,11 € TTC	30/09/2004	12/10/2004
5	NS PROTECTION	Concours de la société NS protection pour le gardiennage du parking du Palace lors des spectacles du mois d'octobre pour un montant forfaitaire de 215,28 € TTC (3 spectacles)	04/10/2004	06/10/2004
6	ACPA SONORISATION	Concours de l'ACPA pour la sonorisation des concerts du 26 septembre et du 9 octobre au palace. Chaque prestation s'élève à 1315,60 €.	04/10/2004	06/10/2004
7	JM FRANCOIS – CONTEUR PICARD	Présentation d'une soirée "contes picards" le vendredi 12 novembre au Palace par JM FRANCOIS, conteur de l'association Ti Pi Mi pour un montant de 400 € TTC	07/10/2004	11/10/2004
8	CONCESSION DE TERRAIN	Accord à monsieur A. STAUFFER pour l'achat d'une concession temporaire à compter du 30 septembre 2004	07/10/2004	11/10/2004
9	DANY JAM	Passage du groupe DANY JAM en 1 ^{ère} partie du concert présenté par Les Fatals Picards le 9 octobre 2004 au Palace pour une prestation musicale à titre gratuit	08/10/2004	15/10/2004
10	REGIE DE RECETTE – ENCAISSEMENT DU PRODUIT DES REPAS DE LA RPA	L'encaissement du produit des repas prend en compte un n° de carte, nom de la personne et le montant déposé. Dans cette régie de recettes ne sont pris en compte que les règlements du personnel communal et quelques organismes extérieurs.	13/10/2004	15/10/2004
21	MAITRISE D'ŒUVRE – AMENAGEMENT RD 123	Contrat de maîtrise d'œuvre confié à VIATEC BET pour les travaux d'aménagement du RD 123 pour un montant de 45 208,80 € TTC	14/10/2004	15/10/2004
22	BAC A SABLE	Présentation d'un spectacle Bac à sable fait son barbouf le 8/12/2004 au Palace par l'association Bec à foin pour un montant de 1 000 € TTC	14/10/2004	15/10/2004
23	VILLE DE GAUCHY – RESO Picardie	Présentation d'un spectacle proposé par la ville de GAUCHY/Réso Picardie intitulé "j'espérons qu'il m'en sortira" le 30 novembre 2004, salle Libération. Le coût de cette prestation est de 1 300 € TTC	18/10/2004	19/10/2004
24	COMPAGNIE PAL FRENK	Dans le cadre du partenariat avec la Faïencerie, il est convenu d'accueillir un solo de danse contemporaine de la Cie Pal Frénak le 22 octobre 2004 au palace – prestation gratuite	21/10/2004	22/10/2004
25	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX	Mise à disposition des locaux attenants à l'école M.&L.Bambier à l'association AFTAM pour la tenue de l'atelier de lutte contre l'illettrisme du 01/09/04 au 31/07/2005	22/10/2004	3/11/2004
26	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX	Mise à disposition des locaux de la maison sociale H. d'Hoker à l'association AFTAM pour la tenue de leur permanence d'accueil et d'inscription (année 2004/2005)	22/10/2004	03/11/2004
27	CONTRAT DE LOCATION GARAGE	Location du garage n°22 sis 109 rue J.Duclos à monsieur CHEKAL Abdelkrim à compter du 1 ^{er} novembre 2004 pour un loyer de 43 €/mois	22/10/2004	03/11/2004
28	RESERVES ET ABRIS DE CONTENEURS	Contrat de construction de réserves et d'abris conteneurs confié au prestataire Beauvais Diffusion SA d'un montant de 33 930,58 € TTC (lot 2)	25/10/2004	03/11/2004
29	RESERVES ET ABRIS DE CONTENEURS	Contrat de construction de réserves et d'abris conteneurs confié au prestataire Clôtures Environnement d'un montant de 15 664,45 € TTC (lot 1 maçonnerie-clôture)	25/10/2004	03/11/2004
30	CURAGE HYDRODYNAMIQUE	Contrat de curage hydrodynamique et réhabilitation d'un réseau d'eaux pluviales au prestataire BARRIQUAND pour un montant de 10 075, 10 € TTC	25/10/2004	03/11/2004
31	RENFORCEMENT ET REPROFILAGE DES BERGES DU THERAIN	Contrat de renforcement et reprofilage des berges du Thérain confié à l'entrepreneur PIRES pour un montant de 31 364,31 € TTC	25/10/2004	03/11/2004

32	CASE COLUMBARIUM	Accord à madame HERMANS Sylviane (veuve Elliott) d'obtenir une case au columbarium afin d'y déposer une urne cinéraire, case de 30 ans à compter du 20 octobre 2004	25/10/2004	03/11/2004
33	CONTRAT DE LOCATION GARAGE	Location du garage n°20 sis 109 rue J.Duclos à madame MATRAS/REDJI Sandrine à compter du 1 ^{er} novembre 2004 pour un loyer de 43 €/mois	27/10/2004	03/11/2004
34	REGIE DE RECETTE – SERVICE CULTUREL	Accord au régisseurs du service culturel de disposer d'un fonds de caisse permanent de 60 €.	27/10/2004	03/11/2004
35	"EUGENE LE VIEUX CHENE"	Dans le cadre du partenariat avec le REP, présentation d'un spectacle "Eugène le vieux chêne" à l'école primaire P.Langevin le 11 janvier 2005	28/10/2004	03/11/2004
36	"LES CLOWNS DE LA ROUTE"	Présentation d'un spectacle par l'association "l'Artscène" sur le thème de la circulation routière le 23/11/2004 au Palace. Le coût est de 3 270,50 € TTC pour 2 spectacles	28/10/2004	03/11/2004

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

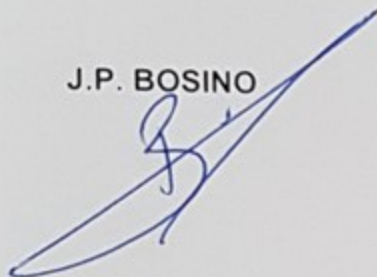
13 DEC. 2004

60300 SENLIS

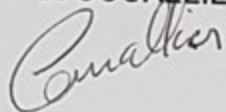
SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2004

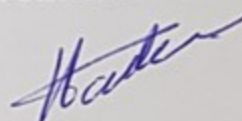
J.P. BOSINO



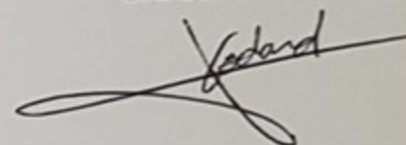
C. COUALLIER



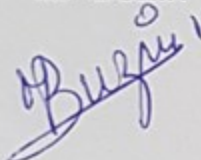
J. DESCHAMPS



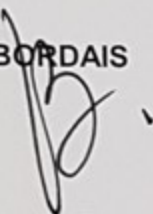
S. GODARD



MP BUZIN



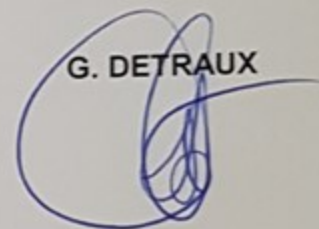
F. BORDAIS



L. RAYMOND



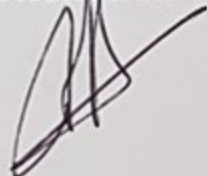
G. DETRAUX



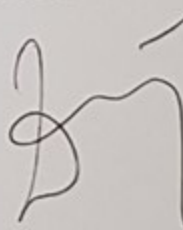
M. CAPET



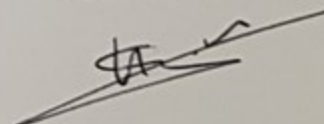
A. KORDJANI



M. ZANETTI



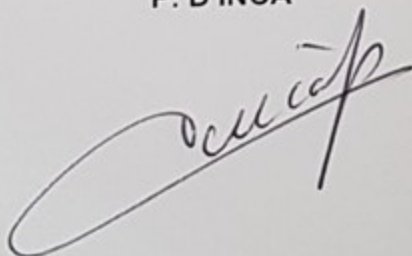
H. SALES



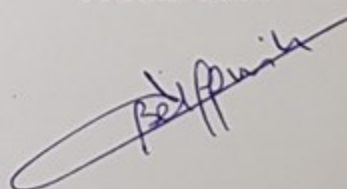
F. BAILLEUX



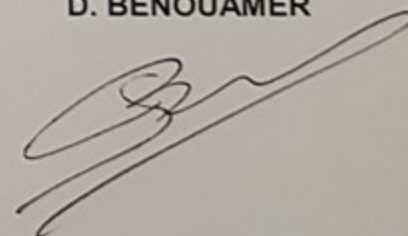
P. D'INCA



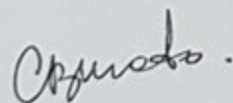
F. BELFQUIH



D. BENOUMER



C. BURATO



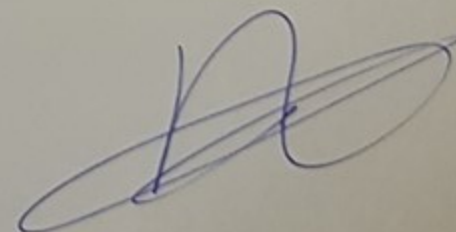
M. WALLET



P. CLAUSTRE



JP MERCIER





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2005

SOUS-PREFECTURE

25 JAN. 2005

60300 SENLIS

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 janvier Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ (après l'appel des présents) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. COUALLIER représenté par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté M. RAYMOND - Mme BISSANGOU représentée par M. GODARD (jusqu'à la délibération n°2) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL - Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

SOUS-PREFECTURE

25 JAN. 2005

60300 SENLIS

01) INSTALLATION DE MADAME Christiane HEAULME

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Monsieur Natalino PEZZETTA a présenté sa démission de membre du conseil municipal par lettre en date du 9 novembre 2004,

Monsieur FRANCOIS a été sollicité en tant que 5^{ème} candidat de liste "Montataire pour Tous" mais a décliné la reprise de ce mandat,

Madame Christiane HEAULME étant la candidate suivante, 6^{ème} donc sur la liste "Montataire pour Tous", a été informée par courrier en date du 7 décembre 2004 qu'elle avait la qualité de conseillère municipale,

Madame Christiane HEAULME a fait connaître à Monsieur Le Maire, par lettre reçue le 13 décembre 2004, son acceptation du rôle de conseillère municipale proposé,

Prononce l'installation de madame Christiane HEAULME au titre de conseillère municipale

Pour extrait certifié conforme,

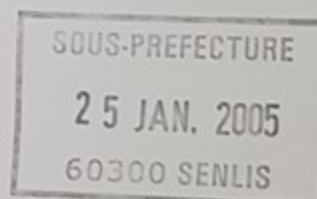
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 25.01.2005
 Publié ou notifié le :
 26.01.2005
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 26.01.2005
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 janvier Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ (après l'appel des présents) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. COUALLIER représenté par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté M. RAYMOND - Mme BISSANGOU représentée par M. GODARD (jusqu'à la délibération n°2) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL - Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

SOUS-PREFECTURE

25 JAN. 2005

60300 SENLIS

02) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2004

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 6 décembre 2004 est approuvé à l'unanimité.

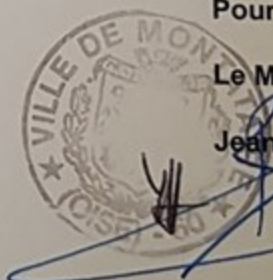
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 25/01/2005
Publié ou notifié le :
..... 26/01/2005
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 26/01/2005
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 janvier Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ (après l'appel des présents) – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. COUALLIER représenté par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNAK représenté M. RAYMOND – Mme BISSANGOU représentée par M. GODARD (jusqu'à la délibération n°2) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

SOUS-PREFECTURE

25 JAN. 2005

60300 SENLIS

03) DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2004

Vu l'Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 (en vigueur le 1^{er} janvier 2002) ;

Vu la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 (article 28§ III) ;

Vu la Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 (article 9) ;

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 (article 44 § 1°) ;

Vu la Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 (article 63) ;

Vu la Loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 ;

Vu la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le nouveau Code des Marchés Publics (décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004),
notamment son article 28, et le décret 2004-1298 du 26 novembre 2004,

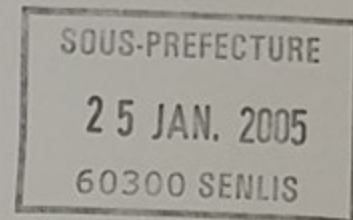
Vu la délibération n° 6 du conseil municipal du 17 mars 2001;

Vu la délibération n° 25 du conseil municipal du 16 mai 2002 ;

Vu la délibération n° 8 du conseil municipal du 03 octobre 2002;

Vu la délibération n° 02 du conseil municipal du 28 juin 2004 ;

Vu la délibération n° 05 du conseil municipal du 08 novembre 2004 ;



Considérant la nécessité de modifier le point n° 4 de la délibération du 28 juin 2004 afin de
se mettre en conformité avec le Code des Marchés Publics, notamment son article 28

Considérant la nécessité d'intégrer les dispositions de la délibération n° 8 du 03 octobre
2002 et de la délibération n° 5 du 8 novembre 2004 au point n° 3 de la délibération du 28
juin 2004

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 : de modifier le point n° 4 de la délibération du 28 juin 2004 et de compléter le point
n° 3 de cette même délibération

Article 2 : délègue à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les actes de gestion
suivants, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

La liste des actes de gestion délégués est donc ainsi adoptée :

01) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services
publics municipaux,

02) Fixer les tarifs des spectacles et manifestations ponctuelles, organisés par les services
municipaux (Centre de Loisirs – Culture – Sports),

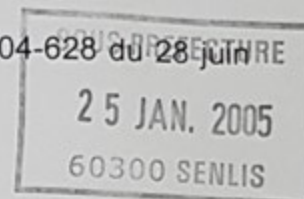
03) Procéder dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts
destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations
financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des
risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de
l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce
même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

L'article L 1618-2 du Code des Collectivités Territoriales stipule que les collectivités
territoriales peuvent déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour les fonds qui
proviennent :

- 1- de libéralités,
- 2- de l'aliénation d'un élément de leur patrimoine,
- 3- d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la
collectivité,

4- de recettes exceptionnelles dont la liste a été fixée par le décret n° 2004-628 du 28 juin 2004 soit :

- a- les indemnités d'assurance,
- b- les sommes perçues à l'occasion d'un litige,
- c- les recettes provenant de ventes de biens tirés de l'exploitation du domaine réalisées à la suite de catastrophes naturelles ou technologiques,
- d- les dédits et pénalités reçus à l'issue de l'exécution d'un contrat



Il est donc délégué au maire la compétence pour réaliser les opérations nécessaires dans ce domaine.

En ce qui concerne les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, Le Maire reçoit donc délégation aux fins de :

1- procéder à des remboursements anticipés des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et de contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices dans les conditions et limites fixées dans sa délégation de réaliser les emprunts,

2- décider de toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

04) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés **par procédure adaptée** en raison de leur montant **jusqu'au plafond de 230.000 € HT**, lorsque les crédits sont prévus au budget,

05) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

06) Passer les contrats d'assurance,

07) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

08) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

09) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

10) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €,

11) Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissier de justice et experts,

12) Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,

13) Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,

14) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

15) Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'Article L 213.3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal,

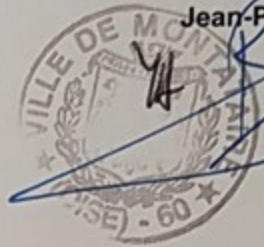
16) Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, auprès des Tribunaux Administratifs et de toutes autres juridictions **pour l'ensemble du contentieux et des actes qui y sont liés.**

17) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans le cadre des clauses et dispositions du contrat d'assurances de la flotte automobile, souscrit par la Commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire ,

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

25/01/2005

Publié ou notifié le :

26/01/2005

Le Maire certifie que le présent

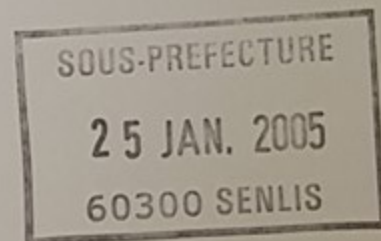
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 26/01/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 janvier Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ (après l'appel des présents) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. COUALLIER représenté par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté M. RAYMOND - Mme BISSANGOU représentée par M. GODARD (jusqu'à la délibération n°2) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL - Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

SOUS-PREFECTURE

25 JAN. 2005

60300 SENLIS

04) SECTEUR RETRAITES : TARIF DE LOCATION DE LA CHAMBRE D'HOTE DE LA RESIDENCE MAURICE MIGNON

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

VU la délibération du Conseil Municipal du 06/12/2004 sur la reprise en gestion directe du secteur retraités.

VU la nécessité de fixer un tarif de location pour la chambre d'hôte de la Résidence Maurice Mignon,

Cette chambre sert à accueillir les familles et les invités des résidents de façon ponctuelle.

Elle est également à la disposition des élus pour héberger temporairement des hôtes et des personnes de passage.

L'occupation est possible de 15 heures de l'après-midi à 11 heures le matin suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Décide à l'unanimité de fixer le tarif de location de la chambre d'hôte de la résidence Maurice Mignon à 15 € par nuit.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 25/01/2005

Publié ou notifié le :

..... 26/01/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

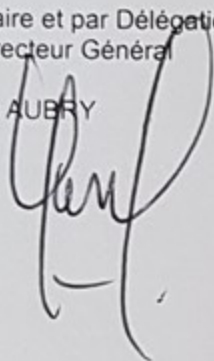
Date du ... 26/01/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

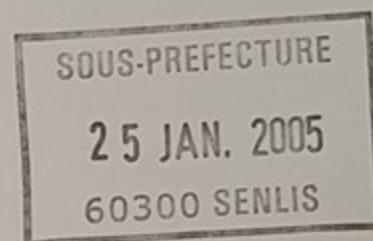
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 janvier Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ (après l'appel des présents) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. COUALLIER représenté par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par M. RAYMOND - Mme BISSANGOU représentée par M. GODARD (jusqu'à la délibération n°2) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL - Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

SOUS-PREFECTURE

25 JAN. 2005

60300 SENLIS

05) DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DE LA COMMISSION « RETRAITES »

Le Conseil Municipal de Montataire,

VU l'article L 2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 06/12/2004 sur la reprise en gestion directe du secteur retraités,

ELIT à l'unanimité les représentants suivants pour siéger à la 12^{ème} commission : " retraités "

Les membres élus sont : Madame MP BUZIN - Madame D. BENOUMER - Monsieur J. CAPET - Monsieur L. RAYMOND - Monsieur J. FORTUNATO - Madame C. HEAULME

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire ,

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 25/01/2005
 Publié ou notifié le : 26/01/2005
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du : 26/01/2005
 (Loi du 22 Juillet 1982)
 Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 janvier Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ (après l'appel des présents) – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. COUALLIER représenté par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté M. RAYMOND – Mme BISSANGOU représentée par M. GODARD (jusqu'à la délibération n°2) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

SOUS-PREFECTURE

25 JAN. 2005

60300 SENLIS

06) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CLUB DE HANDBALL AU TITRE DU TOURNOI NATIONAL DE FEVRIER 2005

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Adjoint au Maire, exposant :

Que nous sommes sollicités par le club de Handball afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un challenge national les 19 et 20 février 2005,

Compte tenu du niveau et de l'ampleur du challenge, la ville de Montataire souhaite, comme à son habitude, soutenir les clubs qui organisent ce type de manifestation sportive,

Vu l'avis favorable du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

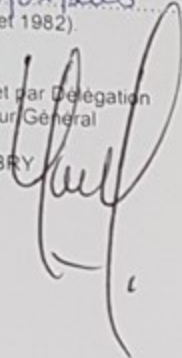
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Décide à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € au club de Handball pour l'organisation du tournoi national de février 2005. Les crédits seront prévus au BP 2005.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 25.01.2005
 Publié ou notifié le : 26.01.2005
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 26.01.2005
 (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE

25 JAN. 2005

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 janvier Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

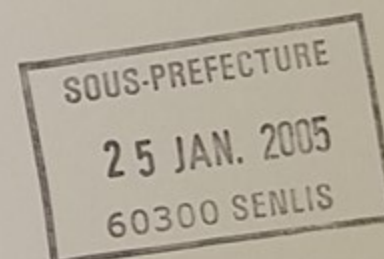
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ (après l'appel des présents) – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. COUALLIER représenté par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté M. RAYMOND – Mme BISSANGOU représentée par M. GODARD (jusqu'à la délibération n°2) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



07) REALISATION PAR L'OPAC OISE HABITAT DE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS ET DE 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN PLI (Sente des Chères Vignes)

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que dans une délibération en date du 29 mars 2004, la ville de Montataire décidait de confier à l'OPAC Oise Habitat une opération de huit logements collectifs en loyer libre et autorisait la cession de l'emprise foncière nécessaire (parcelles AK 545p / 549 / 583 / 582p / 148p / 149p / 150p / 153p pour une superficie d'environ 1506 m²) au prix de 10 000 €,

Considérant que l'OPAC Oise Habitat a pour vocation de construire des logements aidés,

Considérant que l'OPAC Oise Habitat propose de réaliser ces 8 logements en financement PLI,

Considérant que l'OPAC Oise Habitat propose de construire deux logements individuels supplémentaires en PLI sur les parcelles AK 581p / 153p / 150p / 149p / 147 et 148p,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que les parcelles AK 581p / 153p / 150p / 149p / 147 et 148p représentant une superficie d'environ 471 m2 appartiennent à la ville de Montataire,

Considérant que la Commission d'urbanisme et le Bureau municipal ont émis un avis favorable au projet présenté par Oise Habitat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'annuler la délibération prise par le conseil municipal en date du 29 mars 2004,

DECIDE de confier à l'OPAC Oise Habitat la construction de huit logements collectifs et de deux logements individuels, le tout en PLI sur les emprises foncières précisées ci-dessus,

AUTORISE la cession des parcelles AK 545p / 549 / 583 / 582p / 148p / 149p / 150p / 153p pour une superficie d'environ 1506 m2 et les parcelles AK 581p / 153p / 150p / 149p / 147 et 148p pour une superficie d'environ 471 m2 (cf plan ci-joint) au prix global de 42 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire ,

Jean Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

25.01.2005

Publié ou notifié le :

26.01.2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 26.01.2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

25 JAN. 2005

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 janvier Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ (après l'appel des présents) – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. COUALLIER représenté par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté M. RAYMOND – Mme BISSANGOU représentée par M. GODARD (jusqu'à la délibération n°2) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

SOUS-PREFECTURE

25 JAN. 2005

60300 SENLIS

09) MARCHE DE FOURNITURE D'ENERGIE, DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE DES BATIMENTS COMMUNAUX : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT N° 017/04, RELATIF A LA MODIFICATION DES INDEX DE LA FORMULE DE REVISION DE PRIX.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Un marché a été signé le 11/10/2004 avec la société ELYO pour la fourniture d'énergie, de maintenance des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux.

Certaines prestations du contrat sont indexées sur des indices PSD (produits et services divers) qui ont été supprimées aujourd'hui et remplacées comme suit (source DGCCRF) :

- FSD* 1 en remplacement du PSD A
- FSD 2 en remplacement du PSD B, C et T
- FSD 3 en remplacement du PSD D

*** frais et services divers**

Il s'agit donc d'en tenir compte pour la formule de révision.

Cette modification nécessite un avenant au contrat.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer les pièces à intervenir tenant compte de la nouvelle dénomination des indices de révision :

- FSD 1 en remplacement du PSD A
- FSD 2 en remplacement du PSD B, C et T
- FSD 3 en remplacement du PSD D

SOUS-PREFECTURE

25 JAN. 2005

60300 SENLIS

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire .

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

25.01.2005

Publié ou notifié le :

26.01.2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 26.01.2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

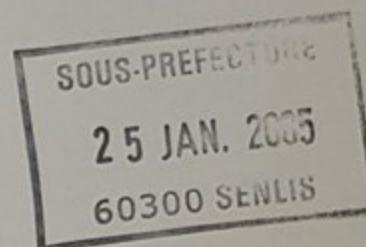
Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 janvier Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ (après l'appel des présents) – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. COUALLIER représenté par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté M. RAYMOND – Mme BISSANGOU représentée par M. GODARD (jusqu'à la délibération n°2) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

10) CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AVEC OISE HABITAT – AVENANT N° 2

Sur le rapport de Monsieur BOYER, conseiller municipal délégué à l'environnement, exposant :

Vu la convention signée en 1988 avec Oise Habitat en vue de permettre l'exécution par la ville des travaux d'entretien d'espaces vert, propriété de Oise Habitat et situés sur le territoire de la commune,

Vu la formule de révision des prix applicable chaque début d'année,

Considérant que l'indice PA-O, "indice général des prix d'achat des moyens de production agricole", figurant dans la dite formule de révision n'est plus calculé par l'INSEE depuis le 1^{er} janvier 2004,

Considérant que cet indice a été remplacé par l'indice A-O de même dénomination depuis le 1^{er} janvier 2004,

Qu'il importe ainsi de tenir compte de cette modification dans la formule de révision,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention à intervenir avec Oise Habitat dont le montant révisé, pour 2004, s'élève à **51 149, 63 € HT**.

Pour extrait certifié conforme,

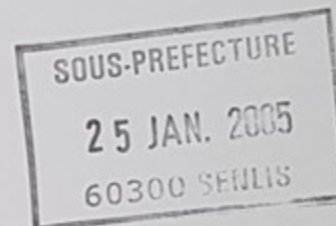
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous-Prefecture le :
 25.01.2005
 Publié ou notifié le :
 26.01.2005
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 26.01.2005
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 janvier Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

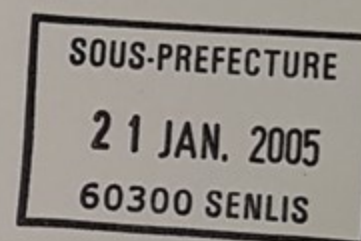
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ (après l'appel des présents) – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. COUALLIER représenté par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par M. RAYMOND – Mme BISSANGOU représentée par M. GODARD (jusqu'à la délibération n°2) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



11) DECISION MODIFICATIVE N° 4 – MOUVEMENTS D'ORDRE – EXERCICE BUDGETAIRE 2004

Sur le rapport de M. Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, EXPOSANT :

CONSIDERANT que dans un délai de 21 jours suivant la fin de l'exercice budgétaire l'organe délibérant peut, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections du budget ou entre deux sections, conformément à l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Que l'exécution du Budget 2004 nécessite certains ajustements liés aux opérations suivantes :

- 1) Acquisition à l'Euro symbolique de diverses parcelles de terrains appartenant à la Société GRANULATS de PICARDIE, cadastrées aux sections AD et AE (lieudit « Marais dit de la Ville »), pour une contenance totale de 21 hectares 47 ares et 83 centiares, évaluées par le service des domaines à la somme de 64.435,00 € (délibération du 24 novembre 2003),
- 2) Acquisition à l'Euro symbolique de la parcelle de terrain appartenant à Madame TURPIN cadastrée AY 737, pour une superficie de 63 m² (lieudit « Le Marais de Vittel »), évaluée par le service des domaines à la somme de 852,38 € (délibération du 24 mars 2003),

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

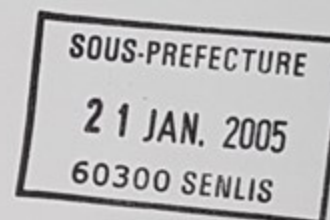
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

- 3) Acquisition à l'Euro symbolique de la parcelle de terrain appartenant à Madame Pierre PARMENTIER Annie cadastrée AZ 325, pour une superficie de 302 m² (lieudit « Les Larris de Gournay »), évaluée par le service des domaines à la somme de 45,73 € (délibération du 25 octobre 2001),
- 4) Vente à la SCI H.P. de diverses parcelles de terrain appartenant à la Ville de Montataire cadastrées Section AD pour une superficie de 2296 m² (lieudit Marais de la Ville) pour un montant de 52.503,00 € (délibération du 17 mai 2004).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de procéder à la Décision Modificative suivante :



Imputation	DEPENSE	Imputation	RECETTE
FONCTIONNEMENT			
01.675	Valeur comptable des immobilisations cédées	689,00	
01.676	Différences sur réalisations transférées en Investissement	51 814,00	824.775
			Produits des cessions d'Immobilisations
	Total	52 503,00	Total
			52 503,00
INVESTISSEMENT			
01.2112	Terrains de voirie	65 287,38	01.192
01.2114	Terrains de gisement	45,73	01.2114
			01.1328
			01.1641
	Total	65 333,11	Total
			65 333,11

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

21/01/2005

Publié ou notifié le :

21/01/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 21/01/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

21 JAN. 2005

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 janvier Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

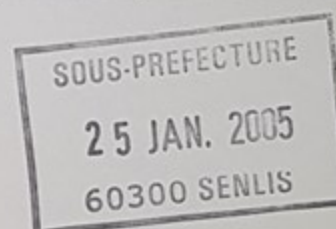
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ (après l'appel des présents) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. COUALLIER représenté par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté M. RAYMOND - Mme BISSANGOU représentée par M. GODARD (jusqu'à la délibération n°2) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL - Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



12) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS POUR L'ASIE DU SUD - AIDE HUMANITAIRE

Sur le rapport de Madame SALES, Conseillère Municipale, exposant :

Que nous sommes sollicités par le Secours Populaire Français - Comité de Montataire - afin de participer à une aide humanitaire pour les sinistrés du « TSUNAMI » en Asie du Sud provoquant des situations humanitaires et sanitaires catastrophiques,

Que la Ville de Montataire, souhaite, comme à son habitude, soutenir les populations en difficulté, en solidarité avec d'autres villes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.171 (deux mille cent soixante et onze) euros qui sera versée au Comité Local du Secours Populaire Français. Sur cette somme, 171 euros proviennent de la recette d'une soirée organisée par le Centre de Loisirs.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2005

- Fonction 025 – Aide aux associations
- Chapitre 657 – Subvention
- Article 6574 – Subvention aux Associations de droit privé

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire .

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

25/01/2005

Publié ou notifié le :

26/01/2005

Le Maire certifie que le présent

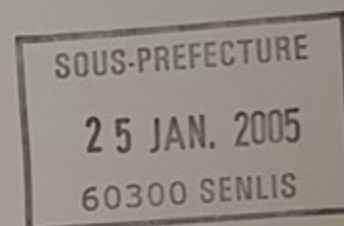
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 26/01/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 janvier Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ (après l'appel des présents) – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. COUALLIER représenté par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNAK représenté M. RAYMOND – Mme BISSANGOU représentée par M. GODARD (jusqu'à la délibération n°2) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

SOUS-PREFECTURE

25 JAN. 2005

60300 SENLIS

13) REGIME INDEMNITAIRE AFFERENT AUX CADRES D'EMPLOIS DES ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS ET CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°91-875 du 06 Septembre 1991 modifié relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale;

Vu le Décret n°2002-1105 du 30 Août 2002 relatif à l'Indemnité Forfaitaire de Sujétions et de Travaux Supplémentaires des Conseillers et Assistants Socio - Educatifs

Vu le Décret n°97-1223 et 97-1224 du 26 Décembre 1997 relatif à l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture,

Considérant qu'un recrutement d'un agent titulaire du cadre d'emploi d'Assistant Socio-Educatif est à prévoir sur un poste actuellement vacant ,

Considérant que la Ville n'emploie actuellement aucun agent titulaire de ce cadre d'emploi,

Considérant qu'il convient dès lors de fixer le régime indemnitaire des agents titulaires des cadres d'emplois d'Assistant Socio-Educatif et de Conseiller Socio-Educatif,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

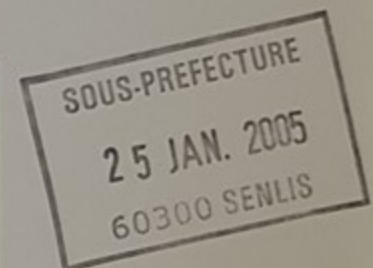
CHAPITRE 1. Dispositions relatives à l'Indemnité Forfitaire de Sujétions et de Travaux Supplémentaires (IFSTS)

Article 1:

Il est créé une Indemnité Forfitaire de Sujétions et de Travaux Supplémentaires au profit des Assistants Socio-Educatifs et Conseillers Socio-Educatifs par référence à celle prévue par le Décret du 30 Août 2002.

Cette Indemnité est calculée par référence au taux moyen réglementaire. Le plafond est fixé à cinq fois le taux moyen.

GRADES ou CADRES D'EMPLOIS	TAUX MOYEN MENSUEL	TAUX MAXI MENSUEL (Taux moyen X Coef. 5)
Assistant Socio-Educatif	79,17 €	395,84 €
Assistant Socio-Educatif Principal	87,50 €	437,50 €
Conseiller Socio-Educatif	108,34 €	541,67 €



Article 2 :

En fonction des responsabilités particulières (encadrement, technicité, ...), le Maire peut décider par arrêté de moduler le régime indemnitaire jusqu'à hauteur du plafond réglementaire.

Article 3 :

Conformément aux dispositions réglementaires susvisées, les montants de référence annuels réglementaires servant de base de calcul à l'IFSTS sont indexés sur la valeur du point de l'indice applicable dans la fonction publique.

Article 4 :

Les dispositions du présent chapitre ne sont pas applicables aux agents non titulaires. Cependant, le Maire peut attribuer un régime indemnitaire aux agents non titulaires recrutés sur la base de l'article 3 alinéas 1 et 3 de la Loi du 26 janvier : emploi de niveau A ou emploi de remplacement d'un agent titulaire hors recrutement pour des besoins occasionnels ou saisonniers. Il s'agit essentiellement de missions nécessitant une qualification particulière.

CHAPITRE 2. Dispositions relatives à l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP)

Article 1:

Il est créé une Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture au profit des Assistants Socio-Educatifs et Conseillers Socio-Educatifs par référence à celle prévue par le Décret du 26 Décembre 1997.

Cette Indemnité est calculée par référence au taux moyen réglementaire. Le plafond est fixé à trois fois le taux moyen .

GRADES ou CADRES D'EMPLOIS	TAUX MOYEN MENSUEL	TAUX MAXI MENSUEL (Taux moyen X Coef. 3)
Assistant Socio-Educatif	104,18 €	312,54 €
Conseiller Socio-Educatif	114,34 €	343,02 €

SOUS-PREFECTURE
25 JAN. 2005
60300 SENLIS

Article 2 :

En fonction des responsabilités particulières (encadrement, technicité, ...), le Maire peut décider par arrêté de moduler le régime indemnitaire jusqu'à hauteur du plafond réglementaire.

Article 3 :

Conformément aux dispositions réglementaires susvisées, les montants de référence annuels réglementaires servant de base de calcul à l'IEMP sont indexés sur la valeur du point de l'indice applicable dans la fonction publique.

Article 4 :

Les dispositions du présent chapitre ne sont pas applicables aux agents non titulaires. Cependant, le Maire peut attribuer un régime indemnitaire aux agents non titulaires recrutés sur la base de l'article 3 alinéas 1 et 3 de la Loi du 26 janvier : emploi de niveau A ou emploi de remplacement d'un agent titulaire hors recrutement pour des besoins occasionnels ou saisonniers. Il s'agit essentiellement de missions nécessitant une qualification particulière.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

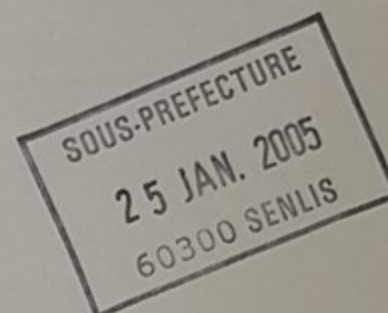
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 25.01.2005
Publié ou notifié le :
..... 26.01.2005
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du .. 26.01.2005
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2005



--*

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 janvier Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ (après l'appel des présents) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. COUALLIER représenté par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté M. RAYMOND - Mme BISSANGOU représentée par M. GODARD (jusqu'à la délibération n°2) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL - Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

--*

14) MODIFICATION INTERMEDIAIRE DU TABLEAU DES EFFECTIFS N°12 : NOMINATIONS
SUITE A PROMOTION INTERNE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu la délibération n°9 du 27 septembre 2004 relative au tableau des effectifs n° 12,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, de modifier le tableau des effectifs n° 12 de la manière suivante,

ARTICLE 1 – Ajustements nécessaires suite aux promotions internes de 2004 :

- Est créé un poste de rédacteur territorial à temps complet, est supprimé le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe
- Est créé un poste d'agent de maîtrise à temps complet, est supprimé le poste d'agent administratif qualifié
- Est créé un poste d'adjoint administratif à temps complet, est supprimé le poste d'agent technique principal.

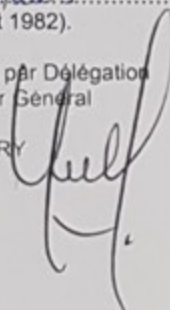
ARTICLE 2 – Recrutement par voie de mutation de la responsable du service social :

- Est créé un poste d'assistant socio-éducatif principal à temps complet.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 25/01/2005
 Publié ou notifié le :
 26/01/2005
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 26/01/2005
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

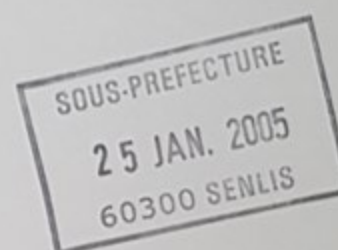
Yann AUBRY




Pour extrait certifié conforme,

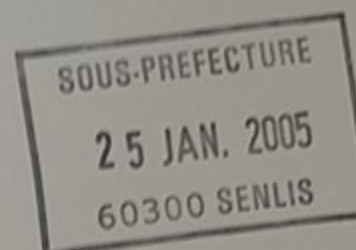
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 janvier Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ (après l'appel des présents) – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. COUALLIER représenté par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté M. RAYMOND – Mme BISSANGOU représentée par M. GODARD (jusqu'à la délibération n°2) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

15) ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAIL DU DIMANCHE ET JOURS FERIÉS AUX GARDIENS NON LOGES DU SERVICE DES SPORTS

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°91-875 du 06 Septembre 1991 modifié relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale;

Vu l'arrêté ministériel du 31 Décembre 1992 relative à l'Indemnité Horaire pour Travail du Dimanche et Jours Fériés,

Considérant que les agents du service des Sports effectuant des missions de gardiennage dans les différentes installations sportives sont amenés régulièrement à travailler les dimanches et jours fériés,

Qu'il convient à cet effet de les indemniser,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Article 1:

Il est créé une Indemnité Horaire pour Travail du Dimanche et Jours Fériés au profit des agents titulaires, stagiaires et non titulaires occupant un emploi de Gardien des Installations Sportives et amenés dans le cadre de leur durée hebdomadaire réglementaire de travail à exercer leurs activités les dimanches et jours fériés.

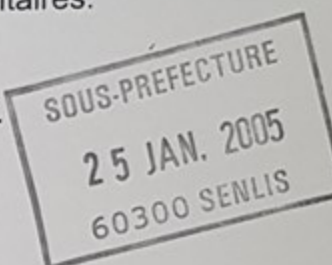
Article 2 :

Cette Indemnité est calculée par référence au taux moyen réglementaire et correspond à **0,74 € par heure effective de travail.**

Cette indemnité ne peut se cumuler avec le paiement d'heures supplémentaires.

Article 3 :

Les présentes dispositions sont applicables à compter du 1^{er} Février 2005.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 25.01.2005

Publié ou notifié le :

..... 26.01.2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 26.01.2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE
25 JAN. 2005
60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2005

--*

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 janvier Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGO (à partir de la délibération n°3) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ (après l'appel des présents) – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. COUALLIER représenté par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNAK représenté par M. RAYMOND – Mme BISSANGO représentée par M. GODARD (jusqu'à la délibération n°2) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL – Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

--*

16) AVENANT AU DISPOSITIF EMPLOI-JEUNE : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS ET D'HEBERGEMENTS OCCASIONNES PAR UN DEPART EN FORMATION OU UN PASSAGE D'EXAMEN OU DE CONCOURS.

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la délibération du 04 Décembre 1997 portant approbation du dispositif emploi-jeune,

Considérant que la Ville emploie des emplois jeunes et qu'elle contribue ainsi à leur professionnalisation et leur qualification,

Qu'il convient à cet effet d'assurer la prise en charge des frais de déplacements et d'hébergements que génèrent les départs en formation ou le passage d'examen selon les mêmes modalités que les agents de la fonction publique territoriale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide à l'unanimité :

Les frais de déplacements et d'hébergements sont pris en charge pour tout départ en formation dès lors qu'un ordre de mission est établi.
Le remboursement sur présentation des pièces justificatives s'effectue selon les mêmes dispositions que celles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

25.01.2005

Publié ou notifié le :

26.01.2005

Le Maire certifie que le présent

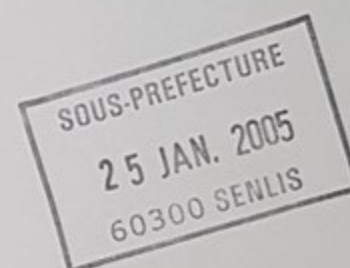
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 26.01.2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi dix sept janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 janvier Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ (après l'appel des présents) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. COUALLIER représenté par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNAK représenté M. RAYMOND - Mme BISSANGOU représentée par M. GODARD (jusqu'à la délibération n°2) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL - Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

17) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Fourniture et livraison de produits pharmaceutiques	Signature d'un marché pour la fourniture et livraisons de produits pharmaceutiques et parapharmacie pour les établissements scolaires et services municipaux avec le prestataire Pharmacie DARROUX dont le montant est estimé entre 4.000 et 6.000 € TTC	05/11/2004	10/11/2004
2	Concession de terrain	Accord à madame DENECHAU Francette de fonder une concession temporaire à compter du 02/11/04	09/11/2004	10/11/2004
3	"Ammaliare"	Présentation d'un concert de l'association Tout Pour la Musique "Ammaliare" le 6 janvier 2005 pour un montant de 950 € TTC	10/11/2004	16/11/2004

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

SOUS-PREFECTURE
25 JAN. 2005
60300 SENLIS

4	Contrat de location logement	Contrat de location d'un logement F5 dans l'enceinte de l'école J. Curie avec Melle DUBOS à compter du 1 ^{er} décembre pour un loyer de 433,94 €	10/11/2004	16/11/2004
5	NS Protection	Concours de la société NS Protection pour le gardiennage du parking du Palace lors des spectacles du 12, 19 et 25 novembre pour un montant forfaitaire de 215,28 € TTC	15/11/2004	16/11/2004
6	"Les peluches en folie"	Présentation d'un spectacle "les peluches en folie" par l'entreprise Les spectacles LAJOIE, le 23 décembre au centre ville pour un montant de 1.953,00 € TTC	15/11/2004	19/11/2004
7	Contrat de location garage	Location du garage n°3 sis 109, rue J. Duclos à Melle CHATELAIN à compter du 1 ^{er} décembre pour un loyer de 40 € / mois	15/11/2004	19/11/2004
8	Visite guidée en forêt de Chantilly	Convention entre la ville et l'ONF concernant la mise à disposition d'un animateur forestier pour une visite guidée en forêt de Chantilly le 19 novembre. Le coût est de 120 € TTC	16/11/2004	19/11/2004
9	"Pad Brapad Moujika"	Présentation musicale à titre gratuit par le groupe Pad Brapad Moujika en 1 ^{ère} partie du concert donné par Bratsch le 25 novembre 2004	18/11/2004	19/11/2004
10	Maintenance des feux tricolores	Prestations de maintenance des appareillages de commande de la signalisation lumineuse tricolores confiées à au prestataire STC pour un montant de 4 458,68 € TTC/an à compter du 1 ^{er} janvier 2005	18/11/2004	19/11/2004
11	Concession de terrain	Accord à madame Defay Jacqueline pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 17/11/04 à titre d'achat de concession	22/11/2004	23/11/2004
12	Vente d'une benne agricole	Vente à l'association Equestre de Verneuil en Halatte d'une benne agricole 3167 YH 60. Le montant de la vente est de 1.982,00 €	23/11/2004	29/11/2004
13	Convention pour mise à disposition de locaux	Mise à disposition des locaux "salle sous la coop" à l'Association Battants Service Solidarité pour la tenue de leur atelier d'accompagnement scolaire	23/11/2004	29/11/2004
14	Consultation d'information de la base allocataire de la CAF	Convention entre la ville et la caisse d'allocations familiales de Creil afin de permettre la consultation par la ville des données de la base allocataires de la CAF	23/11/2004	29/11/2004
15	Choix d'un fournisseur d'accès à Internet	La fourniture de service d'accès à Internet est confiée au prestataire France Telecom/AE Nord de France pour un montant annuel estimatif de 12 944,82 € TTC	24/11/2004	25/11/2004
16	"William Pig"	Présentation d'un spectacle théâtral intitulé "William Pig" le 11 décembre. Le montant des recettes sera versé à la Compagnie	24/11/2004	29/11/2004
16	ACPA Sonorisation	Concours de l'ACPA pour la sonorisation du concert "Bratsch" au Palace le 25 novembre pour un montant de 1.315,60 €	24/11/2004	29/11/2004
17	Organisation séjours classes de neige	L'organisation des séjours des classes de neige est confiée à l'association VVL. Le coût de participation des familles est calculé en fonction du quotient familial	26/11/2004	30/11/2004
18	Concession terrain	Accord à madame LENNE Eugénie pour le renouvellement de sa concession temporaire à compter du 6/12/2004	29/11/2004	03/12/2004
19	Montage et démontage des illuminations	Passation d'un contrat avec l'entreprise SEG pour le montage et démontage des illuminations de fin d'année. Le montant de la prestation est de 35 387,25 € TTC	29/11/2004	30/11/2004
20	Mission SPS – Sente des Chères Vignes	Une mission de coordination SPS pour la sente des Chères Vignes est confiée au bureau ACRUX à Cires Les Mello pour un montant de 1 353,27 € TTC	29/11/2004	30/11/2004

SOUS-PREFECTURE
25 JAN. 2005
60300 SENLIS

21	Acquisition de matériel de nettoyage	Signature d'un marché pour l'achat de matériel de nettoyage avec le prestataire NILFISK ADVANCE pour un montant de 7.622,55 € TTC	29/11/2004	03/12/2004
22	Régie de recette RPA – repas de Noël	Mise en place d'un tarif exceptionnel pour le repas de Noël du personnel communal le 15 décembre : 6,10 € pour les employés communaux et 10,70 € pour les invités	29/11/2004	03/12/2004
23	KEZAKO – ADONE PROD	Présentation d'un spectacle "KEZAKO" le 8/12/04 par ADONE Production pour un montant de 2000 € TTC	02.12.2004	03.12.2004
24	Théâtre de l'Exil – ateliers théâtre	Concours du "Théâtre de l'Exil" pour la mise en scène d'ateliers de théâtre animés par C.Besson les lundis et jeudis salle du Palace. Le coût de cette participation est de 44 € TTC / heure	03/12/2004	08/12/2004
25	Théâtre loyal du Trac asbl	Présentation d'un spectacle théâtral "Est-ce qu'on ne pourrait pas s'aimer un peu ?" par le théâtre Loyal du Trac asbl le 30 janvier 2005 au Palace	03/12/2004	08/12/2004
26	Case au Columbarium	Accord à Mme Michèle GUENNETEAU (née PIOT) de poser une case de trente années, à titre de case nouvelle, à compter du 30 novembre 2004	06/12/2004	08/12/2004
27	Ville de Gauchy – RESO Picardie	Présentation d'un spectacle par la Cie LABRIBUS, proposé par la ville de Gauchy/Réso Picardie, l'Air de Rien le 16 décembre pour un montant de 2.600 € TTC	09/12/2004	13/12/2004
28	Asterios Production	Présentation d'un spectacle "Loïc lantoin" les 22 et 23 février par Asterios Production au Palace pour un montant de 3.376 € TTC	09/12/2004	13/12/2004
29	Contrat de location garage	Location du garage n°16 sis 109 rue J.Duclos à monsieur CHEHU JM à compter du 15/12/04 pour un montant de 43 €/mois	10/12/2004	15/12/2004
30	Financement de l'accueil centre de loisirs spécifique en direction des adolescents	Signature d'une convention avec la CAF pour le financement de l'accueil spécifique des adolescents au centre de loisirs qui permet l'octroi d'une prestation de service ordinaire sur des journées (ou demi-journées) extra-scolaire et pendant des temps spécifiques (soirées, week-end, ...)	10/12/2004	15/12/2004
31	Formation BAPAAT avec les CEMEA	Convention avec les CEMEA concernant l'accueil des périodes de formation théorique pour la préparation de 15 jeunes au diplôme d'Etat BAPAAT (du 29/11/04 au 09/12/05)	10/12/2004	15/12/2004
32	Contrat avec NS protection	Prestation de surveillance le 2/12/04 de 18 h à 21 h du parking du palace par un maître chien. Le coût de cette prestation est de 60 € HT	10/12/2004	15/12/2004
33	Concession de terrain cimetière communal	Accord à madame CAUDRON Mauricette (née Martin) de fonder un concession trentenaire à compter du 6 décembre 2004 (à titre d'achat de concession)	13/12/2004	15/12/2004
34	Disposition de locaux scolaires	Convention de mise à disposition de locaux scolaires situés dans différentes écoles pour l'organisation des ateliers des clubs péri-éducatifs	14/12/2004	16/12/2004
35	Etude de sol – espace de rencontres	L'étude de sol concernant l'espace de rencontre est confiée à ICSEO pour un montant de 5 471,70 € TTC	15/12/2004	16/12/2004
36	Location véhicule vacances de Noël	Location d'un véhicule 9 places auprès de la société GTI Location du 20 au 31 décembre pour le groupe des préadolescents dans le cadre du programme des activités des vacances de Noël 2004 pour un montant de 630 € TTC	16/12/2004	16/12/2004
37	ACPA Sonorisation	Concours de l'ACPA pour la sonorisation du concert de "Ma version" le 19 décembre 2004 au Palace pour 1 315,60 € TTC	16/12/2004	21/12/2004
38	Régie de recettes – service culturel	Il est instauré un tarif pour la vente de boissons non alcoolisées lors des spectacles. Le montant d'une boisson est de 1 €	16/12/2004	20/12/2004

39	Renouvellement de concession	Accord à monsieur BRETON Laurent de renouveler la concession de 15 ans à compter du 7 octobre 2004	17/12/2004	20/12/2004
40	Convention formation avec les CEMEA	Dans le cadre du contrat avec les CEMEA de Picardie, des formations dans le domaine de l'animation sur 2004/2005 sont organisées.	21/12/2004	23/12/2004

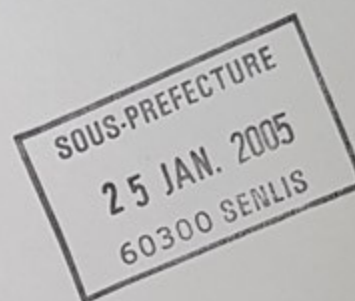
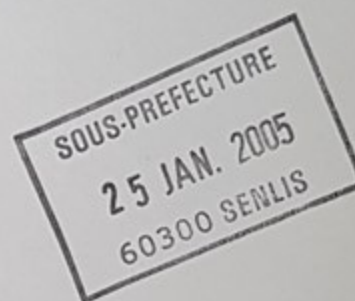
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 25/01/2005
 Publié ou notifié le : 26/01/2005
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du : 26/01/2005
 (Loi du 22 Juillet 1982)

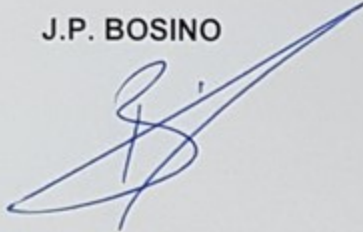
Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUERY



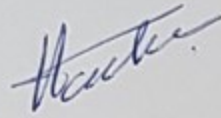
SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2005

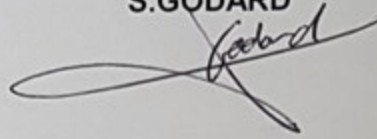
J.P. BOSINO



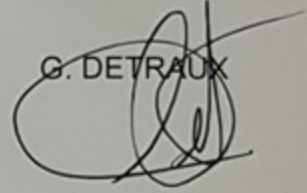
J. DESCHAMPS



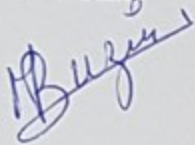
S.GODARD



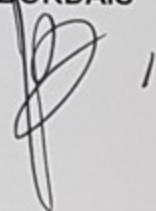
G. DETRAUX



MP BUZIN



F. BORDAIS



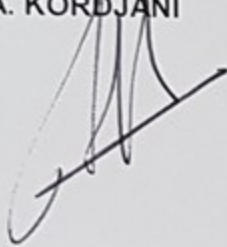
L.RAYMOND



M. CAPET



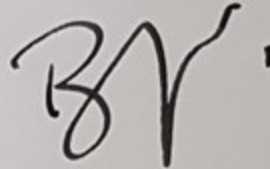
A. KORDJANI



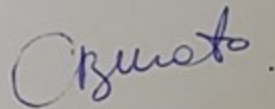
M. ZANETTI



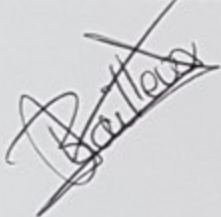
P.BOYER



C.BURATO



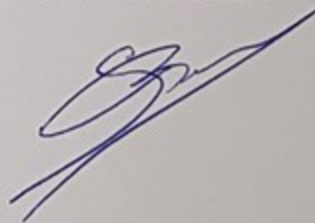
F. BAILLEUX



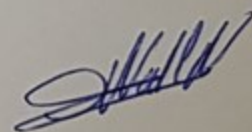
F. BELFQUIH



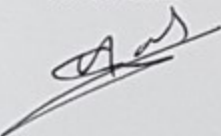
D. BENOUAMER



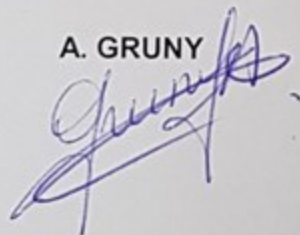
M. WALLET



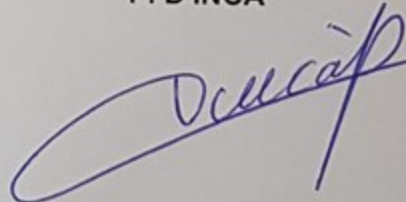
H. SALES



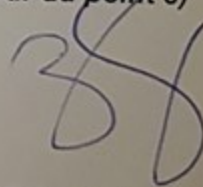
A. GRUNY



P. D'INCA

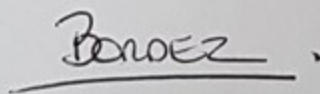


MF BISSANGOU
(à partir du point 3)

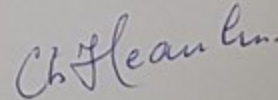


P. CLAUSTRE

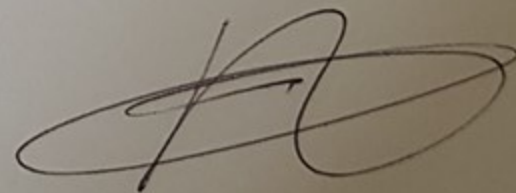
J.BORDEZ



C.HEAULME



JP MERCIER





DIRECTION GENERALE
YA/NQ/2005

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 27 septembre 2004**, énumérés ci-après, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires :

Du 8 octobre 2004

Au 7 mars 2005

DIRECTION GENERALE

- 01) Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 28 juin 2004
- 02) Rapport d'activité annuel de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise – année 2003
- 03) Avenant n° 5 à la convention relative à la création et à l'exploitation d'un réseau de distribution par câble à Montataire

POLITIQUE DE LA VILLE

- 04) Contrat de Ville de l'Agglomération Creilloise : approbation de la nouvelle actualisation d'actions 2004
- 05) Espaces de rencontres : approbation du projet et de la demande de subvention auprès de la Préfecture de Région au titre du volet territorial du FEDER de l'objectif 2 pour les années 2005/2006

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

- 06) Admission en non valeur (sommes inférieures à 10 €)
- 07) Vote du budget supplémentaire 2004

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

08) Ajustement de l'indemnité spécifique de service (ISS) de la filière technique pour responsabilités exercées

09) Tableau des effectifs n°12 au 10 septembre 2004

10) Création de temps de travail supplémentaire au service entretien

11) Revalorisation des prestations sociales pour les séjours des enfants du personnel

12) Etat actualisé des agents non titulaires à fin septembre 2004

13) Actualisation de la prime d'encadrement – filière Sanitaire et sociale

14) Convention de mise à disposition d'agents du service des sports auprès de clubs sportifs

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

15) Acquisition des parcelles AK 447/ AK 448 appartenant aux conjoints DEVOS(annule et remplace la délibération du 28 juin 2004)

16) Acquisition de la parcelle AY 721 appartenant à M. et Mme COURONNE

17) Acquisition de la parcelle ZD 79 appartenant à M. TRIBALAT

18) Avis sur enquête publique : renouvellement d'exploitation de carrière par la société ROCAMAT sur les communes de Saint Vaast Les Mello et Montataire

19) Avis sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondations du Thérain

20) Démolition des hangars situés sur la parcelle AE 444 (construction du centre de formation de la PJJ)

21) Cession gratuite par Oise Habitat au profit de la commune de l'emprise de voirie de la résidence Lesiour, parcelles AH 615 et 616

22) Modification du Plan d'occupation des Sols : inscription d'une partie de la zone UL en zone UD

23) Réaménagement des espaces extérieurs de la cité Jean Biondi (1^{ère} tranche) – avenant n° 1 en plus value au marché N° 004/04 (lot 1 : voirie) passé avec l'entreprise EUROVIA

24) Convention n° 04B635 entre la ville de Montataire et France Télécom : travaux de câblage téléphonique rue de la République

25) Convention n° 04B634 entre la ville de Montataire et France Télécom : travaux de câblage téléphonique rue Jean JAURES

26) Marchés n° 08/98 et n° 18/01 passé avec l'entreprise FASSA ONYX concernant la collecte des monstres et encombrants : protocole transactionnel

27) Autorisation de Monsieur Le Maire à signer le marché relatif à la fourniture et à la maintenance des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux

28) Autorisation de Monsieur Le Maire à signer le marché relatif à l'entretien des espaces verts

29) Rénovation de la salle du Palace : demande de subvention auprès de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Général

30) a- Espace de rencontres : dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général
b- Espace de rencontres : dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional (FRDL)

31) Semaines régionales de l'environnement 2004 : demande de subvention auprès du Conseil Régional

32) Création d'aménagements extérieurs pour la collecte sélective : demande de subvention auprès de l'ADEME

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

33) Ville Vie Vacances – actions sportives durant les vacances scolaires de la Toussaint et de Noël 2004

34) Subvention au secours catholique – séjour action éducative

35) Tarification 2004 : stages multi-sports et école municipale des sports

DIRECTION GENERALE

36) Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Montataire, le 8 mars 2005

Le Maire,

JP BOSINO



DIRECTION GENERALE
YA/NQ/2005

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 8 novembre 2004**, énumérés ci-après, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires :

Du 19 novembre 2004

Au 7 mars 2005

DIRECTION GENERALE

- 01) Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2004
- 02) Adhésion de la ville de Montataire à l'Association des Petites Villes de France

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

- 03) Versement d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français pour HAÏTI
- 04) Décision modificative n° 2
- 05) Délégation du conseil municipal au maire en matière de dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat
- 06) Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association "Echanges franco-allemands"
- 07) Location et maintenance de 33 photocopieurs pour les services municipaux et les écoles – autorisation du conseil municipal à Monsieur Le maire pour signer le marché
- 08) Admission en non-valeur
- 09) Versement du solde de la subvention 2003 à l'association pour la promotion et l'animation des marchés
- 10) Versement d'une subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 11) Rémunération des vacances liées à l'animation de l'atelier théâtre-humour
- 12) Création d'un poste de rédacteur Ecrivain Public au sein du service social

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- 13) Avenant de transfert du marché de télécommunications n° 035/02 suite à la fusion entre la société Neuf Télécom ENTREPRISE et Neuf Télécom SOCIETE ANONYME
- 14) Garantie d'emprunt à la SAPI dans le cadre de l'opération du 178, rue Jean Jaurès
- 15) Avis sur l'enquête publique relative à l'épandage des boues papetières de l'établissement M.REAL à Pont Sainte Maxence sur le territoire de 22 communes de l'Oise et une commune du Val d'Oise
- 16) Démolition du salon de coiffure rue de la République
- 17) Démolition du pavillon SNCF
- 18) Démolition du pavillon DE VLIEGER
- 19) Acquisition de la parcelle ZD 79 appartenant à M. TRIBALAT
- 20) Acquisition du sol d'alignement AY 721 appartenant à M. et Mme COURONNE
- 21) Acquisition des parcelles AY 181/396/403/502/505/507 appartenant à Mme BERSON
- 22) Mise en place de sites de stockage "collecte sélective-ordures ménagères" – convention avec Oise Habitat sur les modalités de participation

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- 23) Convention avec l'Union Régionale Sportive Léo Lagrange
- 24) Règlement intérieur des installations sportives
- 25) Convention avec la faïencerie
- 26) Subvention au lycée André Malraux pour le projet BURKINA-FASO/Regards Solidaires
- 27) Convention avec la CAF pour la mise en place de la prestation unique – adoption du règlement des structures
- 28) Contrat enfance avec la CAF de Creil – avenant n° 1
- 29) Opération Ville Vie Vacances 2004 – formation du personnel d'encadrement Ville Vie Vacances

DIRECTION GENERALE

- 30) Rapport annuel présenté par la CCAC sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – exercice 2003
- 31) Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

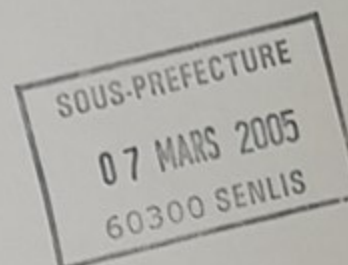
Montataire, le 8 mars 2005

Le Maire,

JP BOSINO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 FEVRIER 2005



--*

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 février Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET - M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BURATO – M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH – Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté Mme BISSANGOU – M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL – M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

01) Débat d'orientations budgétaires

Intervention de Monsieur Le Maire :

"Une interruption de séance est prévue ce soir afin de laisser la parole aux habitants ici présents. Puis la parole sera donnée à Stéphane GODARD, adjoint aux finances qui présentera les grandes lignes des orientations budgétaires mises en débat."

Monsieur Le Maire rappelle que le débat d'orientations budgétaires, procédure obligatoire, est l'avant dernière étape avant le vote du budget primitif prévu le 21 mars prochain.

" Plus d'une centaine de demandes diverses émanant des réunions budgétaires a été prise en compte dans :

- 11 réunions de quartiers : 250 personnes environ
- 4 réunions avec les jeunes : 55 jeunes environ
- 3 réunions spécifiques (associations, enseignants, commerçants) : 40 personnes environ
- 9 réunions avec les agents municipaux : 160 agents environ

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Depuis ces réunions, le contexte économique et social ne s'est pas amélioré :

- GOSS a annoncé officiellement 330 suppressions d'emploi sauf si les travailleurs acceptent une baisse de leurs salaires et quelques sacrifices !
- ARCELOR devra compenser les suppressions d'emploi par d'autres emplois non sidérurgiques. Mais parallèlement, on observe une augmentation de ses bénéfices de +872 % ! Ceci n'est pas acceptable !

Il ne faut pas oublier que le chômage reste, à Montataire, au delà des 1000 demandeurs d'emploi.

Le ministre JL BORLOO, lors d'une visite dans l'agglomération dans le cadre des Projets de Rénovation Urbaine, a annoncé une hausse sensible de la Dotation de Solidarité Urbaine : + 150 % pour la ville de Montataire d'ici 2009. En réalité, il est annoncé actuellement 5 % en 2005 soit 17.000 €. Et dans le même temps, nous constatons une baisse des compensations diverses et de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Et puis, le conseil régional et le conseil général ont annoncé des hausses d'impôts pour les ménages de 24 % et 8 % ! Ces augmentations sont bien évidemment insupportables !

La municipalité s'est réjouie du changement de majorité et des mesures prises (subventions, crédit pour les livres des lycéens,...) mais cela ne peut en aucun cas justifier de telles hausses d'impôts. Pour certains montatairiens, l'impôt foncier peut augmenter de plusieurs dizaines d'euros surtout que les bases d'imposition seront revalorisées de 1,8 % !

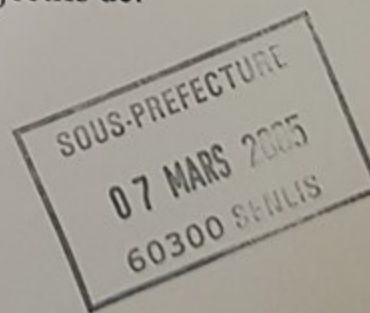
Il y avait pourtant d'autres choix possibles avec, par exemple, un recours plus important à l'emprunt, l'étalement des dépenses, la maîtrise des dépenses (ce que fait la ville de Montataire avec l'objectif d'économiser 2 millions d'euros en 5 ans)."

Monsieur Le Maire annonce "qu'il demandera à la CCAC de ne pas augmenter ses taux d'imposition et les taux de la commune ne devraient pas augmenter non plus. Les agissements du conseil régional et du conseil général entraînent une véritable auto censure des besoins des autres collectivités pour palier à ces augmentations des taux d'imposition.

Une réunion sur le thème de la fiscalité locale sera organisée avant le mois de juillet comme cela a été demandé dans trois réunions de quartier.

Les orientations budgétaires présentées aujourd'hui ont donc bien pour objectifs de:

- répondre aux besoins quotidiens,
- maîtriser les dépenses tout en permettant aux services de travailler
- réaliser l'espace de rencontres
- ne pas augmenter les impôts."



La parole est donnée à Stéphane GODARD :

"Nous avons prévu une évolution de nos recettes de fonctionnement de 1,35 % contre 0,91 % pour les dépenses et finalement, les services fiscaux nous ont signifié des recettes supplémentaires au niveau de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle. Nous aurons donc une hausse trois fois supérieure des recettes de fonctionnement ce qui est une bonne nouvelle.

Il est à noter que le produit des 4 taxes est évalué à 13.536.197 € à taux constants en tenant compte de la revalorisation des bases de 1,8 % décidée par le gouvernement comme vient de le rappeler monsieur Le Maire.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 18.171.876 € dont 60 % sont des charges liées au personnel.

En ce qui concerne l'annuité de la dette, elle continue d'être maîtrisée avec une hausse de 1,2 %.

Les frais financiers ont fortement baissé :

- 1995 : 1.132.239 €
- 2004 : 405.000 €
- 2005 : 380.000 €



Concernant le capital, nous avons plus remboursé que nous avons emprunté; ainsi, Montataire s'est désendetté de 6.169.186 € en 10 ans soit 616 919 € par an en moyenne.

L'investissement 2005 se présente selon le tableau joint : monsieur GODARD reprend les grandes lignes de ce dernier.

La volonté de faire 2.000.000 € d'économies sur 5 ans soit 400.000 € chaque année est toujours la ligne directrice mais nous avons également pris un certain nombre d'engagement :

1. pas d'augmentation de la fiscalité en 2005
2. augmentation du budget consacré aux associations de 5.000 € (après plusieurs années de stagnation)
3. programmation d'un certain nombre d'opérations : réfection des voiries Desnosse/Barbusse (2005), Condé/A.Lancelot (2006), mise en souterrain des réseaux et application du schéma lumière pour la rue Abel Lancelot en 2007.
4. prévision d'une enveloppe budgétaire de 74.000 € dans le cadre de la maintenance du patrimoine pour la réalisation de travaux suite aux réunions de quartier. Cette enveloppe s'ajoute à celle prévue au budget pour la réalisation de travaux comme la réfection des trottoirs d'une partie de l'avenue A.Croizat (34.200 €), réalisation de passages piétons sécurisés (avenue de la Libération et avenue G.Moquet), éclairage des rues Cyril de Foor et Dédicourt."

Monsieur Le Maire s'adresse aux membres du conseil afin de voter une interruption de séance : celle-ci est votée à l'unanimité. **La séance est levée.**

Monsieur Mercier rejoint l'avis du maire concernant la hausse annoncée par le conseil régional et le conseil général des taux de fiscalité. "C'est bien dommage ... les habitants risquent de ne pas s'apercevoir des efforts réalisés par la commune notamment en matière de fiscalité."

Une habitante de la rue de l'église : "il y a toujours autant d'accidents ; un jour , un enfant se fera renverser et il sera trop tard ... il faut prendre des dispositions comme l'installation de ralentisseurs."

Monsieur Le Maire : "sept ralentisseurs ont déjà été installés dans la ville en 2004 ce qui représente une somme importante (environ 7.600 € par ralentisseur). Par ailleurs, ces équipements endommagent les bus du STAC. En 2005, le système des coussins berlinois sera à l'étude, le coût étant moindre."

Un autre habitant de Montataire : "le stationnement alterné, dans la rue des écoles, a été supprimé pour répondre uniquement à la demande de quelques administrés ce qui n'est pas, je pense, une bonne méthode car aujourd'hui, le problème de la vitesse est toujours existant. Je suis favorable à l'augmentation des impôts globalement pour le bon fonctionnement des services publics mais pas pour une augmentation des impôts comme le font le conseil régional et le conseil général. Il faut une vraie réforme de la fiscalité ! Globalement, un habitant de Montataire paie moins d'impôts (taxe foncière et taxe d'habitation réunies) que les habitants des autres ville de la communauté.

Concernant le désendettement de la ville, c'est bien mais il serait aussi judicieux de pouvoir profiter des taux actuels particulièrement bas.

Sur la question du schéma lumière : il faudrait voir pour la mise en lumière de la sculpture, place de la mairie et de la palissade ; il y aurait une mise en valeur, l'éclairage amène un plus..."

Un habitant remercie pour la hausse annoncée de la subvention aux associations, c'est une reconnaissance du travail effectué par les bénévoles.

Son avis sur les passages surélevés est qu'ils sont trop nombreux ! "Un passage surélevé est-il prévu sur l'avenue de la Libération ?"

Monsieur Le Maire : "le conseil général a décidé de refaire la chaussée et la ville sera associée à cet aménagement mais un passage surélevé n'est pas en projet. La réfection de la rue de Condé est prévue pour 2006."

Monsieur Le Maire confirme qu'effectivement, pour les subventions accordées aux associations, une enveloppe supplémentaire de 5.000 € est prévue au budget 2005. Il rajoute que les subventions des associations de l'agglomération qui interviennent dans la politique de la ville sont à nouveau menacées par la baisse des subventions de l'Etat.

En ce qui concerne l'éclairage de certains monuments même si ce projet est "sympathique", les travaux de voirie restent le plus important même si à chaque fois que nous réalisons de tels travaux, nous mettons en œuvre le schéma lumière. En ce qui concerne l'espace derrière la palissade, il faut d'abord réfléchir au devenir de celui-ci.

Aucune autre personne ne désirant prendre la parole, **la fin de l'interruption de séance est donc prononcée par le maire.**

Monsieur Couallier, 1^{er} adjoint au maire souligne la nécessité de réformer la fiscalité locale. En 2004, 2,3 milliards de dividende ont été "distribués" aux entreprises européennes. "L'impôt sur le revenu est le plus juste. Sur 18 millions de frais de fonctionnement, 60 % sont des frais de personnel : c'est effectivement énorme mais c'est un choix politique que de pouvoir offrir aux habitants divers services de qualité. Il remercie le personnel communal pour le travail effectué et les efforts fournis pour maintenir le budget."

Monsieur le Maire ajoute qu'en effet, le personnel de ville s'engage auprès de la population et fait de son mieux pour rendre le meilleur service public.

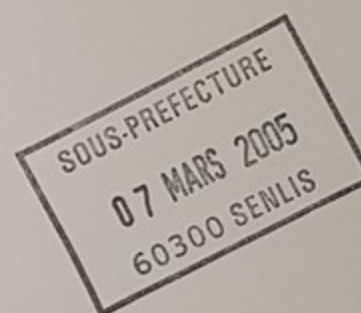
Le conseil municipal prend actes des orientations budgétaires proposées par Monsieur Le Maire.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 7 mars 2005
Publié ou notifié le :
..... 8 mars 2005
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 8 mars 2005
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 FEVRIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 février Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

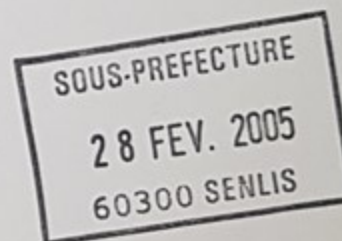
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL - M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



02) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 2005

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 17 janvier 2005 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

28.02.2005

Publié ou notifié le :

11.03.2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11.03.2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 FEVRIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 février Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

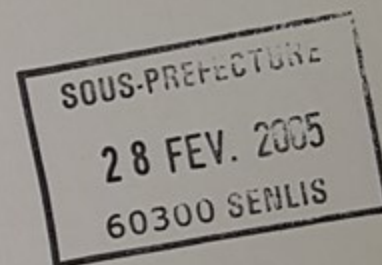
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET - M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BURATO – M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH – Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté Mme BISSANGOU – M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL – M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



03) CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA CCAC – NOMINATION DE 2 NOUVEAUX REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES POUR LA VILLE DE MONTATAIRE

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants et L.5214 à L.5214-29,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 17 décembre 2001 portant création de la communauté de l'agglomération creilloise par transformation du district,

Vu la délibération du 20 octobre 2004 par laquelle le conseil de communauté a proposé de modifier le mode de représentation des communes au conseil de la communauté ainsi qu'il suit :

- 4 délégués pour chaque commune jusqu'à 6 000 habitants,
- 1 délégué pour chaque commune par tranche de 2 000 habitants au-delà des 6 000 premiers (la dernière tranche n'est prise en considération que dans la mesure où elle comporte un nombre minimum de 1 000 habitants)

Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de Creil (18/11/2004), Montataire (06/12/2004), Nogent sur Oise (14/12/2004) et Villers Saint Paul (08/11/2004) donnant un avis favorable à cette proposition,

Vu l'arrêté de Monsieur Le Préfet de l'Oise en date du 31 décembre 2004,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : **décide à l'unanimité un vote à main levée**

Article 2 : **Désigne à l'unanimité**

- Monsieur MERCIER Jean-Pierre
- Monsieur GODARD Stéphane

comme représentants supplémentaires de la commune de Montataire au Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Creil

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

28/02/2005

Publié ou notifié le :

01/03/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

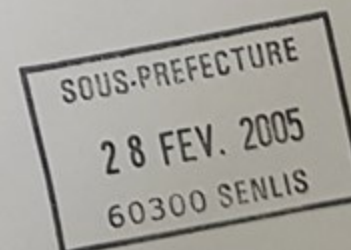
Date du 01/03/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 FEVRIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 février Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

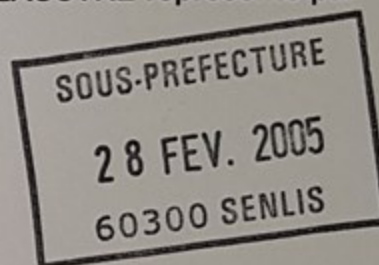
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET - M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BURATO – M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH – Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté Mme BISSANGOU – M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL – M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



04) REPRESENTATION DES ELUS DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DANS DIVERSES INSTANCES

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la composition actuelle des différentes commissions municipales,

Vu la représentation du conseil municipal dans diverses instances,

Considérant le souhait émis de la part de certains élus de changer de commissions dans lesquelles ils représentent le conseil municipal, d'en intégrer de nouvelles ou de ne plus souhaiter y participer,

Il est proposé de revoir la composition des différentes commissions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : **décide à l'unanimité un vote à main levée**

Article 2 : **approuve à l'unanimité les changements suivants**

Pour les commissions municipales :

1. Commission affaires sociales – santé – lutte contre les exclusions :

- monsieur BOYER n'est plus membre de la commission
- madame HEAULME remplace madame LEHOUX

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

2. Commission enfance – centre de loisirs :

- madame BISSANGOU n'est plus membre de la commission

3. Commission logement – relations avec les associations patriotiques :

- monsieur BOYER n'est plus membre de la commission
- monsieur GODARD et madame BELFQUIH deviennent membres de la commission

4. Commission jeunesse :

- madame BURATO n'est plus membre de la commission
- madame BORDAIS devient membre de la commission

Pour les instances extérieures :

Un seul changement concernant le **Syndicat Intercommunal de la vallée du Thérain :**

- monsieur GODARD devient membre suppléant du syndicat
- monsieur BOYER devient membre titulaire du syndicat

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

28.02.2005

Publié ou notifié le :

10.3.2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 10.3.2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE
28 FEV. 2005
60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 FEVRIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 février Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU – M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER – Melle CORTES représentée par Mme BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL – M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



05) CCAC – EXTENSION DE COMPETENCES – ACTIONS D'URBANISME D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2001,

Considérant que la compétence actuelle de la Communauté de l'Agglomération Creilloise telle qu'elle résulte de l'arrêté préfectoral qui avait repris les compétences exercées par l'ancien district est : "actions d'urbanisme d'intérêt intercommunal suivant les projets reconnus comme tels par le Conseil de Communauté" et que dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes assure "la mise en œuvre des études et des actions définies dans le cadre du grand projet de ville",

Considérant que cette compétence a permis à la CCAC puis au GIP/GPV de mener un certain nombre d'études mais que la mise en œuvre des projets nécessite une nouvelle extension de compétence,

Considérant que sont actuellement concernées :

- la réalisation et la gestion de la maison de la justice et du droit,
- les actions d'urbanisme à mener sur le quartier intercommunal "Gournay/Les usines".

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : de remplacer la compétence actuelle précitée par "opérations d'urbanisme d'intérêt communautaire" étant précisé que sont d'intérêt communautaire :

- La réalisation des opérations d'aménagement urbain du secteur "Gournay – Les Usines" tel que son périmètre est défini sur le plan annexé dans le respect des dispositions définies par les P.O.S. ou P.L.U. des 3 villes concernées,
- La réalisation des études et actions définies dans le cadre du projet de ville, la mise en œuvre des travaux étant de la compétence des maîtres d'ouvrages des opérations concernées (communes, organismes bailleurs ...)

Article 2 : de donner à la CCAC la compétence "réalisation et gestion d'une maison de la justice et du droit"

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

28/02/2005

Publié ou notifié le :

11/03/05

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11/03/05

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE
28 FEV. 2005
60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 FEVRIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 février Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

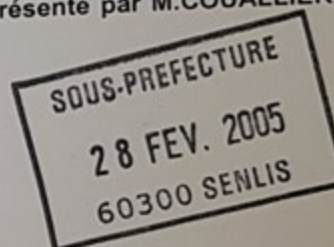
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU – M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER – Melle CORTES représentée par Mme BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL – M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



06) CONVENTION VILLE/OMRPA – GESTION DE LA RESIDENCE ET DES ACTIVITES ANNEXES – AVENANT DE RESILIATION AMIABLE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

VU la constitution de l'association « Office Municipal des retraités, préretraités et personnes âgées » le 24/03/1988 ayant pour but l'organisation d'activités sociales et de loisirs et la gestion de diverses structures en direction des retraités,

VU la convention qui liait la ville à l'OMRPA pour la gestion du foyer logement en date du 16/12/1992,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 06/12/2004 qui approuve la reprise en gestion directe des activités du secteur retraités (foyer logement et animation) dès le 1^{er} janvier 2005,

VU les avis du Conseil d'Administration de l'OMRPA en date des 14/10/2004 et 16/12/2004 qui valident la reprise en gestion directe par la Mairie du secteur retraités,

Il est proposé de résilier à l'amiable la convention de gestion entre la ville et l'OMRPA du 16/12/1992,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE
APPROUVE la résiliation de la convention,
AUTORISE le Maire à signer l'avenant de résiliation.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 28.02.2005
Publié ou notifié le : 01.03.2005
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 01.03.2005
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE
28 FEV. 2005
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 FEVRIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 février Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

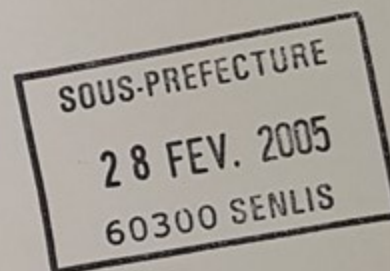
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU – M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER – Melle CORTES représentée par Mme BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL – M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



07) ESPACE DE RENCONTRES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE AU TITRE DU FRDL – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Sur le rapport de Madame Hélène SALES, Conseillère Municipale déléguée à la vie associative, exposant :

Depuis de nombreuses années, la ville de Montataire envisage de réaliser sur son territoire et à destination de ses habitants, de ses associations et de la municipalité, un Espace de Rencontres.

Celui-ci permettra de développer :

- Les réunions associatives ne pouvant être organisées dans de petits espaces comme l'espace Elsa Triolet :

Associations culturelles (associations folkloriques, Cercle des Poètes, Harmonie Municipale, Photo Club, ...) :

- expositions,
- défilés,
- conférences,
- représentations et manifestations culturelles,
- festivals, ...

Associations sportives :

- remises de médailles, ...

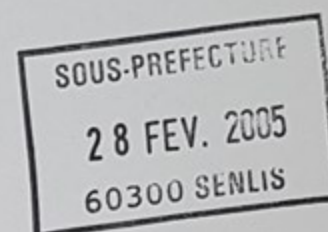
«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Associations de jumelages - amitiés (échanges Franco-Allemands, Népal & Vous, France - Palestine, les 4 associations de quartiers) :

- assemblées générales des associations,
- échanges culturels (pour les jumelages),
- débats & conférences.

● **Fêtes de la collectivité :**

Kermesses et spectacles de fin d'année des écoles.



Ces deux objectifs, réunions associatives et fêtes de la collectivité, sont les priorités absolues.

Cet espace pourrait également accueillir occasionnellement de petits spectacles.

Si le futur équipement doit répondre aux demandes actuelles, il est également un outil pour développer certaines pratiques encore inconnues qui ne manqueront pas d'apparaître rapidement. Construire pour l'avenir constitue un objectif à respecter. L'investissement public ne pourra se satisfaire d'un projet qui ne laisserait pas de place à de nouvelles demandes potentielles. La demande des associations est appelée à être forte et il serait intéressant, par ailleurs, de réactiver des manifestations qui se dérouleront au nom du dynamisme et de la qualité de vie à Montataire. Un nouvel équipement représente l'opportunité de développer de nouveaux projets favorisant les rencontres, à savoir, de petits salons, des expositions sur des thématiques spécifiques.

Il s'agit de réaliser sur un terrain de 4160 m² jouxtant le RD 200, face au site « Les Marches de l'Oise », devant le complexe cinématographique PATHE un espace de convivialité répondant au programme suivant :

- une salle de 360 m² environ divisible en deux (2 x 150 place assises) ;
- hall d'accueil, office de cuisine, sanitaires, locaux d'entretien, rangement de matériel et locaux techniques.

L'ensemble représentera une surface hors œuvre nette de 740 m².

Les espaces extérieurs prévoient un parking de 80 places et un aménagement paysager sur le terrain d'emprise de 4160 m².

L'estimation de l'opération est arrêtée à :

1 689 000 € TTC

	T.T.C.
⇒ Acquisition foncière PATHE (4160 m ²)	119 000 €
⇒ Travaux	1 196 000 €
⇒ Honoraires divers	221 000 €
⇒ Equipement et mobilier	153 000 €
⇒ <u>Soit un montant global H.T</u>	<u>1 412 207 €.</u>

Le plan de financement prévu par le Conseil Régional de Picardie au titre du FRDL est de 20% du montant HT soit 282 442 €.

Le projet rejoint l'Objectif 1 du projet de territoire du GEP des Vallées Bréthoises notamment « le renforcement de la solidarité urbaine ... par la mise en place d'équipements culturels, socio-éducatifs, ... ».

Nous demandons donc au Conseil Régional de Picardie au titre du FRDL, une aide arrêtée à 282 442 € planifiée sur deux exercices budgétaires soit 141 221 € pour l'année 2005 et 141 221 € pour l'année 2006.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

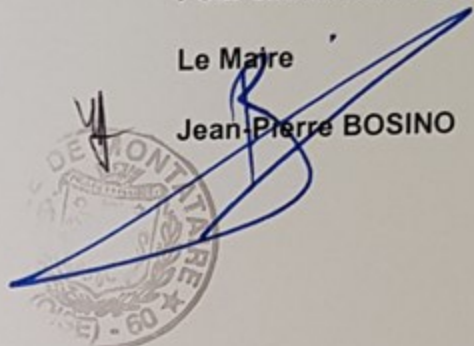
APPROUVE le dossier, son coût et le financement du Conseil Régional à hauteur de 20%

SOLLICITE le Conseil Régional pour la demande de subvention au titre du FRDL sur deux exercices budgétaires (2005 et 2006)

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 28.02.2005

Publié ou notifié le :

..... 01.03.05

Le Maire certifie que le présent

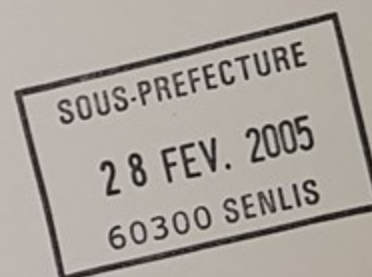
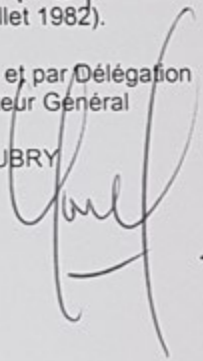
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 01.03.05

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 FEVRIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 février Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

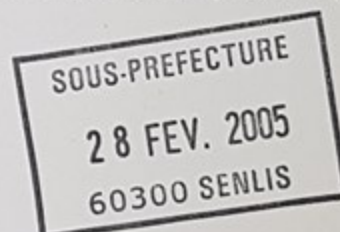
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU – M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER – Melle CORTES représentée par Mme BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL – M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



08) REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DE LA CITE JEAN BIONDI (LOT 2 – MOBILIER URBAIN) – 1^{ère} TRANCHE - AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES A INTERVENIR :

Sur le rapport de Madame Buzin, Adjointe au Maire, déléguée aux affaires sociales, de la santé et de la lutte contre les exclusions, exposant :

Suite à l'appel d'offres déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres du 12 octobre 2004, il a été décidé de relancer une nouvelle procédure d'appel d'offres en divisant le lot n°2 : mobilier urbain de la façon suivante :

1. Lot 2a Menuiserie
2. Lot 2b Mobilier urbain

Vu les travaux de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 janvier 2005 et ceux de la Commission d'Appel d'Offres du 15 février 2005,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues mieux-disantes ;

Lot 2a : Menuiserie - Entreprise FRANCIAL

Zone d'activités des Ponts d'en Bas

62640 Montigny En Gohelle

Montant HT : 27.901,18 €

Montant TVA : 5.468,63 €

Montant TTC : 33.369,81 €

Lot 2b : Mobilier urbain - Entreprise AXEL SIGNALISATION

5 rue Pierre Laisne Courcelles

76440 Haussez

Montant HT : 22.134,00 €

Montant TVA : 4.336,26 €

Montant TTC : 26.472,26 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

.....28.02.2005.....

Publié ou notifié le :

.....01.03.2005.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..01.03.05.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

28 FEV. 2005

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 FEVRIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 février Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

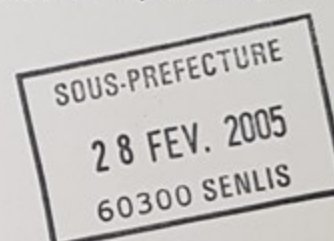
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL - M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



09) AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la délibération du 12 juin 1997 approuvant la convention de partenariat de la Ville avec le Centre de Gestion de l'Oise concernant la mise à disposition de personnel pour remplacer les agents communaux momentanément absents,

Considérant que le Centre de Gestion vient de nous informer de la nouvelle tarification adoptée par leur conseil d'administration pour compenser des frais lourds de gestion dès 2005,

Considérant que les frais relatifs à la prestation effectuée par le Centre de Gestion s'élèveront à 5,5% du coût global des salaires au lieu de 5% actuellement pratiqués et qu'il est institué un forfait de 10€ par mois et par agent pour couvrir les frais fixes,

Considérant que la Ville emploie actuellement une dizaine d'agents par l'intermédiaire du Centre de Gestion et qu'elle est amenée à recourir de moins en moins au Centre de Gestion pour remplacer les agents municipaux absents, afin de maîtriser l'évolution des dépenses de masse salariale,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Article 1 :

Est approuvé l'avenant à la convention avec le Centre de Gestion de l'Oise pour la mise à disposition de personnel

Article 2 :

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 28.02.2005

Publié ou notifié le :

..... 01.03.2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ... 01.03.2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

28 FEV. 2005

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 FEVRIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 février Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

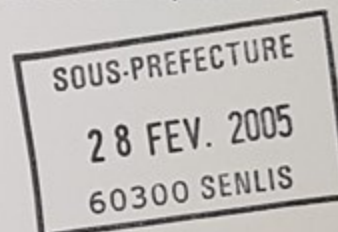
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL - M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



10) MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DU 30 JUIN 2004 RELATIVE A LA SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPES : SUPPRESSION D'UNE JOURNEE NON TRAVAILLEE

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi n° 2004-626 du 30 Juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

Le Comité Technique Paritaire ayant été consulté pour avis le 1^{er} février 2005,

Ces dispositions légales imposent aux entreprises, institutions diverses et collectivités d'organiser une journée de travail supplémentaire pour assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées,

De même, une contribution de 0,3% assise sur les salaires (même assiette que les cotisations d'assurance maladie correspondant à la part employeur) est due depuis juillet 2004 par tous les employeurs privés et publics en faveur de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie,

Considérant cependant que la suppression d'une journée non travaillée dans les services publics se substitue à l'obligation de l'Etat de dégager des moyens adéquats pour développer des plans d'actions d'aide auprès des personnes âgées et handicapées, et que

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

pour cette raison, les élus de Montataire protestent énergiquement contre ce nouveau transfert de charge entaché, de plus, d'un total manque de transparence.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Article 1 :

Les élus de Montataire désapprouvent totalement ce nouveau transfert de charge

Article 2 :

La journée de solidarité est fixée au **Lundi de Pentecôte**. Durant cette journée, tous les services municipaux seront ouverts et fonctionneront aux heures habituelles d'ouverture et de fermeture.

Article 3 :

La suppression du jour férié de lundi de Pentecôte est applicable dès 2005.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

28/02/2005

Publié ou notifié le :

01/03/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 01/03/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 FEVRIER 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 février Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

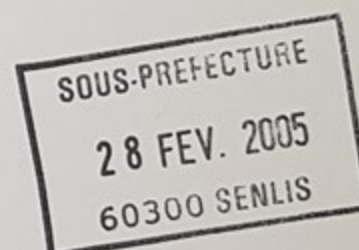
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET - M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BURATO – M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH – Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté Mme BISSANGOU – M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. TUIL – M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



11) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004 et celle du 17 janvier 2005, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Contrat de location logement	Location du logement de type F3 dans l'enceinte de l'école J. Curie à Melle DUSSART à compter du 1 ^{er} janvier 2005. Le montant du loyer est de 340,36 €	23/12/2004	28/12/2004
2	Régie de recettes RPA	Création d'une régie de recettes à la RPA dans le cadre de la gestion du foyer logement à compter du 1 ^{er} janvier 2005	23/12/2004	28/12/2004
3	Régie de recettes - crèche	Création d'une régie de recettes auprès de la crèche dans le cadre de la Prestation de service Unique à compter du 1 ^{er} janvier 2005	23/12/2004	28/12/2004
4	Régie d'avances - RPA	Création d'une régie d'avances auprès du secteur retraités pour l'animation à compter du 1 ^{er} janvier 2005	23/12/2004	28/12/2004

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

5	Régie de recettes – secteur retraités	Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits des participations aux animations du secteur retraités à compter du 1 ^{er} janvier 2005	23/12/2005	28/12/2004
6	Financement Programmation Pluriannuelle d'investissement	Signature d'une convention de prêt "PRESAME" avec DEXIA Crédit Local de France afin de financer la programmation pluriannuelle d'investissement pour les années 2004 à 2007.	23/12/2004	23/12/2004
7	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame CARON pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
8	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame DUVAL pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
9	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame GILLES pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
10	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec monsieur MOROSI pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
11	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame STIZ pour la location de type T2+ à la RPA pour un montant de loyer de 291,04 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
12	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame QUENON pour la location de type T2++ à la RPA pour un montant de loyer de 310,46 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
13	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec M.&Mme GERMAIN pour la location de type T2++ à la RPA pour un montant de loyer de 310,46 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
14	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame BOULLET pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
15	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame GROUX pour la location de type T2 à la RPA pour un montant de loyer de 271,94 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
16	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame BROSSIN pour la location de type T2 à la RPA pour un montant de loyer de 271,94 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
16	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec M.&Mme MANCHERON pour la location de type T2 à la RPA pour un montant de loyer de 271,94 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
17	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame CHAUVET pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
18	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame ROEDSENS pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
19	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame HEROUART pour la location de type T2+ à la RPA pour un montant de loyer de 291,04 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
20	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec monsieur DUPONT pour la location de type T2 à la RPA pour un montant de loyer de 271,94 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
21	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame TAQUET pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004

22	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame LIEDTS pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
23	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame LAMBREICHT pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
24	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame COUALLIER pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
25	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame GERMAIN pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
26	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame PRUVOST pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
27	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame VANDEPONTSEELE pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
28	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame DE RIDDER pour la location de type T2 à la RPA pour un montant de loyer de 271,94 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
29	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec M.&Mme GOURIOU pour la location de type T2 à la RPA pour un montant de loyer de 271,94 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
30	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame CAMPAGNE pour la location de type T2 à la RPA pour un montant de loyer de 271,94 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
31	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec monsieur DUQUENNE pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
32	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame RIVELA pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
33	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame PERCEVAL pour la location de type T2+ à la RPA pour un montant de loyer de 291,04 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
34	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame AUBAILE pour la location de type T2 à la RPA pour un montant de loyer de 271,04 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
35	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec monsieur DAOUDI pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
36	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec monsieur SOUCHU pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
37	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec monsieur TWARDOWSKI pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
38	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec monsieur BERLEMONT pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
39	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec monsieur DELATTRE pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
40	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec monsieur DIREIZ pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004

41	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec monsieur VIGNAUD pour la location de type T1 à la RPA pour un montant de loyer de 194,13 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
42	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame BORDEZ pour la location de type T2 à la RPA pour un montant de loyer de 271,04 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
43	Contrat de séjour RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1/01/2005 avec madame DUPUIS pour la location de type T2 à la RPA pour un montant de loyer de 271,04 €/mois	23/12/2004	31/12/2004
44	Animation – spectacle magie – soirée du 30/12	Représentation d'un spectacle par M. VINCELLE lors de la soirée des vacances de Noël du centre de loisirs. Le montant de cette prestation est de 800 €	24/12/2004	24/12/2004
46	Cie AMBULO – TRAIN Théâtre	présentation par la Cie Ambulo-Train Théâtre d'un spectacle jeune public "Louis, enfant de la nuit" proposé par la ville de Gauchy/Réso Picardie le 24 janvier 2005. Le montant de cette prestation s'élève à 1.400 €	27/12/2004	28/12/2004
47	Renouvellement concession	Accord à Mme LETURQUE Renée pour le renouvellement de sa concession pour une durée de 30 ans à compter du 15/11/2004	27/12/2004	28/12/2004
48	match football – parc des princes	Dans le cadre des animations sportives durant les vacances scolaires, le service des sports a acheté 26 places pour que des jeunes sélectionnés assistent gratuitement au match de football PSG-Metz le 18 décembre 2004 au parc des Princes. La dépense s'élève à 397,50 €	27/12/2004	03/01/2005
49	Elaboration du PRUS des Martinets – volet urbain	L'élaboration du dossier PRUS du quartier des Martinets, lot 1 volet urbain, est confiée au prestataire : ARCHETUDE pour un montant de 35.880 € TTC	28/12/2004	03/01/2005
50	Elaboration du PRUS des Martinets – volet financier	L'élaboration du dossier PRUS du quartier des Martinets, lot 2 volet financier, est confiée au prestataire : ESPACITE pour un montant de 26.426 € TTC	28/12/2004	03/01/2005
51	Transport d'une classe de découvertes	Le transport d'une classe de neige pour l'école Casanova est confié à la société CAB ARO.	28/12/2004	03/01/2005
52	Prestations de sonorisation	Un contrat d'un an est conclu avec la société ACPA pour les prestations de sonorisations des diverses manifestations organisées par la ville. Le prix est : forfait salle 1.100 € HT – forfait plein air 1.300 € HT	28/12/2004	03/01/2005
53	Concession de terrain	Accord à monsieur PREVOST Bruno de fonder une concession trentenaire à compter du 24 décembre 2004 à titre d'achat de concession	30/12/2004	03/01/2005
54	Mise à disposition temporaire d'un équipement sportif municipal	Etablissement d'une convention entre la ville de Montataire et l'Association Innovation et Développement concernant la mise à disposition du gymnase M.COENE certains jeudis matins durant l'année scolaire 2004/2005	31/12/2004	04/01/2005

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

28/12/05

Publié ou notifié le :

01/03/2005

Le Maire certifie que le présent

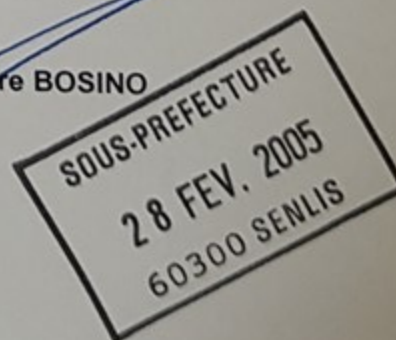
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 01/03/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

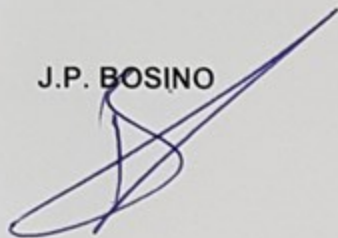
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

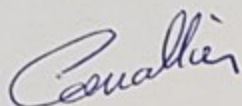


SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2005

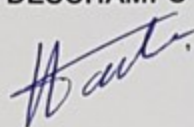
J.P. BOSINO



C. COUALLIER



J. DESCHAMPS



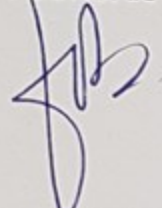
S. GODARD



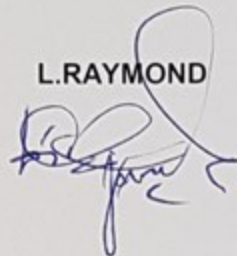
MP BUZIN



F. BORDAIS



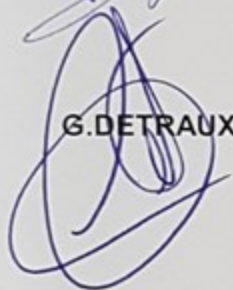
L. RAYMOND



M. CAPEL



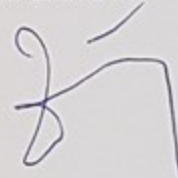
G. DETRAUX



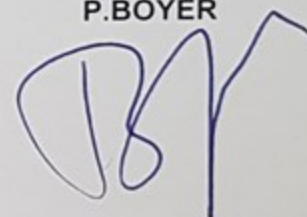
A. KORDJANI



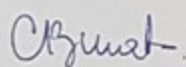
M. ZANETTI



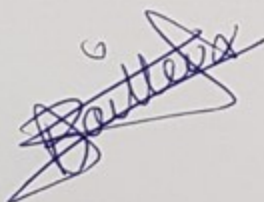
P. BOYER



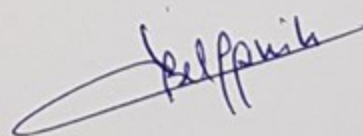
C. BURATO



F. BAILLEUX



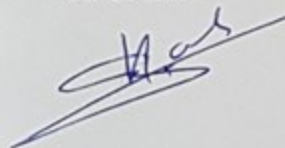
F. BELFQUIH



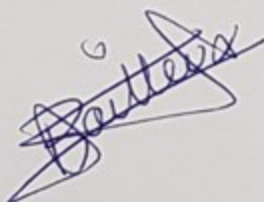
M. WALLET



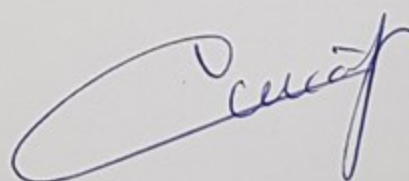
H. SALES



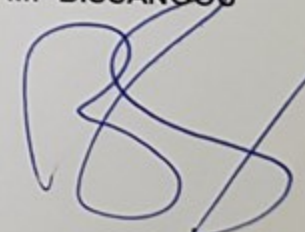
A. GRUNY



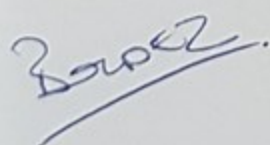
P. D'INCA



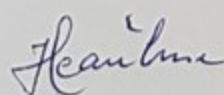
MF BISSANGOU



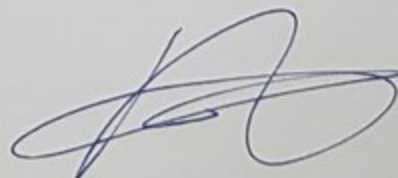
J. BORDEZ



C. HEAULME



JP MERCIER



JB BIONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUMER - M. TUIL - M. WOZNIK - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2005

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 21 février 2005 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 5.04.2005
Publié ou notifié le :
..... 5.04.2005
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 5.04.2005
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

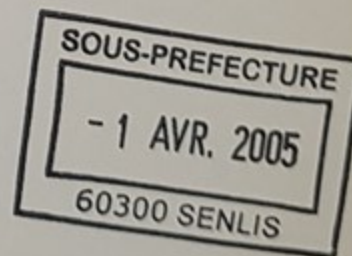
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

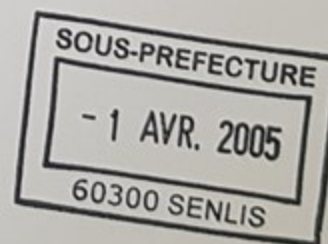
ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUMER - M. TUIL - M. WOZNAK - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

02) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2005

Après une présentation détaillée du Budget Primitif 2005 par Monsieur Stéphane GODARD, Maire Adjoint aux Finances, il est rendu compte aux membres du Conseil Municipal de son équilibre général, notamment au moyen de la balance générale des comptes qui se présente comme suit :

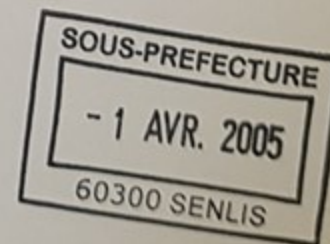


BALANCE GENERALE du BUDGET PRIMITIF 2005

EXERCICE 2005	DEPENSES	EXERCICE 2005	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
Mouvements réels	18 172 754	Mouvements réels	21 647 400
011 Charges à caractère général	4 718 768	70 Produits des services et du domaine	558 300
012 Charges de personnel	10 867 822	73 Impôts et taxes	14 252 948
65 Autres charges de gestion courante	2 031 435	74 Dotations et Subventions	6 105 988
66 Charges financières	390 935	75 Autres produits de gestion courante	315 500
67 Charges exceptionnelles	96 320	013 Atténuation de charges	200 000
022 Dépenses imprévues	67 474	77 Produits exceptionnels	214 664
Mouvements d'ordre	3 845 852	Mouvements d'ordre	371 206
023 Virement à la section d'investissement	2 853 579	72 Travaux en régie	250 000
675 Valeur des immobilisations cédées	164 152	6611 ICNE N-1	116 200
68 Dotations aux amortis. et aux provisions	698 121	78 Reprise amortissements	5006
6611 ICNE de l'exercice	130 000		
S/Total	22 018 606	S/Total	22 018 606
INVESTISSEMENT			
Mouvements réels	5 936 199	Mouvements réels	2 461 553
16 Remboursement des Emprunts	1 647 900	10 Dotations et Fonds propres	607 620
20-21-23 Dépenses d'Equipement	4 288 299	13 Subventions	967 998
		16 Emprunts et Dettes	885 935
Mouvements d'ordre	371 206	Mouvements d'ordre	3 845 852
72 Travaux en régie	250 000	021 Virement de la section de Fonction.	2 853 579
6611 ICNE N-1	116 200	21 Valeur des immobilisations cédées	164 152
28 Amortissements	5 006	28-14-15 Dotations aux amortis. et aux provisions	698 121
		1688 ICNE de l'exercice	130 000
S/Total	6 307 405	S/Total	6 307 405
TOTAL BUDGET	28 326 011	TOTAL BUDGET	28 326 011

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

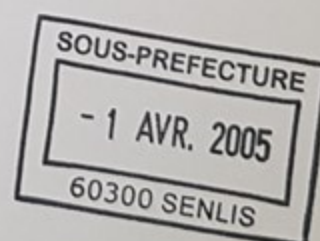
CONSIDERANT l'exposé du rapporteur,
CONSIDERANT la Balance Générale du Budget Primitif 2005





BUDGET PRIMITIF 2005

Synthèse Générale par Service
gestionnaire



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2004 en €	BP 2005 en €	% > BP 05/ BP 04
Direction des Services Financiers (1)	2 792 384	2 891 497	3,55%
DSF2.00 - Participation Base de Loisirs	383 610	366 005	-4,59%
DSF2.01 - Service Informatique	79 500	77 000	-3,14%
DSF2.02 - Sécurité Police	3 500	3 800	8,57%
DSF2.03 - Secrétariat Général	205 900	221 050	7,36%
DSF2.04 - Etat Civil - Archives	14 500	18 500	27,59%
DSF2.05 - Subv en Annuités (centre commercial)	18 535	18 625	0,49%
DSF2.06 - Maire et Municipalité	179 635	181 385	0,97%
DSF2.07 - Piscine	486 425	486 425	
DSF2.09 - Dépenses imprévues	29 719	29 474	-0,82%
Dépenses imprévues (régie de Quartier)	25 000	38 000	52,00%
Pertes sur créances irrécouvrables	10 000	7 600	-24,00%
Titres annulés sur exercices antérieurs	7 600	19 500	156,58%
DSF2.10 - Rembours. Intérêts Dette	415 000	390 935	-5,80%
DSF2.20 Intérêts Courus Non Echus	110 235	130 000	17,93%
DSF2.23 Dotations aux amortis et aux provisions	618 550	698 121	12,86%
DSF2.17 - Contrat de Ville (GIP)	21 745	10 925	-49,76%
DSF2.32 - Magasin Général (fourn. Adm.)	30 000	30 000	
DSF2.35 - Cessions d'immobilisation	152 930	164 152	7,34%
Direction des Ressources Humaines (2)	10 470 950	10 624 245	1,46%
DRH2.0 - Frais de Personnel Permanent	10 338 470	10 518 355	1,74%
DRH2.1 - Emplois Jeunes	132 480	105 890	-20,07%
DRH2.2 - Service Entretien	22 000	24 420	11,00%
Direction des Relations Publiques	266 730	266 730	
DRP2.00 Fêtes et cérémonies	70 430	70 430	
DRP2.01 Service Information	93 500	93 500	
DRP2.02 Atelier d'Impression	102 800	102 800	
Direction des Services Techniques	2 570 935	2 545 360	-0,99%
DST2.01 Bâtiments divers	922 800	935 300	1,35%
DST2.02 Bâtiments scolaires	336 890	325 500	-3,38%
DST2.03 - Magasin Général	200 840	218 470	8,78%
DST2.04 Bureau d'études	30 500	37 375	22,54%
DST2.05 Cimetière	4 195	4 195	
DST2.06 Eclairage public	267 925	278 125	3,81%
DST2.07 Entretien et réparations	365 130	310 780	-14,89%
DST2.08 Parc Automobile	185 540	177 500	-4,33%
DST2.09 Parcs et jardins	251 350	252 350	0,40%
DST2.10 Voirie fluviale	765	765	
DST2.16 Environnement	5 000	5 000	
(1) Evolution sur dépenses réelles	1 910 669	1 899 224	-0,6%
(2) Evolution globale des dépenses du personnel avec les charges incluses dans les budgets de la Direction à la Population			1,58%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Suite)	BP 2004 en €	BP 2005 en €	% > BP 05/ BP 04
Direction des Services à la Population (3)	2 564 870	2 812 775	9,67%
DSP2.00 Activités culturelles scolaires	25 860	25 860	
DSP2.01 Subventions aux associations culturelles	28 765	59 275	106,07%
DSP2.02 Cinéma	15 070	5 000	-66,82%
DSP2.03 Diffusion Culturelle	129 605	147 725	13,98%
DSP2.04 Expositions	5 105	5 000	-2,06%
DSP2.05 Ateliers d'expression culturelle	42 945	35 000	-18,50%
DSP2.06 Ecole de musique	248 050	251 770	1,50%
DSP2.07 Subventions à diverses associations	38 000	38 760	2,00%
DSP2.08 Lecture publique	78 000	83 000	6,41%
DSP2.10 C.C.A.S	91 000	133 000	46,15%
DSP2.11 Crèche	40 345	39 170	-2,91%
DSP2.12 Halte Jeux	8 955	11 250	25,63%
DSP2.13 Garderies Péri-Scolaires	10 325	10 325	
DSP2.14 Centre de Loisirs	317 950	330 000	3,79%
DSP2.15 Enseignement 1er degré	224 090	223 850	-0,11%
DSP2.16 Enseignement 2nd degré	49 400	46 400	-6,07%
DSP2.17 Enseignement Supérieur	30 500	32 000	4,92%
DSP2.18 Restaurants Scolaires	474 755	479 190	0,93%
DSP2.19 Classes de Découvertes	127 290	107 100	-15,86%
DSP2.20 Colonies de vacances	15 600	1 500	-90,38%
DSP2.21 Jeunesse	208 540	211 590	1,46%
DSP2.22 Terrains Sportifs et Stades	51 370	31 050	-39,56%
DSP2.22b Bâtiments sportifs	29 240	28 500	-2,53%
DSP2.23 Subventions aux clubs sportifs	100 000	103 000	3,00%
DSP2.25 Restaurant Résidence des Personnes âgées	129 210	122 250	-5,39%
DSP2.26 Parrainage/jumelage	15 875	16 700	5,20%
DSP2.27 Santé Publique	6 960	4 000	-42,53%
DSP2.28 Anciens combattants	1 500	3 000	100,00%
DSP2.29 Réseau Education Prioritaire	16 535	20 780	25,67%
DSP2.30 Vie Associative	2 500	2 500	
DSP2.32 Logement (immeubles en fête)	1 530	950	-37,91%
DSP2.33 R.P.A. Foyer Logement	-	55 480	
DSP2.34 R.P.A. Secteur Animation	-	147 800	
Total Dépenses	18 687 869	19 165 027	2,55%
Total Dépenses hors mouvements d'ordre (4)	17 806 154	18 172 754	2,06%
(3) Evolution hors dépenses RPA	2 564 870	2 609 495	1,74%
(4) Evolution hors dépenses RPA	17 806 154	17 969 474	0,92%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2004 en €	BP 2005 en €	% > BP 05/ BP 04
Direction des Ressources humaines	244 060	299 950	22,90%
DRH2.0 - Remb. frais de Personnel	141 000	200 000	41,84%
DRH2.0 - " " " Subventions CDU	25 000	13 250	-47,00%
DRH2.1 - Emplois Ville/Jeunes	78 060	84 700	8,51%
DRH2.6 - Recensement de la Population		2 000	
Direction des Services Financiers (1)	19 628 211	20 318 644	3,52%
DSF2.11 Impôts obligatoires (y compris emplace pub)	139 095	149 500	7,48%
DSF2.12 Fiscalité directe locale 4 Taxes	13 307 487	14 072 948	5,75%
DSF2.12 Fiscalité Compensations	1 477 972	1 326 520	-10,25%
DSF2.16 Dotations d'Etat (DGF - DSU - DGD)	4 142 427	4 212 018	1,68%
DSF2.30 Bâtiments divers (travaux en régie)	90 000	65 000	-27,78%
DSF2.30 Bâtiments Scolaires (tx en régie)	60 000	60 000	
DSF2.30 Parcs & jardins (tx en régie)	60 000	60 000	
DSF2.30 Entretien et réparation (tx en régie)	90 000	65 000	-27,78%
DSF2.02 Sécurité Police	1 500	1 000	-33,33%
DSF2.03 Secrétariat général & cabinet	200	100	-50,00%
DSF2.04 Etat civil	1 500	1 700	13,33%
DSF2.09 Opérations non ventilables (mandats annulés+régul)	9 000	19 500	116,67%
DSF2.20 I.C.N.E. N-1	96 100	116 200	20,92%
DSF2.34 - Cessions d'immobilisation	152 930	164 152	7,34%
DSF2.33 Dotations aux amortissements (sorties d'actif)		5 006	
Direction des Services Techniques	237 800	288 062	21,14%
DST2.01 Bâtiments divers	8 500	22 750	167,65%
DST2.05 Cimetière	5 000	5 000	
DST2.09 Parcs et jardins	500		-100,00%
DST2.07 Entretien et réparations	6 800	37 812	456,06%
DST2.12 Domaine productif terrains nus	1 500	1 500	
DST2.13 Domaine productif Bâtiments	159 500	162 000	1,57%
DST2.14 Domaine productif Droits de Voirie	56 000	57 000	1,79%
DST2.16 Environnement		2 000	
Direction des Services à la Population (2)	909 780	1 111 950	22,22%
DSP2.02 Cinéma	3 000	4 000	33,33%
DSP2.03 Diffusion Culturelle	12 000	10 000	-16,67%
DSP2.05 Ateliers d'expression culturelle	13 600	13 600	
DSP2.08 Lecture publique	20 860	12 200	-41,51%
DSP2.09 Environnement	2 000		-100,00%
DSP2.11 Crèche	286 000	286 000	
(1) Evolution hors mouvements d'ordre et cessions	19 079 181	19 788 292	3,72%
(2) Evolution hors recettes nouvelles concernant la RPA	909 780	927 300	1,93%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (suite)	BP 2004 en €	BP 2005 en €	% > BP 05/ BP 04
DSP2.12 Halte Jeux	21 000	47 000	123,81%
DSP2.13 Garderies Péri-Scolaires	28 000	25 000	-10,71%
DSP2.14 Centre Aéré	169 300	169 300	
DSP2.15 Enseignement 1er degré	6 000	7 500	25,00%
DSP2.18 Restaurants Scolaires	185 000	188 700	2,00%
DSP2.19 Classes de découvertes	35 000	33 000	-5,71%
DSP2.20 Colonies de vacances	4 500	-	-100,00%
DSP2.22 Terrains Sportifs et Stades	19 000	11 500	-39,47%
DSP2.25 Résidence des Personnes Agées	90 000	101 000	12,22%
DSP2.29 Réseau Education Prioritaire	14 520	18 500	27,41%
DSP2.33 R.P.A. Foyer Logement	-	119 650	
DSP2.34 R.P.A. Secteur Animation	-	65 000	
Total Recettes	21 019 851	22 018 606	4,75%
Total Recettes hors mouvements d'ordre (3)	20 623 751	21 647 400	4,96%

(3) Evolution hors recettes nouvelles concernant la RPA

20 623 751 21 462 750 4,07%

2 004

2 005

Calcul de l'autofinancement net

1ère méthode

a) Dépenses réelles de Fonctionnement	17 806 154	18 172 754
b) Recettes réelles de Fonctionnement	20 623 751	21 647 400
c) Autofinancement brut b - a	2 817 597	3 474 646
d) Cessions d'immobilisation (recettes exception)	-152 930	-164 152
e) Autofinancement brut hors cessions c - d	2 664 667	3 310 494
f) Remboursement Capital de la dette	1 596 260	1 645 000
g) Autofinancement net e - f	1 068 407	1 665 494

2ème méthode

a - Dépenses de gestion (hors charge de la dette)	17 391 154	17 781 819
b - Recettes de gestion (hors cessions)	20 470 821	21 483 248
c - Epargne de gestion b-a	3 079 667	3 701 429
d - Annuité de la dette	2 011 260	2 035 935
e - Autofinancement net c-d	1 068 407	1 665 494

PREPARATION du BUDGET PRIMITIF 2005
RECAPITULATIF
des OPERATIONS d'INVESTISSEMENT

N°	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS		en Euros	en Euros
9005	Zone NAa2-NAa3 (acquisition foncière)	1 500	0
9009	Espaces naturels sensibles	30 500	0
9011	Parc urbain du prieuré	32 200	0
9014	Centre Ville OUEST (Acquisition foncière)	500	0
9020	R.D. 123 - Hameau de Magenta	225 000	40 048
9029	Reconstruction de la Cité Jules Uhry	62 400	41 700
9030	Locaux administratifs et techniques	70 000	0
9031	Voirie réseaux Jaurès/République	713 510	232 500
9043	Espaces de rencontres	831 630	367 265
9048	Halte jeux	100 065	66 930
9050	Travaux de résidentialisation Av.A. France	121 960	71 380
9051	Plancher ALDI (acquisition foncière)	4 200	0
9053	Acquisition 31, rue Lénine	45 000	0
9054	Stade Marcel COENE	101 000	0
9056	Scène du Palace	220 000	124 375
9057	Mise en souterrain des réseaux	502 000	0
	Sous-Total	3 061 465	944 198
DSF 1.35	Cessions d'Immobilisation		164 152
	Total	3 061 465	1 108 350

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2005
 RECAPITULATIF TRAVAUX de MAINTENANCE du PATRIMOINE et
 ACQUISITIONS FONCIERES DIVERSES

Programmes	LIBELLE	DEPENSES en
.00001	Mairie - divers bâtiments administratifs	3 050
.00003	Ateliers municipaux	23 400
.00010	Résidence des Personnes Agées	56 460
.00019	Travaux dans divers bâtiments administratifs	81 800
.00021	Groupe Scolaire D. Casanova	5 600
.00022	Groupe Scolaire Paul Langevin	48 600
.00028	Groupe scolaire Jean Macé	5 340
.00029	Groupe Scolaire Joliot CURIE	36 000
.00030	Groupe Scolaire Maurice & Lucie BAMBIER	4 500
.00035	Centre de Loisirs P.Legrand	26 400
.00040	Cuisine centrale - liaison froide	5 400
.00041	Equipement sanitaire et social	5 800
.00051	Gymnase Armand Bellard	28 200
.00052	Stade Kléber Sellier	23 000
.00054	Salle Marcel COENE	31 600
.00055	Salle M.Bouchoux	150 000
Sous total Maintenance "Patrimoine Bâti"		535 150
.00101	Voirie - stationnement - cadre de Vie	93 000
.00103	Voirie - marquage au sol	20 000
.00105	Rénovation éclairage public	135 000
.00106	Plantations	13 150
.00107	Travaux de clôture	25 900
.00108	Travaux Cadre de Vie	117 500
.00109	Environnement	37 500
.00113	Aire de jeux	3 500
Sous total Maintenance "Domaine Public"		445 550
.00131	Acquisitions foncières	12 620
Total Général		993 320

**RECAPITULATIF DES ACQUISITIONS
POUR L'ANNEE 2005**

* MATERIEL * MOBILIER * VEHICULES *

IMPUTATION SERVICE	Pour mémoire B.P. 2004	DEMANDES B.P. 2005 Priorités 1
DRP 1.00 - RELATIONS PUBLIQUES	7 100	1 830
DRP 1.00 - SERVICE INFO/COMMUNICATION	13 554	7 290
DST 1.00 - BATIMENT	3 460	
DST 1.08 - PARC AUTOMOBILE	175 586	11 200
DST 1.09 - VOIRIE - MOBILIER URBAIN	50 701	89 100
DST 1.09 - ESPACES VERTS	27 426	
DSF 1.01 - SERVICE INFORMATIQUE	26 495	40 500
DSF 1.03 - ADMINISTRATION GENERALE *	7 047	2 730
DSF 1.03 - ENTRETIEN - MENAGE	9 536	6 830
DSF 1.04 - ETAT CIVIL	23 420	8 800
<i>Sous-total page 1</i>	344 325	168 280

* Services Administratifs

**RECAPITULATIF DES ACQUISITIONS
POUR L'ANNEE 2005**

* MATERIEL * MOBILIER * VEHICULES *

IMPUTATION SERVICE	Pour mémoire B.P. 2004	DEMANDES B.P. 2005 Priorités 1
<i>Reprise sous-total 1.....</i>	344 325	168 280
DSP 1.03 - CULTUREL	2 630	2 295
DSP 1.08 - LECTURE PUBLIQUE	4 192	-
DSP 1.11 - CRECHE	5 230	1 700
DSP 1.12 - HALTE JEUX *	490	-
DSP 1.13 - GARDERIE PERI-SCOLAIRES	1 500	-
DSP 1.14 - CENTRE DE LOISIRS	6 251	2 860
DSP 1.15 - ENSEIGNEMENT 1er degré	15 420	6 507
DSP 1.18 - RESTAURANTS SCOLAIRES	2 300	10 310
DSP 1.22 - TERRAINS SPORTIFS	5 950	8 200
DSP 1.25 - OMRPA (restaurant)	14 770	2 350
<i>Sous-total 2</i>	58 733	34 222
Total général page 1 + page 2	403 058	202 502

* Matériel et mobilier intégré dans l'Opération 9048

BUDGET PRIMITIF 2005

Equilibre Général de la Section d'Investissement

RECETTES d'INVESTISSEMENT	P.M. BP 2004	BP 2005
Financement spécifique opérations	705 463	944 198
Fonds de Compensation TVA	440 000	600 000
Taxe Locale d'Equipement	6 870	7 620
Produits amende de police	15 995	23 800
Virement de la section de fonctionnement	2 331 982	2 853 579
Dotations aux amortissement et aux provisions	618 550	698 121
ICNE	110 235	130 000
Produit de diverses cessions	152 930	164 152
Régularisations N-1		10 935
Besoin de Financement (Emprunt)	1 808 000	875 000
TOTAL...	6 190 025	6 307 405
DEPENSES d'INVESTISSEMENT		
Opérations	2 859 802	3 061 465
Maintenance du patrimoine	871 735	980 700
Acquisition matériel & mobilier	403 058	202 502
Acquisitions foncières diverses	63 070	12 620
Travaux en régie	300 000	250 000
Intérêts courus non échus N-1	96 100	116 200
Remboursement du capital de la dette	1 596 260	1 645 000
Régularisations N-1		2 900
Sorties d'actif (amortissements)		5 006
Sortie d'actifs (containers CAC)		31 012
TOTAL...	6 190 025	6 307 405

APPROUVE avec 2 ABSTENTIONS et 22 VOIX POUR le budget tel que présenté, au niveau du chapitre pour les deux sections du budget (fonctionnement et investissement), avec vote par opération en investissement, l'opération constituant elle-même un chapitre budgétaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 14. avril 2005

Publié ou notifié le :

..... 14. avril 2005

Le Maire certifie que le présent

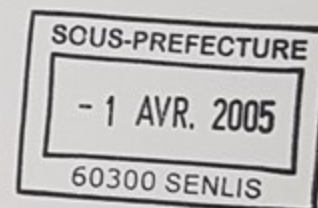
Acte a caractère exécutoire à la

Date du ... 14. avril 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire en par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX – M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) – M. ZANETTI - Mme BURATO – Mme SALES - M. D'INCA – Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO – Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUMER - M. TUIL – M. WOZNIAK – Mme GRUNY – Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

03) FISCALITE LOCALE 2005 – VOTE DES TAUX

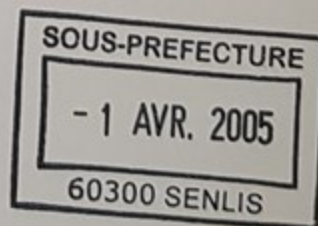
Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint au Maire, EXPOSANT :

Vu le Budget Primitif 2005,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, A L'UNANIMITE, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2005.

Ceux-ci seront portés au cadre II de l'état de notification des taux d'imposition de 2005 des 4 taxes locales comme suit :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Désignation des 4 taxes locales	Pour Mémoire Taux 2004	Taux 2005	Bases Notifiées 2005	Produit correspondant
Taxe d'Habitation	7,63 %	7,63 %	6 652 000	507 548
Taxe Foncier Bâti	32,40 %	32,40 %	11 083 000	3 590 892
Taxe Foncier Non Bâti	77,42 %	77,42 %	51 400	39 794
Taxe Professionnelle	15,44 %	15,44 %	64 344 000	9 934 714
TOTAL ...				14 072 948

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

1er avril 2005

Publié ou notifié le :

5 avril 2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 5 avril 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – M. BOYER représenté par Mme BURATO – Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER – M. TUIL – M. WOZNIAK – Mme GRUNY – Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



04) SUBVENTIONS 2005 A VERSER AUX ASSOCIATIONS D'INTERET LOCAL

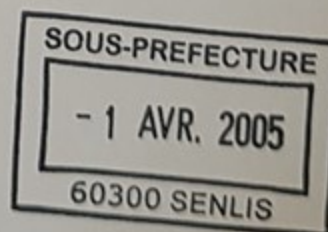
Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que chaque année la Municipalité est sollicitée par diverses associations,

Vu le Budget Primitif 2005,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d'attribuer les subventions et aides aux associations comme suit :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

ETAT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2005

Et autres Aides aux Associations

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2 005	OBSERVATION Code
DRH 2.00/020/6574 Direction des Relations Humaines	97 895	
COMITE D'ACTION SOCIALE du PERSONNEL COMMUNAL	61 895	codes 1-2 -3
MUTUELLE DE L'OISE DES AGENTS COMMUNAUX	23 000	
MUTUELLE GENERALE DE L'OISE	13 000	
DRP 2.00/024/6574 Direction des Relations Publiques	19 000	
COMITE DES FETES	19 000	code 3
DSP 2.07/025/6574 Subventions à diverses associations	35 834	
UNION LOCALE ANCIENS COMBATTANTS	350	
ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE (ANACR) - section locale	70	
RESISTANCE 60	150	
ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS (ARAC)	100	
FEDERATION Nle DEPORTES INTERNES RESISTANTS ET PATRIOTES (FNDIRP) section locale	90	
FEDERATION Nle DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE - section locale	230	
CLUB DU SOUVENIR MILITAIRE - Section Oise	200	
AMICALE CHATEAUBRIAND VOVES-ROUILLE	70	
ASSOCIATION DES FUSILLES ET MASSACRES DE LA RESISTANCE FRANCAISE	70	
MONS AD THERAM	300	
SOCIETE D'HORTICULTURE ET DE TEMPERANCE de MONTATAIRE	200	
ASSOCIATION DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT EN PICARDIE (A.L.E.P.)	200	
UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES (UNRPA)	1 524	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS - section locale -	6 671	codes 2-3
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	152	
ASS DES PARENTS D'ENFANTS INADAPTES ET DE LEURS AMIS CREIL et SA REGION	200	
MOUVEMENT VIE LIBRE	700	
SAUVETEURS DE L'OISE	305	code 3
JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE (JOCF)	150	
ACTION CATHOLIQUE ENFANCE	70	
FEMMES SOLIDAIRES	3 500	codes 2-3
ASSOCIATION POUR LA MEMOIRE OUVRIERE & INDUSTRIELLE	150	
ASSOCIATION MONTATAIRIENNE DE VOITURES ANCIENNES	200	

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2 005	OBSERVATION Code
DSP 2.07/025/6574 Subventions à diverses associations (suite)		
ASSOCIATION SPORTIVE DES HANDICAPES PHYSIQUES (CREIL - CLERMONT)	500	
ASSOCIATION HABITANTS FONDS DE MONTATAIRE ET NOGENT	150	
ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA LIBERATION	183	
ASSOCIATION CREMATISTE OISE	122	
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION & L'ANIMATION DES MARCHES DE MONTATAIRE	4 800	
ASSOCIATION DES MARTINS-PECHEURS (A.A.P.P.M.A.)	1 062	codes 2-3
ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RENAUX DE PICARDIE	100	
ASSOCIATION BATTANT SERVICE SOLIDARITE (A.B.S.S.)	1 220	codes 2-3
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT - section locale - CLUBS PERI-EDUCATIFS	610	
	8 500	
ASSOCIATION des MAGHREBINS DE MONTATAIRE	1 500	
ASSOCIATION DU QUARTIER DE GOURNAY	183	
UNION LOCALE C.L.C.V. de MONTATAIRE	250	
ASSOCIATION "PETIT à PETIT"	200	
FEDERATION DES ACCIDENTES DU TRAVAIL & HANDICAPES	76	
ASSOCIATION DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE (ADVASUM)	400	
MOUVEMENT DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT (MNLE)	200	
AMICALE DES DIABETIQUES DE L'OISE	76	
ASSOCIATION "PERSONNES AGEES de MONTATAIRE"	50	
DSP 2.27/512/6574 SANTE	2 000	
CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DES FEMMES	870	
ASSOCIATION pour le DEVELOPPEMENT des SOINS PALLIATIFS dans l'OISE	900	
LIROLIT	230	
DSP 2.15 /213/6574 ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	2 000	
COOPERATIVES SCOLAIRES (classes transplantées)	1 770	
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES	230	

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2 005	OBSERVATION Code
DSP 2.16/22/6574 ENSEIGNEMENT 2ND DEGRE - LYCEE -		
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES LYCEE de MONTATAIRE	3 200	
FOYER SOCIO-EDUCATIF LYCEE DE MONTATAIRE	230	code 3
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE (U.N.S.S.)	570	
CLASSES TRANSPLANTEES	400	
	2 000	
DSP 2.16/22/6574 ENSEIGNEMENT 2ND DEGRE - COLLEGE-		
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE ANATOLE FRANCE	3 200	
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES COLLEGE ANATOLE FRANCE	770	code 2-3
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE Ed.HERRIOT	230	
/6573 COLLEGES	100	
CLASSES TRANSPLANTEES		
	2 100	
DSP 2.21/422/6574 JEUNESSE		
JEUNESSE ACTIVITES DEVELOPPEMENT EDUCATIF (J.A.D.E.)	206 590	
	206 590	
DSP 2.23/411/6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES		
MONTATAIRE ATHLETIC CLUB	99 572	
MONTATAIRE BASKET BALL	3 500	codes 1-2
BILLARD-CLUB DE MONTATAIRE	11 000	codes 1-2
UNION CYCLISTE MONTATAIRIENNE	1 372	code 2
AQUATIC CLUB INTERCOMMUNAL	7 100	
HAND-BALL CLUB DE MONTATAIRE	1 500	code 2
VERTICAL CLUB DE MONTATAIRE (escalade)	4 500	
CANOE-KAYAK - CLUB DU THERAIN	2 700	code 2
FOOTBALL CLUB DE MONTATAIRE	2 000	code 2
ESPERANCE MUNICIPALE DE MONTATAIRE (gymnastique)	11 000	codes 1 - 2
JUDO CLUB DE MONTATAIRE	11 000	code 2
OLYMPIC KARATE CLUB	5 500	code 2
TENNIS CLUB DE MONTATAIRE	4 500	code 2
	9 000	code 2

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2 005	OBSERVATION Code
GROUPE SPORTIF DES PORTUGAIS DE MONTATAIRE	1 500	Code 2
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	14 500	Codes 1-2-3
CLUB HALTEROPHILIE MUSCULATION MONTATAIRE	2 200	code 2
AIKIDO CLUB DE MONTATAIRE	200	code 2
RING OLYMPIC de MONTATAIRE (boxe)	3 500	codes 1-2-3
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE	1000	
BOXING CLUB MONTATAIRE	0	
PETANQUE (ABM)	2 000	
DSP 2.01/025/6574 CULTURE	59 271	
STE MYCOLOGIQUE DE MONTATAIRE	505	
FORMES ET COULEURS	700	code 2
PHOTO-CLUB	1 400	code 2
HARMONIE MUNICIPALE	4 733	codes 2-3
MUSEE DE LA RESISTANCE NATIONALE	152	
ASSOCIATION FOLKLORIQUE "SOUVENIR DU PORTUGAL"	305	
ASSOCIATION VIDEO TRAVELING	1 400	
SOCIETE DES COLOMBOPHILES	76	
La FAIENCERIE	50 000	
DSP2.26/04/6574 PARRAINAGE JUMELAGE	16 700	
ECHANGES FRANCO-ALLEMAND	9 000	code 3
FRANCE - PALESTINE	7 700	code 3
DSP 2.06/311/6574 A.M.E.M.	251 770	
ASSO. MUNICIPALE POUR L'ENSEIGNEMENT ET L'EDUCATION MUSICALE	251 770	codes 1-2-3
DSP 2.10/520/65736 C.C.A.S.	133 000	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	133 000	codes 1-2-3
Montant Total Subventions Municipales	930 032	

Code 1 : Personnel mis à disposition
Code 2 : Mise à disposition de locaux
Code 3 : Autres aides en nature

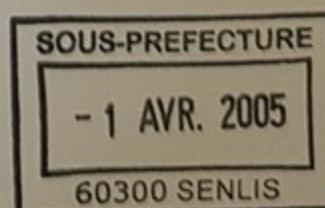
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 1^{er} avril 2005
Publié ou notifié le :
..... 5 avril 2005
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 5 avril 2005
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER - M. TUIL - M. WOZNIK - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

05) AVENANT N°1 AU MARCHE 01/2005 - Location et maintenance de photocopieurs pour les services municipaux et les écoles

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

Que la Ville de Montataire a signé un marché avec la Société AISNE BUREAUTIQUE SYSTEMES - 93, rue Porte de Laon - 02860 BRUYERES et MONTBERAULT.

CONSIDERANT qu'il y a nécessité de mettre en place un chargeur automatique de documents sur le photocopieur de l'école Maurice BAMBIER (REP),

Il est proposé au Conseil Municipal de passer un avenant avec la Société AISNE BUREAUTIQUE SYSTEMES, afin de rajouter un chargeur au marché initial,

La mise en place de ce chargeur entraînera une modification du prix à la copie du marché initial de 0.0001 HT par copie, sur la base de 2 millions de copies,

- Prix initial 0.0136 € HT la copie.
- Option pour le rajout du chargeur 0.0001 HT la copie.
- Le prix de la copie suite à cet avenant sera facturé 0.0137€ HT la copie.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le coût de cet avenant est de 200 € HT/an, soit 550 € HT sur la durée résiduelle du marché (du 01/04/2005 au 03/01/2008).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE la mise en place de ce chargeur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant, dont le projet est joint à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

5 avril 2005

Publié ou notifié le :

5 avril 2005

Le Maire certifie que le présent

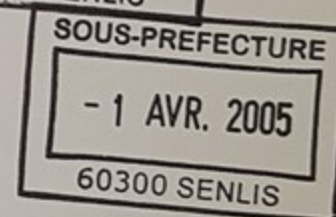
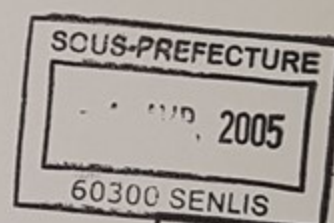
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 5 avril 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

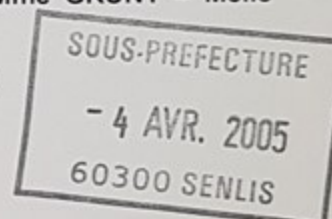
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUMER - M. TUIL - M. WOZNIAK - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



06) AVENANT AU MARCHE DES ASSURANCES DU 13 JUIN 2003 - RESPONSABILITE CIVILE et INCENDIE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

Que la Ville de Montataire a signé un marché avec la Société AREAS CMA concernant la responsabilité civile,

Considérant que jusqu'au 31 mars 2005, les résidents de la Résidence des Personnes Agées sont couverts par un contrat global d'assurances souscrit par l'OMRPA, le montant de l'assurance étant facturé chaque mois aux résidents en même temps que le loyer,

Considérant qu'à partir du 1^{er} avril 2005, il s'agit d'étendre les garanties "Responsabilité Civile et Incendie" de la ville aux résidents de la Résidence des Personnes Agées dont la gestion a été reprise par la ville,

Il conviendra, en accord avec les résidents, de répercuter directement sur les loyers le montant de l'avenant en plus value d'un montant de 4.090 € TTC

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres pour les marchés publics en date du 17 mars 2005,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Approuve l'avenant en plus value d'un montant de 4.090 € TTC au marché d'assurance "Responsabilité civile et incendie"

Approuve la répercussion dudit avenant sur les loyers des résidents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

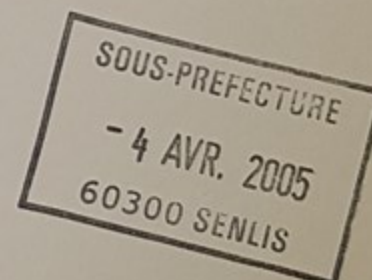
Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

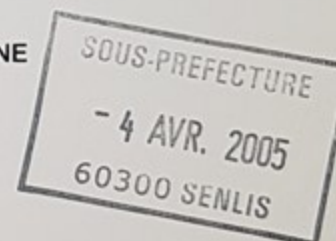
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER - M. TUIL - M. WOZNIAK - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



07) MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L123-13 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 1985 approuvant le Plan d'occupation des Sols, révisé le 28 octobre 1999 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2004 prescrivant la modification du Plan d'Occupation des Sols pour inscrire en zone UD le secteur du centre de secours aujourd'hui inscrit en zone UL ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 15 décembre 2004 soumettant à enquête publique le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols du 5 janvier 2005 au 5 février 2005 ;

Vu le dossier de modification du plan de modification du POS annexé ci-contre ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date 28 février 2005 émettant un avis favorable assorti de la réserve prescrivant « la mise en conformité du plan de zonage du POS avec l'article 159 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et avec l'article R 123-19 du code de l'urbanisme par une identification claire et

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

précise de la carrière souterraine exploitée par M. Spinelli au moyen de la légende propre aux périmètres miniers » ;

Considérant que la modification du Plan d'Occupation des Sols telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal, est prête à être approuvée conformément aux dispositions du code de l'urbanisme ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE l'inscription de la zone du centre de secours en zone UD conformément au dossier de modification du POS assortit de l'identification claire et précise de la carrière souterraine exploitée par M. Spinelli au moyen de la légende propre aux périmètres miniers.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée, en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la modification du plan d'occupation des sols, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

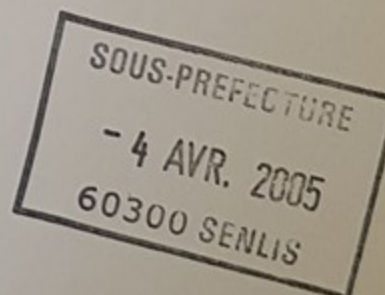
Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délévation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

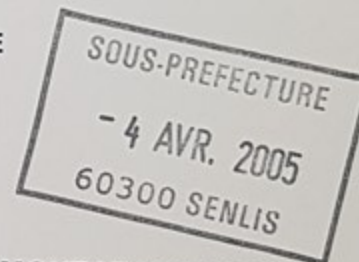
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER - M. TUIL - M. WOZNIK - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



08) RETROCESSION A TITRE GRATUIT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MONTATAIRE D'UN ENSEMBLE DE PARCELLES APPARTENANT A LA SEMOISE

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Vu le plan cadastral,

Considérant que la SEMOISE, dans le cadre d'une opération d'aménagement sur la commune de Montataire, avait procédé à l'acquisition d'un certain nombre de parcelles ;

Considérant que, bien que cette opération soit réalisée depuis plusieurs années, la SEMOISE, nouvelle dénomination de OISE AMENAGEMENT, est encore propriétaire de parcelles de terrains résiduelles représentant pour la majeure partie de la voirie ;

Considérant que les parcelles concernées sont les suivantes :

AE 417, « Les Jardins de Fourquevoie », 57m2, AH 1, « Dessus Larris de la Fortune », 886 m2, AH 180, « Le Mallet », 180 m2, AI 507, « La Garenne », 113 m2, AI 525, « Beau Regard », 90 m2, AI 526, « Beau Regard », 79 m2, AI 803, « Beau Regard », 2352 m2, AK 47, « Fosse Compte », 318 m2, AK 360, « Folle Emprise », 780 m2, AK 395, « Fosse Compte », 235 m2, AK 399, « Fosse Compte », 190 m2, AK 450, « Fosse Compte », 15 336 m2, ZC 16, « Clos Henneton », 7500 m2, ZC 18, « Clos Henneton », 800 m2, ZC

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

153, « Clos Henneton », 80 m2, ZC 154, « av du 19 mars 1962 », 640 m2, ZC 156, « Clos Henneton », 2160 m2, ZC 157, « Clos Henneton », 19318 m2, ZD 242 « Derrière Mont », 1689 m2, ZD 245, « Derrière Mont », 8310 m2 ;

Considérant qu'il devient nécessaire de procéder à la rétrocession de ces parcelles au profit de la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE :

APPROUVE la rétrocession à titre gratuit au profit de la commune de Montataire de l'ensemble des parcelles désigné ci-dessus appartenant à la SEMOISE.

DECIDE de prendre en charge tous les frais afférents à cette rétrocession.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 4.04.2005

Publié ou notifié le :

..... 5.04.2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

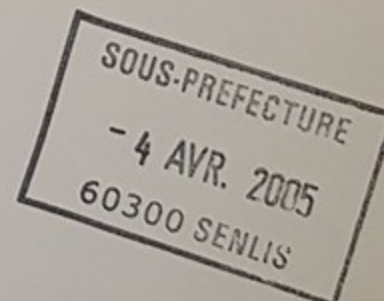
Date du 5.04.2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

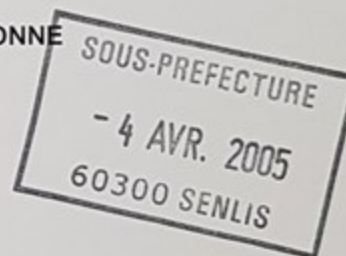
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER - M. TUIL - M. WOZNIK - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



9) PRUS DES MARTINETS : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que dans une délibération du 28 juin 2004, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'intention d'agglomération à déposer auprès de l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine (ANRU), insistant ainsi sur la dimension intercommunale et l'interaction entre les différents Projets de Renouvellement Urbain (PRUS) en cours d'élaboration sur l'agglomération Creilloise ;

Considérant que dans une délibération du 6 décembre 2004, le Conseil Municipal a décidé d'élaborer un « Projet de Renouvellement Urbain et Social » sur le quartier des Martinets en vue de déposer un dossier et de solliciter des subventions auprès de l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine ;

Considérant que, pour élaborer ce projet deux bureaux d'études ont été désignés ;

Considérant qu'au regard des nombreuses actions déjà menées par la ville de Montataire sur la Zone Urbaine Sensible (ZUS) des Martinets depuis les premiers programmes « Politique de la Ville » en 1989, les enjeux pour l'avenir de ce quartier sont les suivants :

- relier le quartier des Martinets au reste de la ville et renforcer son accessibilité

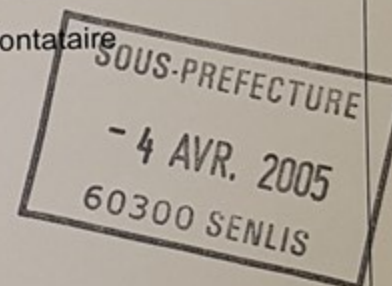
« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

- améliorer l'image et la qualité de la vie du quartier à travers une rénovation durable du cadre urbain en résidentialisant les immeubles, en requalifiant les espaces publics et en multipliant les équipements publics sur le plateau,
- favoriser la mixité sociale en oeuvrant pour la recomposition et la diversification du parc de logements,
- pérenniser le projet de rénovation urbaine.

Considérant que le travail des bureaux d'études, des bailleurs sociaux et de la Ville aboutit à la programmation suivante :

THEMATIQUE	PROGRAMMATION	MAITRISE D'OUVRAGE
HABITAT	Démolition 72 logements Cité Jules Uhry Construction 26 PLUS et 10 PLS cité Jules Uhry 24 PLUS en zone Na 10 locatifs libres cité Jules Uhry 15 locatifs libres, avenue Paul Vaillant Couturier	Oise Habitat Oise Habitat, Picardie Habitat, Association Foncière Logement
REHABILITATION ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE	Refonte des cages d'escaliers Refonte des halls d'entrée Ravalement et imperméabilisation des façades Modernisation des ascenseurs	SA HLM du département de l'Oise et Oise Habitat
RESIDENTIALISATIONS	Cité Jean Biondi Centre Commercial Colonel Fabien et Argilière Av du 19 mars 1962	Ville de Montataire
VOIRIE PUBLIQUE	Requalification de la rue Colonel Fabien Traitement du carrefour Colonel Fabien / Paul Vaillant Couturier et Jacquerie Prolongement de la rue Maurice Thorez Création du tronçon central et du tronçon arrière du lotissement zone Na	Ville de Montataire
ESPACES VERTS	Réalisation de la Coulée Verte Aménagement du Bois Godart Création d'une aire de jeu Cavée de Grêle Reprise des aménagements « Coulon » et du mail central Nord / Sud	Ville de Montataire
EQUIPEMENTS PUBLICS	Réaménagement du terrain de sport Argilière Réaménagement de l'est du stade Kléber Sellier	Ville de Montataire



Considérant que les bureaux d'études ont réalisé un tableau de financement correspondant à cette programmation ainsi qu'un échéancier (ci-joints) ;

Considérant l'utilité de l'opération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE :

APPROUVE la programmation, le tableau de financement et l'échéancier proposés dans le cadre du « Projet de Renouvellement Urbain et Social » du quartier des Martinets à Montataire, sous réserve de la validation du projet par les différents partenaires financiers.

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter le dossier à l'ANRU, dès validation du dossier par M. le Préfet de l'Oise, Délégué Territorial de l'ANRU

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 4/04/2005

Publié ou notifié le :

..... 5/04/2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 5/04/2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

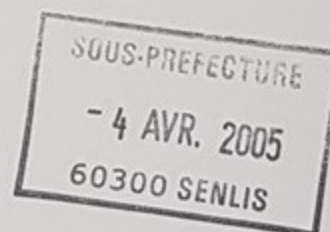
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

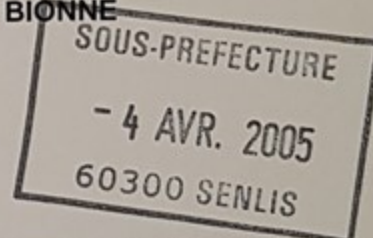
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX – M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) – M. ZANETTI - Mme BURATO – Mme SALES - M. D'INCA – Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO – Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER - M. TUIL – M. WOZNIAK – Mme GRUNY – Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



10) AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE : MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION MOBILE DE CONCASSAGE-CRIBLAGE DE MATERIAUX NATURELS OU ARTIFICIELS SUR LE SITE DE CRP A ST-VAAST-LES-MELLO ET MONTATAIRE

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Vu le dossier d'enquête publique relatif à la demande de la société Carrières de la Région Parisienne (CRP) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de concassage criblage de matériaux naturels ou artificiels sur le territoire des communes de St-Vaast-les-Mello et Montataire;

Considérant que cette activité est soumise à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Considérant que M. Le Préfet, par un courrier en date du 31 janvier 2005, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet ;

Considérant que cette demande formulée par la société CRP ne soulève pas d'observation particulière ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

EMET, A L'UNANIMITE, UN AVIS FAVORABLE concernant la demande de la société CRP.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 4 avril 2005

Publié ou notifié le :

..... 5 avril 2005

Le Maire certifie que le présent

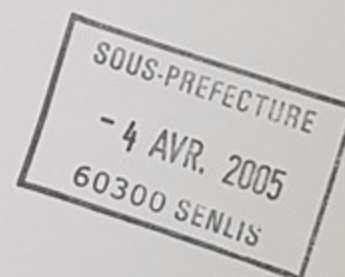
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 5 avril 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

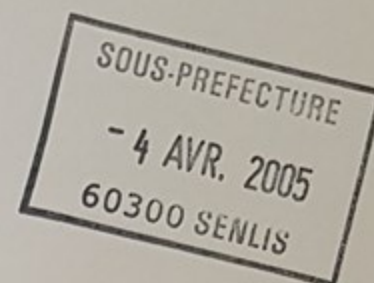
Pour le Maire en par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005



--*

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX – M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) – M. ZANETTI - Mme BURATO – Mme SALES - M. D'INCA – Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO – Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUMER - M. TUIL – M. WOZNIAK – Mme GRUNY – Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

11) Marché n° 012/04 – Aménagement de la rue Salvador Allendé – lot n° 2 enfouissement des réseaux aériens éclairage public – tranche ferme avec option et tranche conditionnelle – Avenant de changement de raison sociale de Vexin Electricité vers Viola Agence Vexin

Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, maire adjoint délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

La ville de Montataire a signé un marché avec la société VEXIN ELECTRICITE, afin de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux aériens et la mise en place d'un éclairage public conforme au schéma lumière dans le hameau de Magenta.

La société VIOLA & COMPAGNIE, associé unique de la société VEXIN ELECTRICITE, a décidé la dissolution, sans liquidation avec transmission universelle du patrimoine de cette dernière, à son profit.

De par cette décision, le nouveau titulaire du marché n° 012/04, sans changement de compte courant, devient :

VIOLA AGENCE VEXIN

3 rue de la Métairie
ZI de l'Isle
95640 Marines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE :

Approuve l'avenant de changement de raison sociale de Vexin Electricité vers Viola Agence Vexin

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 4 avril 2005

Publié ou notifié le :

..... 5 avril 2005

Le Maire certifie que le présent

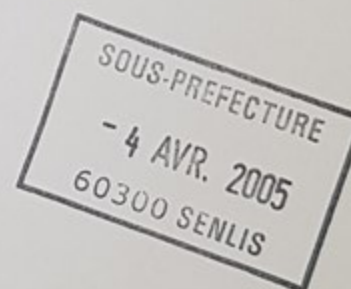
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 5 avril 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

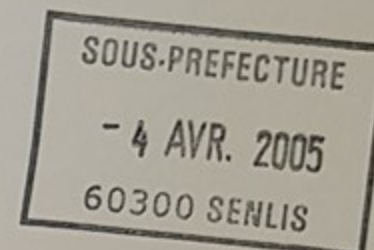
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER - M. TUIL - M. WOZNIAK - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

12) AMENAGEMENT DU CINEMA -THEATRE PALACE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE ET DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PICARDIE

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Il est rappelé qu'une délibération en date du 27 septembre 2004 a été adoptée à l'unanimité concernant le projet d'aménagement du cinéma-théâtre Palace.

Les subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Général de l'Oise et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie (DRAC).

Cet aménagement a pour but d'ouvrir l'établissement occupé par le cinéma à des activités diverses, telles que **théâtre**, expressions corporelles et musicales ainsi qu'à des spectacles d'animations scolaires.

Il est prévu la création de coulisses, de locaux techniques d'une part, et la reprise des installations électriques, scéniques et de sonorisation, d'autre part. Le hall du Palace sera également rénové.

Le Conseil Général de l'Oise accorde une subvention à hauteur de 29 % et la Direction Régionale des Affaires Culturelles accorde une subvention de 70.000 € pour financer cette opération.

Le montant estimatif des travaux est toujours arrêté à la somme de **187 500 € HT** soit 224.250 € TTC

Le plan de financement de ce projet peut donc être établi de la façon suivante :

Ville de Montataire :	63.125 € (34 %)
Conseil Général de l'Oise :	54.375 € (29 %)
DRAC :	70.000 € (37 %)
TOTAL	187.500 € (100 %)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Approuve le dossier technique d'aménagement du cinéma-théâtre Palace.

Approuve le plan de financement du projet.

Autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général de l'Oise à hauteur de 54.375 € et auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie à hauteur de 70.000 €.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

... 4 avril 2005 ...

Publié ou notifié le :

... 5 avril 2005 ...

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ... 5 avril 2005 ...

(Loi du 22 Juillet 1982).

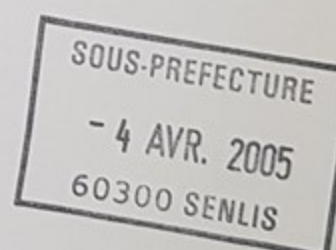
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – Mme HEAULME.

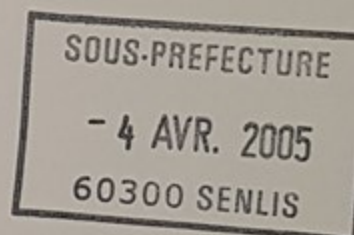
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – M. BOYER représenté par Mme BURATO – Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUMER – M. TUIL – M. WOZNIAK – Mme GRUNY – Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

13) TARIF DE LA HALTE JEUX – PUBLIC EN RECHERCHE D'INSERTION



Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Maire-Adjointe, exposante :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2003 qui fixe les tarifs de la halte-jeux Louise Michel,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer un nouveau tarif pour les enfants accueillis à la halte-jeux pendant qu'un de leurs parents participe à une activité d'insertion à la maison sociale,

Compte tenu de la mise en place de la prestation de service unique depuis le 01/01/2005, le tarif horaire est calculé en fonction des revenus déclarés des familles et donc n'est plus forfaitaire,

Il est convenu afin de favoriser la participation du public en recherche d'insertion au sein des activités proposées par la maison sociale, de fixer la participation financière de ces familles au tarif de 0,15 € de l'heure.

La différence entre le prix horaire calculé en fonction des revenus et le tarif fixé de 0,15 € sera prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale sur présentation d'une facture émise par la halte-jeux.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de fixer le tarif horaire de la halte-jeux pour le public en recherche d'insertion à la maison sociale à 0,15 € de l'heure.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

4 avril 2005

Publié ou notifié le :

5 avril 2005

Le Maire certifie que le présent

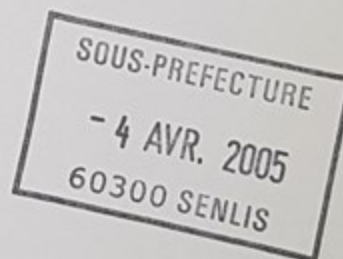
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 5 avril 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005

--*

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX – M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) – M. ZANETTI - Mme BURATO – Mme SALES - M. D'INCA – Mme BISSANGO – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO – Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER - M. TUIL – M. WOZNAK – Mme GRUNY – Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED – M. FORTUNATO – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

14) CHARTE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

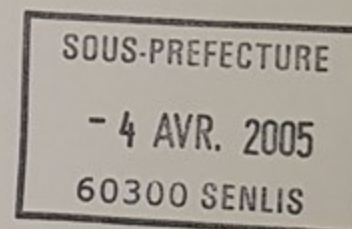
Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Vu la Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,
Vu la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,
Vu la circulaire UHC/OC/5 n°99-17 du 25 mars 1999 relative à l'attribution des logements sociaux, à la définition des bassins d'habitat et à la mise en œuvre des conférences intercommunales du logement,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2001 délimitant un bassin d'habitat et instituant la Conférence du Logement de la Communauté de l'Agglomération Creilloise,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2002 relatif à la constitution de la Conférence Intercommunale du Logement,



Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2001 modifié par l'arrêté du 1^{er} février 2002 délimitant les compétences de la Communauté de l'Agglomération Creilloise (CCAC),

Vu la convention Habitat du Contrat de Ville signée en mars 2003,

Vu la délibération de la CCAC concernant la Charte Intercommunale du Logement en date du 23 février 2005

Considérant les objectifs de la CIL et les pistes d'actions pour améliorer l'accès ou le maintien dans le logement de publics fragilisés et autres publics définis par la CIL,

La conférence Intercommunale du Logement (CIL) de l'agglomération creilloise a été créée par arrêté préfectoral le 25 octobre 2001 et sa composition fixée le 11 décembre 2002. Son bassin d'habitat s'étend aux quatre communes de la Communauté de l'Agglomération Creilloise. Officiellement installée depuis le 23 juillet 2003, elle réunit l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs concernés par le logement social dans l'agglomération. Elle remplit des objectifs réglementaires définis au niveau national mais aussi des objectifs spécifiques au contexte local, à savoir :

- Objectifs réglementaires :

- Formuler un avis simple sur l'Accord Collectif départemental (ACD) qui définit des objectifs annuels chiffrés en matière d'accueil des populations défavorisées. Décliner ces objectifs par bailleur et par commune.
- Elaborer la Charte Intercommunale du Logement.
- Evaluer annuellement les demandes non satisfaites dans les délais réglementaires (supérieurs à 2 ans)

- Objectifs complémentaires :

- Réactualiser le Programme Local de l'Habitat de 1994.
- Piloter et mettre en œuvre les quatre axes de la Convention Habitat.
- Préparer et organiser l'élargissement du bassin d'habitat.
- Définir les orientations en matière de relogement des familles concernées par des démolitions de logement dans les quartiers en renouvellement urbain dès lors que l'échelle intercommunale doit être mobilisée.

En 2004, le travail mené par le Comité Technique de la CIL a permis d'élaborer la Charte Intercommunale du Logement. Son premier objet est la déclinaison locale par ville et par bailleur HLM des objectifs d'accueil des publics défavorisés définis par l'Accord Collectif Départemental.

Au-delà de cet aspect et conformément à la circulaire d'application du 25 mars 1999, la Charte propose également des pistes d'actions pour améliorer l'accès ou le maintien dans le logement d'autres publics qui ne sont pris en compte par aucun contingent prioritaire ou pour lesquels la CIL souhaite apporter une attention particulière : les jeunes de moins de 30 ans, les personnes accueillies en structure d'hébergement, les ménages dont les revenus sont compris entre 60 % et 100 % des plafonds HHL, ceux dont les revenus sont supérieurs aux plafonds.

Par ailleurs, la Charte propose des mesures visant à mettre en place une politique de répartition équilibrée des populations à l'échelle de l'agglomération et à améliorer le recours à l'accompagnement social et à la médiation locative. Elle dispose d'un outil d'analyse et de suivi qui est l'Observatoire Local du Logement Social.

C'est pourquoi, son contenu est décomposé comme suit :

Article 1 : Traduction locale des objectifs de l'Accord Collectif Départemental (ACD)

Article 2 : Autres ménages pris en compte par la CIL (hors critères de l'ACD)

- les jeunes,
- les personnes accueillies dans les structures d'hébergement,
- les ménages entre 60 % et 100 % des plafonds HLM,
- les ménages au-dessus des plafonds HLM,
- les ménages devant être relogés dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain

Article 3 : Mise en place d'une politique de répartition équilibrée des populations à l'échelle de l'agglomération

Article 4 : Accompagnement social et médiation locative

Article 5 : Suivi et évaluation des objectifs de la Conférence Intercommunale du Logement

Article 6 : Elargissement du bassin d'habitat

Article 7 : Durée, révision de la Charte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide AVEC 24 VOIX POUR :

D'approuver cette Charte Intercommunale du Logement s'appliquant pour une durée de trois ans.

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la Charte Intercommunale du Logement ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

4 avril 2005

Publié ou notifié le :

5 avril 2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

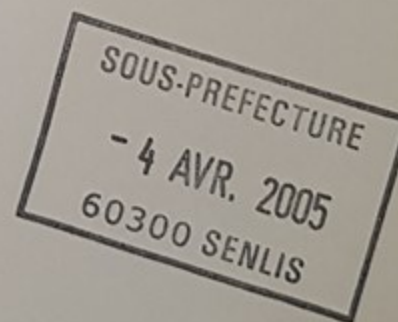
Date du 5 avril 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

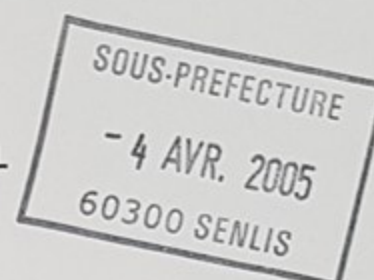
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER - M. TUIL - M. WOZNIAK - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

15) PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE A LA VILLE DE MOUY - ANNEE SCOLAIRE 2002/2003

SUR le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, EXPOSANT :

QUE la ville de MOUY réclame des frais de scolarité pour 1 enfant de Montataire scolarisé dans un établissement scolaire de MOUY au titre de l'année scolaire 2002/2003,

Q'un accord de réciprocité partielle (1 pour 1) existe mais ne peut être utilisé compte tenu qu'aucun enfant de Mouy n'a été scolarisé à Montataire pendant l'année scolaire 2002/2003,

QUE le montant réclamé de 765,21 euros correspondant au prix de revient réel des dépenses de fonctionnement des établissements publics de la ville de MOUY dépasse le montant MAXIMUM fixé par délibération du Conseil Municipal de la ville de MONTATAIRE le 16 mai 2002 à 392,50 €

VU la nécessité de contribuer aux frais de scolarité,

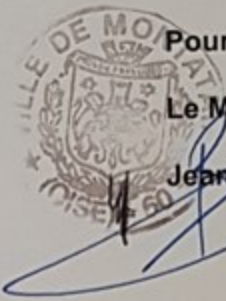
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

DE PAYER les frais de scolarité réclamés par la commune de MOUY au titre de l'année scolaire 2002/2003 pour un montant de **765,21 euros**.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire DSP 2.15 213/6188 - AUTRES FRAIS DIVERS- par rattachement au Budget Primitif 2004.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

4 avril 2005

Publié ou notifié le :

5 avril 2005

Le Maire certifie que le présent

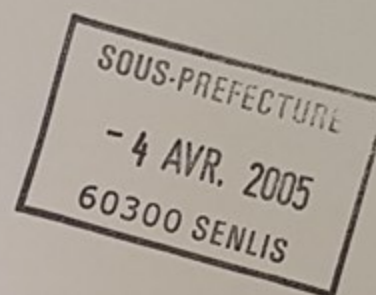
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 5 avril 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

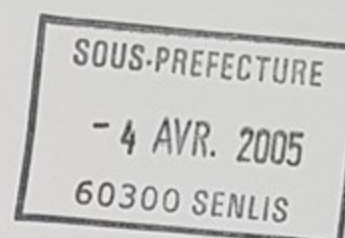
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER - M. TUIL - M. WOZNIK - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

16) FIXATION DES FRAIS DE SCOLARITE - Année Scolaire 2005/2006

SUR le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, donne lecture du rapport suivant :

QU'au terme de l'article 23 de la Loi 83-663 du 27 juillet 1983 relative à la mise en oeuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement, les communes accueillant des enfants extérieurs dans leurs écoles publiques, sont encouragées à conclure des accords de réciprocité ;

QUE si les accords ne peuvent être conclus, les communes fixent, annuellement, la contribution aux charges de fonctionnement qui sera sollicitée lors de l'accueil des enfants extérieurs ;

Lors de sa séance du 9 octobre 1992, le Conseil Municipal a décidé, pour l'année 1992/1993 de fixer la contribution des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants extérieurs au montant arrêté par Monsieur le Préfet de l'Oise, sur la base des propositions faites par l'Union des Maires de l'Oise ;

QUE cette somme est actuellement arrêtée à 408,36 euros pour l'année scolaire 2004/2005 pour les communes hors du canton et à 311,10 euros pour les communes du canton ;

VU l'étude réalisée faisant apparaître le prix de revient réel des dépenses de fonctionnement qu'engage chaque année la ville de Montataire par élève, estimé à 797 euros ;

VU la proposition de la commission scolaire du 25/02/05 visant à augmenter de 25 % le montant actuel la contribution aux charges de fonctionnement des enfants extérieurs à la commune et de 10 % le montant actuel pour les communes du canton,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) DE PASSER des accords avec toutes les communes dès lors que cela sera possible.
- 2) DE RECONDUIRE les accords de réciprocité totale déjà existants avec les communes de CREIL, NOGENT-SUR-OISE, THIVERNY, MONCHY-SAINT-ELOI, VILLERS-SAINT-PAUL, ST VAAST-LES-MELLO, SAINT LEU D'ESSERENT ;
- 3) DE RECONDUIRE les accords de réciprocité partielle déjà existants avec les communes de MOUY, BURY, LAIGNEVILLE et RIEUX ;
- 4) DE FIXER la contribution des communes aux charges de fonctionnement pour les enfants extérieurs scolarisés dans les écoles de Montataire, tant élémentaires que maternelles à **510,45 euros** au titre de l'année scolaire 2005/2006.
- 5) DE FIXER cette contribution pour les communes du Canton de Montataire hors accord de réciprocité : MAYSEL, SAINT-VAAST-LES-MELLO, VILLERS-SOUS-SAINT-LEU, BLAINCOURT, CRAMOISY, MELLO, SAINT-LEU-D'ESSERENT et PRECY-SUR-OISE à la somme de **342,21 euros** au titre de l'année scolaire 2005/2006.
- 6) DE FIXER la contribution maximum pour Montataire aux charges de fonctionnement pour les enfants scolarisés à l'extérieur, tant élémentaires que maternelles à **510,45 euros** et d'en appeler à l'arbitrage du Préfet, tel que prévu par la Loi, lorsque la contribution demandée serait supérieure à cette somme.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 5 avril 2005

Publié ou notifié le :

..... 5 avril 2005

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 5 avril 2005

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

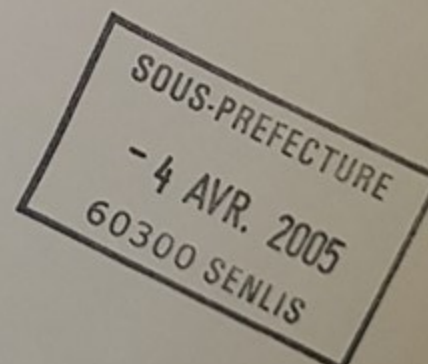
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

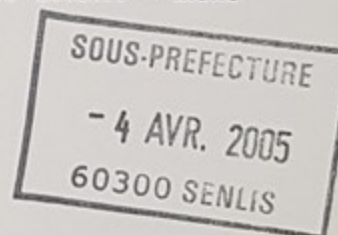
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUAMER - M. TUIL - M. WOZNIK - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



17) TARIFS DE LA CLASSE DE PRINTEMPS 2005 - CLASSE D'INTEGRATION SPECIFIQUE DE L'ECOLE J.DECOUR

Sur le rapport de Madame DESCHAMPS, Adjointe au Maire, Exposant :

Que chaque année, la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

Compte tenu de l'organisation d'une classe de printemps pour les élèves de la CLIS Jacques DECOUR, il y a lieu de procéder à la révision des participations des familles en classe de printemps pour l'année scolaire 2004/2005,

Qu'il y a lieu de tenir compte des tarifs appliqués pour les classes de découverte 2004/2005,

QUOTIENT	10 JOURS TARIF NORMAL	TARIF REDUIT 2 ^{ème} ENFANT
Moins de 183	105,00 €	52,50 €
De 183,01 à 282	140,00 €	70,00 €
De 282,01 à 353	175,00 €	87,50 €
De 353,01 à 423	210,00 €	105,00 €
De 423,01 à 494	245,00 €	122,50 €
De 494,01 à 565	280,00 €	140,00 €
De 565,01 à 636	315,00 €	157,50 €
De 636,01 et plus	350,00 €	175,00 €
Extérieur	490,00 €	245,00 €

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- d'instaurer les tarifs suivants pour la classe de printemps de l'année **2004/2005**, calculés en référence aux tarifs classes de neige 2004/2005 au prorata du nombre de jours (7 jours).

- de ne pas appliquer un tarif forfaitaire pour les enfants extérieurs à la commune. Il sera appliqué un tarif calculé en fonction du quotient familial comme pour les familles habitant la commune de MONTATAIRE.

QUOTIENT	07 JOURS TARIF NORMAL	TARIF REDUIT 2 ^{ème} ENFANT
Moins de 183	73,50 €	36,75 €
De 183,01 à 282	98,00 €	49,00 €
De 282,01 à 353	122,50 €	61,25 €
De 353,01 à 423	147,00 €	73,50 €
De 423,01 à 494	171,50 €	85,75 €
De 494,01 à 565	196,00 €	98,00 €
De 565,01 à 636	220,50 €	110,25 €
De 636,01 et plus	245,00 €	122,50 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ...5 avril 2005...

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

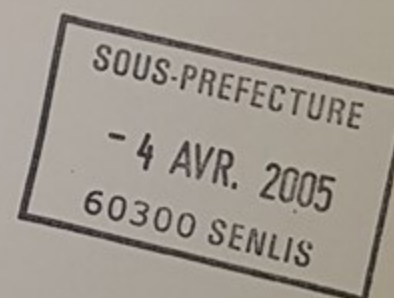
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005



L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER - M. TUIL - M. WOZNIAK - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

18) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 1er DEGRE ET DU 2nd DEGRE - ANNEE SCOLAIRE 2004/2005 -

Sur le rapport de Madame DESCHAMPS, Maire Adjointe, exposant :

Que chaque année, la Ville souhaite aider les établissements scolaires dans le cadre de projets artistiques, culturels, sportifs et linguistiques ;

Que les subventions permettent de favoriser la réalisation de ces projets et de diminuer les participations financières des familles ;

Vu la proposition de la Commission Scolaire du 25 mars 2005 ;

Vu la validation du Bureau Municipal à la date du 14 mars 2005 ;

Compte tenu des difficultés pour les établissements scolaires d'obtenir des financements extérieurs ;

Pour l'année scolaire 2004/2005, les demandes des établissements sont les suivantes :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

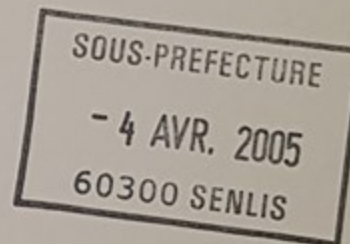
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Etablissement du 2 ^{ème} degré	Projet	Coût global En €	Financement Ville
Collège Anatole France	Classe verte sportive en Lozère	11780,00	450
	Sortie « Futuroscope »	4612,47	490
	Expression théâtrale au Collège	3090,00	750
	Voyage en Angleterre	11904,00	480
	Classe de technologie « Objets confectionnés par les collégiens »		500
TOTAL		31 386,47	2670,00
Etablissement du 2 nd degré	Projet	Coût global En €	Financement Ville
Lycée André Malraux	Voyage en Irlande	7030,00	480
	Association sportive	--	400
	Voyage à Barcelone	4172,00	840
TOTAL		11 202,00	1720,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE le versement des subventions suivantes :

Collège Anatole France : 2 670 €
Lycée André Malraux : 1 720 €



Les crédits sont inscrits au BP 2005 - enseignement du 2nd degré : Collège DSP 2.16-22/6574 et Lycée DSP 2.16-22/65738.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 4.10.2005
Publié ou notifié le : 5.10.2005
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du : 5.10.2005
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2005

L'an Deux Mil Cinq le lundi vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 10 mars Deux Mil Cinq, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI (absent à la délibération n°11) - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme BELFQUIH représentée par Mme SALES - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUMER - M. TUIL - M. WOZNIAK - Mme GRUNY - Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. MEDJAHED - M. FORTUNATO - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

19) ACTIONS VILLE VIE VACANCES - ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES D'HIVER ET PRINTEMPS 2005

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Adjoint au Maire EXPOSANT,

QUE le Service Municipal des sports met en place pour la période des congés scolaires d'hiver et de printemps 2005 un ensemble d'ateliers sportifs en direction des jeunes de 10/13 ans et 14/18 ans :

- Sports collectifs
- Sports de raquettes
- Expression corporelle
- VTT
- Athlétisme

En lien avec le projet éducatif annuel, ces activités permettent aux jeunes de planifier leur emploi du temps en ayant la possibilité de faire du sport par ½ journée mais aussi en s'investissant sur d'autres projets culturels et de loisirs.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

La participation des jeunes filles est particulièrement recherchée à travers notamment l'atelier d'expression corporelle et l'athlétisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de valider les projets déposés et sollicite les financements de l'Etat à hauteur de :

- Budget total	2.400,00 €
- Participation VVV	850,00 €
- Ville	1.550,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

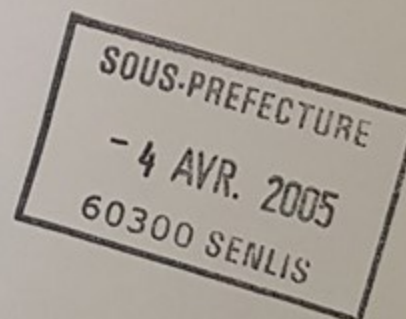
Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la

Date du ...
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



centième et dernier feuillet

100

Pour le Sous-Préfet

L'attachée de Préfecture

Ferroudja RAHOUI

